

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 32R2019

ARRÊTÉ CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL D'EDMUNDSTON

En vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch.19) et ses modifications, le conseil municipal d'Edmundston dument réuni, adopte ce qui suit:

1 GÉNÉRALITÉS

1(1) Le Plan d'aménagement municipal d'Edmundston (arrêté 32) est abrogé et remplacé par le Plan municipal d'aménagement 2019-2029 ci-joint; celui-ci comprend les sections suivantes :

- A – Contexte de planification
- B – Affectation du sol
- C – Les pôles de développement
- D – Énoncés et propositions d'interventions
- E – Mise en œuvre
- F – Plan d'action
- G – Glossaire
- Annexe A – Plan des affectations
- Annexe B – Arrêtés modifiant le Plan d'aménagement municipal 2019-2029
- Annexe C – Budget quinquennal et investissements

1(2) Le document joint, Plan municipal d'aménagement 2019-2029, fait partie du présent arrêté, est adopté par la présente et s'applique dans les limites de la municipalité d'Edmundston.

2 ABROGATION D'ARRÊTÉS

2(1) Les arrêtés suivants sont, par la présente, abrogés :

- a) l'arrêté no 32 « Plan municipal d'Edmundston » adopté par le conseil municipal le 23 octobre 2006;
- b) l'arrêté no 32.1 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés appartenant à Évêque Catholique Romain d'Edmundston, situées sur la rue Victoria, adopté par le conseil municipal le 5 novembre

MUNICIPAL BY-LAW NO. 32R2019

A BY-LAW RELATING TO THE ADOPTION OF THE EDMUNDSTON MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN

Pursuant to the powers conferred by the *Community Planning Act*, (2017, c.19) and its amendments, the Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

1 GENERAL

1(1) The Edmundston Municipal Development Plan (by-law 32) is repealed and replaced by the Municipal Development Plan 2019-2029 attached; it includes the following section:

- A – Planning Context
- B – Land Use
- C – Development Hubs
- D – Statements and Interventions Proposals
- E – Implementation
- F – Action Plans
- G – Glossary
- Appendix A – Land Use Plan
- Appendix B – Municipal Development Plan 2019-2029 Amending By-laws
- Five-Year Capital Budget and Investments

1(2) The enclosed document, Municipal Development Plan 2019-2029, is part of this by-law, is hereby adopted, and applies within the boundaries of the municipality of Edmundston.

2 BY-LAWS REPEALED

2(1) The following by-laws are hereby repealed:

- a) by-law no. 32 “Edmundston Municipal Plan”, adopted by the Municipal Council on October 23, 2006;
- b) by-law no. 32.1 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties belonging to Romain Catholic Bishop of Edmundston, located on Victoria Street, adopted by the Municipal Council on

2007;

- c) l'arrêté no 32.2 « Arrêté modifiant le Plan municipal d'Edmundston » sur diverses propriétés, adopté par le conseil municipal le 17 mars 2008;
- d) l'arrêté no 32.3 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située sur la rue Victoria, adopté par le conseil municipal le 17 mars 2009;
- e) l'arrêté no 32.4 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située sur la Route 144, adopté par le conseil municipal le 29 juin 2010;
- f) l'arrêté no 32.5 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située sur le boulevard Acadie, adopté par le conseil municipal le 16 août 2011;
- g) l'arrêté no 32.6 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété appartenant à Résidences Jodin Inc., située sur le chemin du Pouvoir, adopté par le conseil municipal le 20 décembre 2011;
- h) l'arrêté no 32.7 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située au 85, rue Victoria, adopté par le conseil municipal le 21 février 2012;
- i) l'arrêté no 32.8 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées sur le boulevard Hébert, adopté par le conseil municipal le 15 janvier 2013;
- j) l'arrêté no 32.9 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située au 113, 44^{ième} Avenue, adopté par le conseil municipal le 26 mars 2013;
- k) l'arrêté no 32.10 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées au 100, rue Rivière-à-la-Truite, adopté par le conseil municipal le 15 octobre 2013;
- l) l'arrêté no 32.11 « Arrêté modifiant le plan

November 5, 2007;

- c) by-law no. 32.2 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for several properties, adopted by the Municipal Council on March 17, 2008;
- d) by-law no. 32.3 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on Victoria Street, adopted by the Municipal Council on March 17, 2009;
- e) by-law no. 32.4 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on Route 144, adopted by the Municipal Council on June 29, 2010;
- f) by-law no. 32.5 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on Acadie Boulevard, adopted by the Municipal Council on August 16, 2011;
- g) by-law no. 32.6 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property belonging to Résidences Jodin Inc., located on Du Pouvoir Road, adopted by the Municipal Council on December 20, 2011;
- h) by-law no. 32.7 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on Victoria Street, adopted by the Municipal Council on February 21, 2012;
- i) by-law no. 32.8 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for properties located on Hébert Boulevard, adopted by the Municipal Council on January 15, 2013;
- j) by-law no. 32.9 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located at 113 44^{ième} Avenue, adopted by the Municipal Council on March 26, 2013;
- k) by-law no. 32.10 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for properties located at 100 Rivière-à-la-Truite Road, adopted by the Municipal Council on October 15, 2013;
- l) by-law no. 32.11 "By-Law Amending the

municipal d'Edmundston » pour remplacer l'annexe C (carte), adopté par le conseil municipal le 15 avril 2014;

- m) l'arrêté no 32.12 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située au 225, chemin du pouvoir, adopté par le conseil municipal le 18 novembre 2014;
- n) l'arrêté no 32.14 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées sur le chemin des Lavoie et le long de l'autoroute 2, adopté par le conseil municipal le 16 juin 2015;
- o) l'arrêté no 32.15 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées sur la rue Nadeau et sur la 44^{ième} Avenue, adopté par le conseil municipal le 18 août 2015;
- p) l'arrêté no 32.16 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées au 171, chemin Olivier-Boucher, au 955, rue Victoria et le long de l'autoroute 2, adopté par le conseil municipal le 24 novembre 2015;
- q) l'arrêté no 32.17 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées sur la rue Couturier, dans le secteur Saint-Jacques, adopté par le conseil municipal le 16 février 2016;
- r) l'arrêté no 32.18 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées au 35 et 39, rue Martin, adopté par le conseil municipal le 19 juillet 2016;
- s) l'arrêté no 32.19 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur des propriétés situées sur la rue Hubert et sur le chemin des Lavoie, adopté par le conseil municipal le 21 mars 2017;
- t) l'arrêté no 32.20 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située au 44, chemin Mgr-Lang, adopté par le conseil municipal le 20 juin 2017;

Edmundston Municipal Plan”, to replace Schedule C (map), adopted by the Municipal Council on April 15, 2014;

- m) by-law no. 32.12 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for a property located at 225 Du Pouvoir Road, adopted by the Municipal Council on November 18, 2014;
- n) by-law no. 32.14 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located on Des Lavoie Road and along Highway 2, adopted by the Municipal Council on June 16, 2015;
- o) by-law no. 32.15 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located on Nadeau Street and 44^{ième} Avenue, adopted by the Municipal Council on August 18, 2015;
- p) by-law no. 32.16 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located at 171 Olivier-Boucher Road, 955 Victoria Street and along Highway 2, adopted by the Municipal Council on November 24, 2015;
- q) by-law no. 32.17 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located on Couturier Street, in Saint-Jacques sector, adopted by the Municipal Council on February 16, 2016;
- r) by-law no. 32.18 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located at 35 and 39 Martin Street, adopted by the Municipal Council on July 19, 2016;
- s) by-law no. 32.19 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for properties located on Hubert Street and on Des Lavoie Road, adopted by the Municipal Council on March 21, 2017;
- t) by-law no. 32.20 “By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan”, for a property located at 44 Mgr-Lang Road, adopted by the Municipal Council on June 20, 2017;

- u) l'arrêté no 32.21 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située sur la rue de la Falaise, adopté par le conseil municipal le 16 aout 2017;
- v) l'arrêté no 32.22 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située sur le chemin Bérubé, adopté par le conseil municipal le 20 février 2018;
- w) l'arrêté no 32.23 « Arrêté modifiant le plan municipal d'Edmundston » sur une propriété située au 929, rue Victoria, adopté par le conseil municipal le 21 aout 2018.

- u) by-law no. 32.21 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on De La Falaise Street, adopted by the Municipal Council on August 16, 2017;
- v) by-law no. 32.22 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located on Bérubé Road, adopted by the Municipal Council on February 20, 2018;
- w) by-law no. 32.23 "By-Law Amending the Edmundston Municipal Plan", for a property located at 929 Victoria Street, adopted by the Municipal Council on August 21, 2018;

3 ENTRÉE EN VIGUEUR

3(1) Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2019.

PREMIÈRE LECTURE

(par titre) : 18 juin 2019

DEUXIÈME LECTURE

(par titre) : 16 juillet 2019

TROISIÈME LECTURE

(par titre) ET ADOPTION : 20 aout 2019

Trois lectures en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.



Maire / Mayor



Greffier / Clerk

3 COMMENCEMENT

3(1) This by-law comes into force on September 1, 2019.

FIRST READING

(by title): June 18, 2019

SECOND READING

(by title): July 16, 2019

THIRD READING

(by title) AND ADOPTION: August 20, 2019

Three readings pursuant to subsection 15(3) of the *Local Governance Act*.



APPROVED pursuant to the *Community Planning Act* **APPROUVÉ** En application de la *Loi sur l'urbanisme*



for - Minister / pour le/la Ministre
Environment and Local Government
Environnement et Gouvernements locaux

Aug. 27, 2019
Date

I certify that this instrument is registered or filed in the Madawaska County Registry Office, New Brunswick

J'atteste que cet instrument est enregistré ou déposé au bureau de l'enregistrement du comté de Madawaska Nouveau-Brunswick

2019-09-17 09:20:48 39425997
date/date time/heure number/numéro

Thiane Ouellette
Registrar-Conservateur

imagine **edmundston**

Plan
d'aménagement
municipal

2019
2029

Arrêté municipal no. 32R2019
Edmundston





La référence en matière
d'aménagement
et de développement
du territoire d'Edmundston.

Table des matières

A. Contexte de planification	7
1- Introduction.....	7
Le Plan d'aménagement municipal.....	7
Le cadre législatif provincial.....	7
Comment lire le plan	8
Administration et mise en œuvre.....	9
2- Bilan et perspectives	10
Edmundston depuis 2006	10
Analyses et consultations préliminaires.....	15
imagine edmundston	17
Perspectives démographiques	23
Perspectives de développement économique	24
Les défis à venir	26
Tendances en aménagement du territoire	28
3- Principes directeurs.....	34
4- Edmundston en 2030... Pourquoi pas maintenant ?	37

B. Affectation du sol	41
C. Les pôles de développement 2019-2029	45
A- Le centre-ville; essence de notre identité.....	45
B- La Porte d'entrée régionale	49
C- Le réseau récréotouristique	51
D- Le Faubourg Victoria	53
E- Les vitrines et les parcs industriels	56
D. Énoncés et propositions d'interventions	60
Introduction.....	60
1- Participation citoyenne	61
2- Forme urbaine	64
3- Environnement	68
4- Nordicité	72
5 - Mobilité	74
6- Espaces, infrastructures et services municipaux	80
7- Économie	84
8- Art et culture	86
9- Commerce et services.....	89
10- Logement.....	93
11- Santé et services sociaux	96
12 - Collaboration régionale	99
13- Gestion des contraintes liées aux utilisations spéciales du sol.....	101

E. Mise en œuvre	105
1. Mesures transitoires.....	105
2. Implantation	106
3. Interventions règlementaires	107
4. Usages non conformes.....	108
5. Modifications au Plan	108
F. Plan d'action	110
G. Glossaire	112
Annexe A.....	115
PLAN DES AFFECTATIONS	115
Annexe B	116
ARRÊTÉS MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL 2019-2029.....	116
Annexe C	117
BUDGET QUINQUENNAL ET INVESTISSEMENTS	117

A.

Contexte
de
planification



A. Contexte de planification

1- Introduction

Le Plan d'aménagement municipal

L'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement municipal, ou plan d'urbanisme, c'est avant tout l'occasion de recentrer les orientations de la municipalité vers une vision qui répond mieux aux réalités de la population et surtout à leurs aspirations pour l'avenir. Les nouvelles habitudes de vie, les réalités environnementales, économiques, sociologiques, culturelles, technologiques et théoriques ne peuvent être ignorées, car elles exercent une profonde influence sur la planification du territoire. Il s'agit de mettre en place un outil qui répond mieux aux aspirations de notre population et qui s'inspire des meilleures pratiques en ce qui a trait à la planification du territoire.

Le Plan constitue le principal document de référence de la ville en matière d'aménagement et de déve-

loppement du territoire. En tant qu'outil d'analyse, il présente les enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels est confrontée la communauté. En tant qu'outil d'aide à la prise de décision, le plan d'urbanisme précise la vision d'aménagement et de développement de la ville, les grandes orientations prises pour en faciliter la réalisation et les moyens d'action proposés pour y répondre. Enfin, en tant qu'outil de gestion, il fixe les politiques, les programmes et les mesures d'interventions à privilégier et présente les intentions en matière réglementaire.

Le cadre législatif provincial

La *Loi sur l'urbanisme* (2017, c. 19) tient la Municipalité responsable d'adopter un plan d'aménagement municipal. La *Loi* définit le partage des pouvoirs entre le conseil municipal, le comité consultatif en matière d'urbanisme, le directeur de la planification et les citoyens. Différents outils permettent d'encadrer le développement du territoire municipal, que ce soit par des plans ou des arrêtés. Elle établit également le cadre pour adopter et modifier le plan, ainsi que des méthodes de consultations publiques.

Adopté par le conseil municipal, le Plan reçoit l'approbation finale du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux avant d'être enregistré et appliqué. Le rôle du ministre est d'assurer la conformité du Plan aux principes de la *Loi*, mais également aux intentions du plan régional et des Déclarations d'intérêts provinciaux (lorsqu'ils existent).

Le Plan comprend des énoncés de politiques portant sur l'ensemble des sujets touchant le territoire et l'administration municipale, des propositions pour mettre en œuvre ces énoncés, un budget quinquennal d'immobilisation et une carte démontrant la répartition des zones pour l'arrêté de zonage.

L'adoption d'un plan d'aménagement municipal n'a nullement pour effet d'engager la municipalité à mettre en œuvre chacune des propositions, mais empêche plutôt que soit entrepris des aménagements incompatibles avec une proposition ou un énoncé qui y est incluse.

Les arrêtés qui découlent du Plan doivent eux aussi être compatibles avec les politiques et propositions du plan.

Comment lire le plan

Le document présente d'abord un portrait des enjeux de développement qui touchent le territoire municipal. Le diagnostic théorique est mis en commun par les différents exercices de participation citoyenne qui servent à identifier les valeurs et les intérêts de la communauté pour définir les principes directeurs de développement selon un horizon de 10 ans.

Le Plan propose ensuite une vision qui illustre la forme que prendra Edmundston par les différents projets municipaux. C'est l'artiste d'Edmundston Sébastien Bérubé qui a rempli la tâche importante de définir le lieu commun entre la communauté, ses réalités et surtout ses ambitions.

Les interventions sont précisées par le *Plan des affectations* qui propose une nouvelle organisation du territoire municipal. Il se veut une interprétation géographique et conceptuelle de l'ensemble des énoncés de politiques et les propositions. Il servira de référence à la répartition du territoire dans l'arrêté de zonage.

Administration et mise en œuvre

Le contenu du Plan est établi afin de servir de référence à l'ensemble du processus décisionnel de la municipalité. Des mesurables serviront à établir le bilan de l'exercice lorsque dans 10 ans, ce document sera révisé en conformité avec les exigences de la *Loi*.

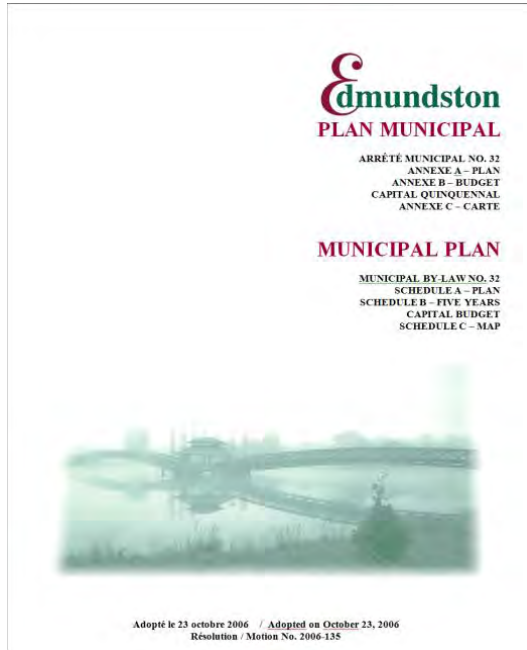
La vision qui découle du document devrait rester la même pour toute la période de son utilisation. Le document doit par contre se montrer suffisamment

flexible pour que les manières d'atteindre les objectifs puissent être réorientées et calibrées au besoin.

Auparavant, le Plan s'appliquait seulement aux citoyens et citoyennes à partir des arrêtés et actions du conseil qui en résultaient. Maintenant, il est impératif que le citoyen joue un rôle permanent dans l'application du plan, mais aussi dans son évaluation. Le parti-pris profond pour la participation citoyenne assure l'implantation du Plan qui se vaudra la base à la poursuite de l'implication de nos citoyens dans notre développement.

2- Bilan et perspectives

Edmundston depuis 2006



Faire d'Edmundston une ville dynamique et d'opportunités; telle était la vision du Plan municipal d'Edmundston de 2006. L'objectif premier était d'uniformiser les règles d'aménagement en confirmant les usages présents

sur le territoire. L'exercice suivait la création de la nouvelle ville en 1998 et tenait compte des vocations des dominantes de chacune des municipalités pré amalgamation et visait le développement économique pour le bien-être de la communauté.

L'orientation réglementaire très classique du Plan privilégiait la reconnaissance de l'existant et d'un traitement uniforme des secteurs selon l'usage. L'encadrement réglementaire visait presque exclusivement les usages. Peu de règles étaient prévues pour l'aménagement physique des propriétés.

Depuis 2006, plusieurs changements économiques, sociaux et environnementaux ont transformé notre communauté. La municipalité a investi de manière audacieuse dans de nouvelles infrastructures dans le but d'améliorer les services aux citoyens et citoyennes. Le poste de police, le pavillon sportif, le Centre des Arts, le centre communautaire Mgr-J.-Eymard-Desjardins, les réseaux de sentiers, la création du parc du Petit-Sault, la nouvelle turbine du barrage Madawaska, le parc du Berceau, le réaménagement de la rue Principale du secteur Saint-Jacques, le Centre Jean-Daigle et toute la concertation concernant le campus Édupôle; ils ont tous contribué à enrichir la ville d'équipements et de lieux attrayants.

Concertation et planification

Edmundston a aussi adapté son organisation aux besoins de sa population et aux nouvelles réalités économiques, environnementales et sociales. Plusieurs documents d'orientations sont venus compléter le Plan municipal, tels les plans stratégiques, le plan Vision centre-ville, le plan Vert, le plan de gestion des espaces verts, le plan de gestion de foresterie urbaine. Preuve que les efforts ne se sont pas uniquement limités à des projets d'infrastructure, la consolidation des différentes casernes d'incendie, la mise en place d'un Service de développement, la prise en charge de la planification locale du territoire, la création d'un Secrétariat à la Jeunesse, la mise en place d'une Communauté entrepreneuriale, la création d'un service totalement dédié aux arts et à la culture et un souci accru pour la planification des mesures d'urgence auront tous contribué à créer l'encadrement nécessaire à la croissance de la ville, à l'enrichissement de nos milieux de vie.

Depuis 2014, la planification stratégique municipale se concentre sur une nouvelle vision qui mise sur une stratégie concertée d'interventions directes sur le territoire et sur la création d'une image de marque distinctive. Deux grandes orientations quant à l'avenir de la ville y ont été identifiées, soit le développement et la création de richesse ainsi que la performance

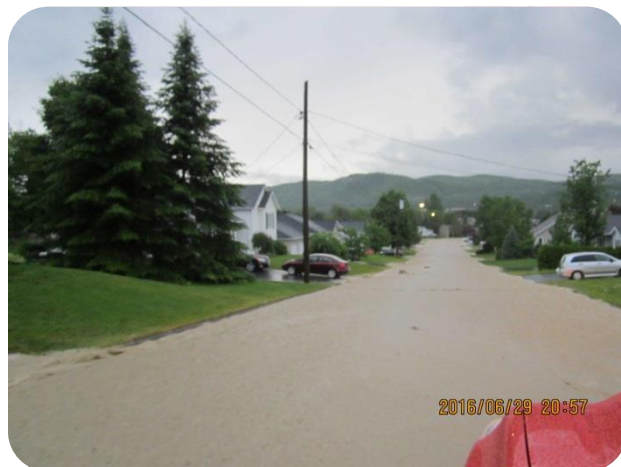
organisationnelle. Cette stratégie de développement repose à la fois sur l'appui aux initiatives privées et sur l'engagement de la communauté. La Ville devient un partenaire dans la réalisation d'objectifs émanant de la population. Depuis, Edmundston est « Forte de nature » et sa vision est d'être de plus en plus « ouverte, prospère et durable ».

Les grandes réalisations des comités de citoyens et citoyennes ont permis à notre communauté d'acquérir une expertise en ce qui a trait à la mobilisation et à l'engagement citoyen. Ce désir de réaliser de grandes choses demeure très vivant. Le nouveau plan d'aménagement entend bien bénéficier fortement des nouvelles capacités de sa population à réaliser des projets et, par l'engagement citoyen, allonger la liste des réalisations de projets initiés par notre base communautaire.

Environnement

Les épisodes de pluies abondantes, les plantes envahissantes et insectes ravageurs ont démontré localement que le rythme des changements climatiques s'accélère. La planification du territoire est à l'avant-plan dans les efforts pour contrer les impacts néfastes de ces changements. Des mesures d'atténuation sont maintenant de mise pour protéger la population et les infrastructures des menaces directes des changements. La topographie et la présence de nombreux cours d'eau obligent à réfléchir à des manières de pouvoir diminuer les impacts d'événements météorologiques extrêmes qui sont appelés à se multi-

plier. Nos choix en matière de design des infrastructures, mais aussi dans l'orientation à prendre pour le développement immobilier auront des conséquences qui se feront sentir encore à plus court terme. Il est de mise que la municipalité oriente sa manière de développer son territoire en conformité avec les bonnes pratiques d'atténuation des risques liés principalement à l'écoulement des eaux de surface.



Images des **inondations** de juin 2016 dans le secteur de Boucher-Office (photo : G.Roy)

Économie

De 2006 à aujourd'hui, le contexte économique est graduellement passé d'une dynamique de création d'emplois à une dynamique de recrutement du talent. Au lieu de devoir attirer les nouvelles entreprises, les employeurs et les administrations municipales se concurrencent dorénavant pour attirer les forces de production et de création. Il devient encore plus fondamental pour les villes d'offrir un milieu de vie de choix aux entreprises qui cherchent à attirer les meilleurs candidats et à ces derniers de se retrouver dans un cadre de vie qui correspond à leurs aspirations et à celles de leurs enfants.

Mais pour financer ces initiatives, la Ville doit évidemment compter sur son assiette fiscale. Depuis

2006, cette dernière a pu augmenter grâce à la rénovation du secteur résidentiel et d'un certain renouveau commercial. La croissance somme toute faible, mais continue devient aussi un défi dans le contexte de la gestion des actifs. La capacité de payer de la municipalité doit augmenter si elle souhaite continuer d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes. Nous savons déjà que le fardeau de remplacement des infrastructures appropriera une bonne partie des budgets, tandis que la population continuera à souhaiter une amélioration de la qualité de ses milieux de vie. Nous sommes à l'heure des choix !

Évolution de l'assiette fiscale municipale et du taux d'imposition
Edmundston (2010-2019)
Données SNB, 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des biens Résidentiels (\$)	804 973 900	844 603 700	893 371 200	916 941 200	951 877 200	1 007 615 200	1 033 391 500	1 045 126 400	1 049 778 860	1 089 362 000
Total des biens non résidentiels (\$)	242 010 500	243 351 700	248 118 900	248 405 700	214 128 700	214 985 800	217 482 600	220 438 200	220 637 344	231 098 200
Assiette fiscale municipale pour le taux	1 167 748 344	1 208 286 634	1 264 144 883	1 286 350 658	1 270 242 796	1 330 093 900	1 359 615 400	1 375 783 700	1 380 734 876	1 436 009 300
Augmentation de l'assiette fiscale	2,1 %	3,4 %	4,4 %	1,7 %	-1,3 %	4,5 %	2,2 %	1,2 %	0,4 %	3,8 %
Taux d'imposition (du 100 \$ d'évaluation)	1,567	1,586	1,593	1,615	1,635	1,635	1,635	1,635	1,635	1,635

La baisse de 2014 est redevable à une réévaluation des grandes propriétés industrielles par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En 2018, le gouvernement provincial a imposé un gel dans l'augmentation des assiettes fiscales.

Analyses et consultations préliminaires

La réflexion autour de ce nouveau Plan a véritablement débuté en 2013 suite au dépôt du *Plan de développement économique pour la municipalité d'Edmundston* présenté par un comité d'action en matière de développement économique nouvellement formé par le conseil municipal sous proposition du maire. Ce comité, formé de gens d'affaires et d'intervenants économiques, établissait des constats sur l'état de notre économie et proposait 14 pistes de solutions. Le rapport a déjà orienté plusieurs initiatives municipales qui devaient, avec le Plan d'aménagement municipal, appuyer des propositions concrètes pour réaliser les intentions de ce comité citoyen à caractère économique.

Solutions pour affronter les défis économiques de la municipalité

- Développement d'une vision claire de la municipalité en matière de développement économique
- Réévaluation des subventions accordées aux organismes et infrastructures parrainés par la municipalité
- Appuyer davantage les entreprises locales en offrant de la sous-traitance
- Améliorer la signalisation à l'intérieur de la municipalité
- Créer des incitatifs uniques pour appuyer le démarrage de nouvelles entreprises
- Assurer une plus grande concertation avec les divers organismes de la région
- Mettre en place d'un guichet unique pour les entreprises
- Accroître l'appui à toute nouvelle entreprise ou tout entrepreneur venant s'installer à Edmundston
- Développement du secteur touristique en se basant sur les atouts actuels
- Avoir un plan de développement du territoire ciblé et orienté pour les entreprises de détail
- Appuyer et encourager les entreprises et entrepreneurs à succès
- Meilleur accès aux infrastructures de transport (aérien, autobus, train, etc.)
- Miser sur Édupôle comme axe de développement dans la région
- Réduction des odeurs au centre-ville

(Source : Plan de développement économique pour la municipalité d'Edmundston présenté par le Comité d'action en matière de développement économique)

veloppement économique)
d'Edmundston présentée par le Comité d'action en matière de développement économique

Edmundston, 2019-2029

Les cinq comités citoyens (2016-2018)

- Engagement, communication et données ouvertes
- Développement durable et énergie verte
- Politique familiale
- Partenariat renouvelé en sports, loisirs et culture
- Planification et gestion des infrastructures et des actifs

Début 2016, toujours sous proposition du maire, le conseil municipal a rassemblé cinq comités stratégiques de citoyens, citoyennes, employés, employées municipaux et de membres du conseil municipal afin d'améliorer l'outil municipal au profit des intérêts de la communauté. Cette consultation publique a permis de sonder la population et de retirer des principes d'interventions et des actions qui inspireront les énoncés de politique et les propositions du Plan d'aménagement municipal. Les rapports de ces comités ont été déposés au printemps 2018 et serviront notamment à orienter la nouvelle planification stratégique.

Toujours en 2016, le Service de développement a mandaté la firme spécialisée BC2 pour réaliser l'étude *Les aires de paysages*. Les affectations du territoire existantes ont d'abord été mises à jour, ainsi qu'un découpage précisant des aires et des unités de paysages distinctives et raffinées qui guideront

l'exercice de refonte des règlements. Cette relecture a su mettre en valeur les caractéristiques du paysage ainsi que du cadre bâti propre à notre territoire afin d'établir des exigences en ce qui a trait à l'aménagement physique des propriétés.

L'étude de mixité commerciale pour la ville d'Edmundston, réalisée par la firme Demarcom, a été présentée à l'hiver 2018. Le mandat accordé conjointement avec la CBDC Madawaska était d'évaluer la valeur de la fonction commerciale actuelle et potentielle à Edmundston. Le bilan de l'offre commerciale et l'identification des potentiels commerciaux seront aussi au cœur des énoncés de politiques et des propositions du Plan d'aménagement municipal.

Au printemps 2018, la Ville d'Edmundston a mandaté, conjointement avec la Société de développement du centre des affaires d'Edmundston, aussi connu sous Edmundston Centre-ville, la firme Stantec afin de proposer une mise à jour du projet Vision Edmundston de 2008. Le *Plan directeur d'aménagement du centre-ville* identifie les enjeux urbains du centre-ville et illustre des projets concrets pour mettre en valeur son potentiel de développement et contribuera à redynamiser le centre-ville par

le biais de la création d'espaces attractifs, connec-



Les Halles de la cathédrale (proposition de projet, Stantec, 2018)

tés et rassembleurs.

Afin de coordonner le développement de composantes vélos à Edmundston, la Municipalité et ses partenaires ont mandaté la firme Nova pour établir un plan d'action afin de faire d'Edmundston une destination vélo. *L'avenir du vélo à Edmundston, une ville forte de nature* établit de nombreuses orientations qui touchent à l'aménagement du domaine public afin de le rendre plus accessible à la pratique du vélo, sous toutes ses formes.

imagine edmundston

imagine edmundston

La participation citoyenne qui menait la démarche d'élaboration du Plan devait bénéficier des capacités de notre population à conceptualiser et à proposer des solutions à des enjeux complexes. Le proces-

sus devait aussi utiliser un maximum de plateformes pour rejoindre les gens et encourager la participation.

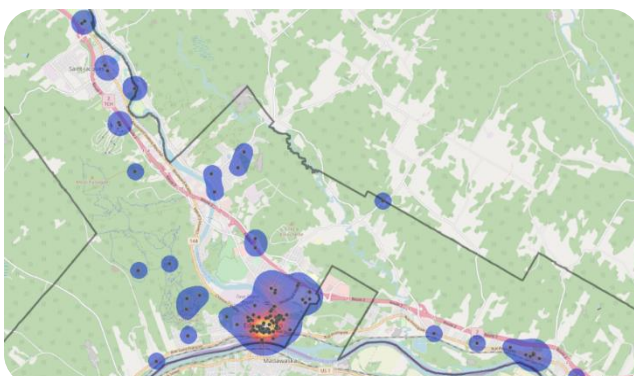


L'initiative *imagine edmundston* a donc été proposée aux citoyens et citoyennes pour les informer à propos de la démarche de révision du plan d'aménagement, mais surtout pour leur offrir une plateforme où ils peuvent proposer leurs propres initiatives d'aménagement de notre territoire. Les invita-

tions à réfléchir se sont renouvelées durant toute l'année. La place publique éphémère, la tournée des écoles du Secrétariat à la jeunesse, la journée Brassons les idées, le camp des mini-ambassadeurs, les sondages des quartiers auront contribué à montrer comment les idées des citoyens et citoyennes pouvaient se réaliser et comment l'administration municipale était à l'écoute.

Le premier exercice d'idéation a permis d'identifier plus de 150 idées de projets que la population espère voir se concrétiser dans les 10 prochaines années (voir carte suivante). Les citoyens et citoyennes ont pu utiliser une plateforme web, ainsi que de s'exprimer sur une carte postale. Ils se sont exprimés concrètement et humblement pour voir leur ville s'embellir, pour voir leur ville s'éclairer, prendre de la couleur et surtout devenir une destination divertis-





Emplacements des projets proposés par la participation citoyenne. (Edmundston, 2019)

sante tout au long de l'année. Signe que le cœur de la ville compte vraiment pour les citoyens et citoyennes et qu'ils et elles souhaitent qu'on leur offre un milieu de vie complet et agréable, c'est très majoritairement au centre-ville qu'ont été proposés les projets.

Lors de l'évènement **Brassons les idées**, la population a pu expérimenter avec la réalisation temporaire de plusieurs projets proposés dans le premier exercice. Le Secrétariat à la jeunesse a poursuivi son appui à la démarche en assurant la participation des jeunes pour l'évènement. Les mini ambassadeurs ont parcouru le centre-ville pour l'embellir de couleurs et d'aménagements pour divertir, notamment par des bornes-fontaines et un piano public. Le tout s'est culminé sur une journée où la mousse sous toutes ses

Enjeux soulevés par *imagine ton quartier*

- Prévoir des mesures pour ralentir la circulation automobile
- Prioriser le vélo et le piéton dans l'aménagement du domaine public
- Augmenter le niveau d'entretien des trottoirs
- Améliorer l'accès et les équipements des espaces verts et publics
- Encourager la plantation d'arbres, principalement dans les cours avant
- Offrir un éclairage de rue adéquat
- Embellir et illuminer

formes se côtoyait au grand plaisir de toute la famille. Les gens ont aussi pu s'exprimer sur leurs aménagements préférés et sur les orientations stratégiques que devrait prendre la municipalité.

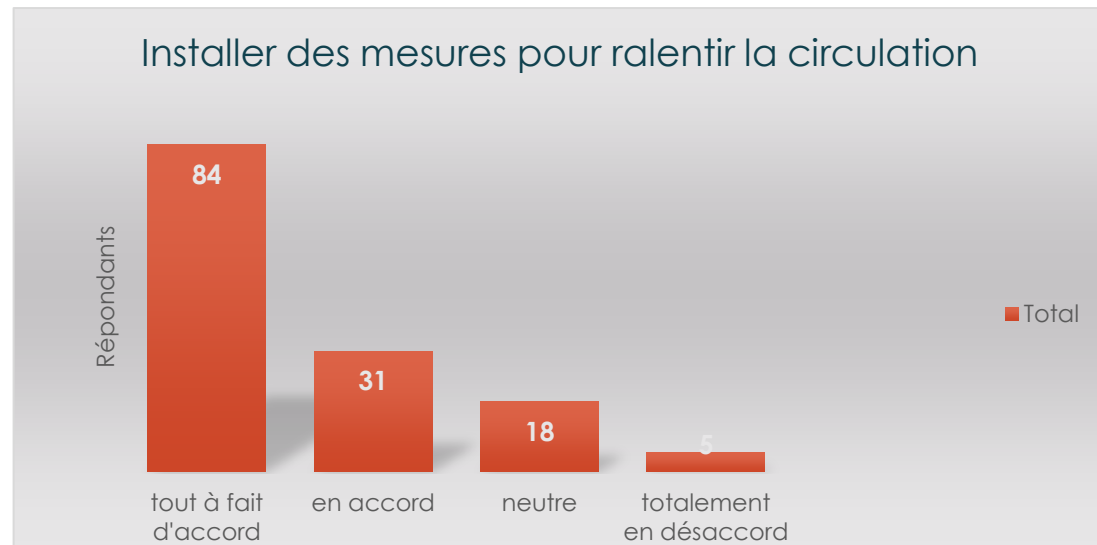
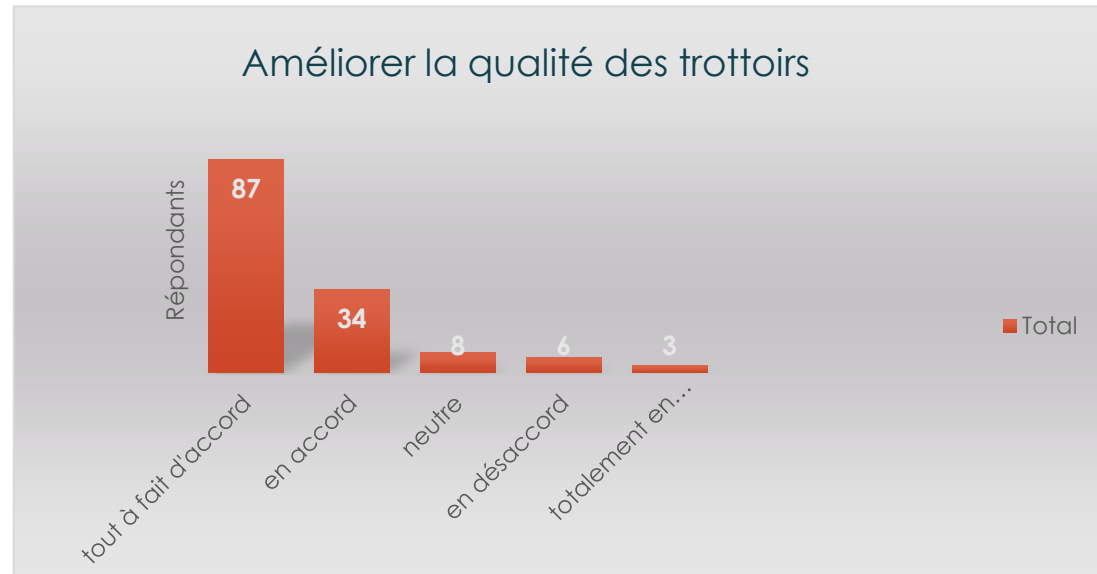
Avec **imagine ton quartier**, des visites de cafés se sont ensuite déroulées dans les différents milieux de vie de la municipalité. Une dizaine de rencontres se sont ainsi tenues autour de discussions sur les enjeux qui touchent directement la population au quotidien, tel que la circulation, les services de proximité, l'aménagement des rues, les parcs et espaces verts, l'entretien et l'encadrement municipal. Le même

sondage était disponible en ligne pour l'ensemble de la population.

Les consultations publiques ont permis d'établir qu'il n'est pas nécessaire d'encourager le dédoublement des ressources simplement pour que chacun des milieux de vie soit reconnu. Il s'agit plutôt de leur

donner leur propre essence, de miser sur les éléments distincts. Les citoyens et citoyennes reconnaissent et comprennent les responsabilités municipales.

Exemples de répartition des réponses concernant les mesures pour ralentir la circulation et pour l'amélioration de la qualité des trottoirs.



Une nouvelle invitation a été lancée pour consulter la population autour de la ville et l'hiver. **Imagine edmundston en hiver** a ainsi proposé des ambiances (feux extérieurs, chocolat chaud, éclairages), une série d'activités sportives (planche à neige, hockey, motoneige, vtt) et culturelles (spectacles, ateliers de créations) pour encourager les gens à sortir et pour les questionner sur comment notre ville pourrait être aménagée pour bénéficier davantage de notre situation nordique. Les gens se sont prononcés forte-

ment pour le patinage, notamment par l'aménagement de sentiers glacés, des places publiques animées, des rues qui font une place de choix au piéton et à l'art urbain. La forte majorité s'est prononcée pour des bâtiments colorés, partout en ville. La ville de St. John's a servi d'exemple où les bâtiments les plus visibles étaient colorés et servaient à enrichir les paysages hivernaux. Ils ont aussi suggéré l'installation d'une pente pour glisser.



Perspectives démographiques

La réalité des défis démographiques est vécue par les villes comme Edmundston principalement dans leur rôle de dispensateurs de service et sur leur potentiel de développement. À elle seule la municipalité ne peut pas agir sur tous les facteurs structurels de dépopulation, mais elle peut certainement agir à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, notamment par des avantages fonciers aux familles, l'amélioration des services de proximité, en améliorant l'accès au transport actif ou par le soutien à l'inclusion des personnes âgées.

Edmundston a connu une croissance de sa population de 3,4 % de 2011 à 2016. Cette augmentation s'est principalement faite dans le groupe de 0 à 14 ans. Bien que le nombre d'habitants ait augmenté selon le recensement de 2016, Service Canada prévoit une baisse lente, mais constante du nombre de ménages. La planification doit respecter cette diminution prévue de manière responsable en limitant l'expansion des infrastructures.

Le groupe des 65 ans et plus demeure le plus prédominant. Le vieillissement de la population se vit donc aussi à Edmundston. Et comme les autres pôles ruraux, elle ressent davantage ce vieillissement que les

autres centres urbains. Face à cette population qui est moins mobile, la dépendance à l'automobile est un des fardeaux les plus importants qui se posent à nos populations vieillissantes. En s'efforçant de consolider les services de proximité, en offrant des logements abordables dans l'ensemble des secteurs, on multiplie nos chances que les gens pourront rester dans leurs milieux de vie. Puisqu'il s'agit d'une population qui est peu mobile et devant l'absence de transports en commun, on doit encore davantage chercher à centraliser près des pôles et corridors de services ces logements adaptés à cette clientèle.

Il en résulte une population active qui diminue, mais aussi influence le choix de logement. Edmundston demeure majoritairement composée de propriétaires (70 % contre 30 %). 59 % des logements représentent des résidences unifamiliales détachées, ce qui constitue une légère baisse dont on peut prévoir la poursuite avec le vieillissement de la population. Les résidences unifamiliales sont moins en demande, les gens cherchant à diminuer leur espace et cherchant la proximité aux services.

Perspectives de développement économique

Les défis reliés à la recherche d'une main-d'œuvre suffisante et compétente sont partagés par l'ensemble des villes nord-américaines. Cette réalité est encore plus criante dans un contexte rural et éloigné des grands centres, semblable à celui d'Edmundston. Par contre, la taille limitée de notre marché facilite l'implantation de solutions bénéficiant de la proximité et de la flexibilité de nos outils d'encadrement. La Municipalité tient aussi un rôle actif en proposant d'abord un cadre de vie attractif et abordable pour les nouveaux travailleurs et travailleuses. Elle peut le faire de trois façons : en proposant d'abord un cadre de vie attractif et abordable, en jouant un rôle de soutien auprès des entrepreneurs dans leurs projets d'implantation et d'investissement, et en assurant la mobilisation et la concertation des intervenants socioéconomiques du milieu à la faveur d'une stratégie d'accroissement démographique qui prend en compte la rétention des jeunes, le rapatriement de familles et l'immigration.

Soutien aux entreprises

Depuis 2015, Edmundston propose différentes initiatives de développement économique.

L'encadrement municipal vise principalement la création de richesse foncière. Elle s'oriente sur la construction d'équipements communautaires, en jouant un rôle immobilier actif et en orientant les entreprises vers des emplacements qui ont la capacité de créer des effets d'entraînement. Ce sont plus de 50 entreprises, à travers les programmes d'incitatifs municipaux, qui ont obtenu un coup de main à l'ouverture et près de 10 projets immobiliers.

Le commerce et l'industrie

Les défis du commerce de détail sont bien connus. Les changements de comportements des consommateurs et le profil sociodémographique de ces derniers viennent amplifier les fuites commerciales par l'entremise des achats à l'extérieur ou des achats en ligne. Ceci étant dit, les villes continueront à jouer un rôle central dans l'offre commerciale, spécifiquement dans l'expérience offerte, dans l'ambiance et dans la capacité à répondre aux besoins quotidiens (proximité et choix).

À Edmundston, l'étalement commercial actuel restreint l'essor des valeurs foncières municipales. L'absence de pôles commerciaux empêche justement de créer l'effet d'entraînement par la mise en commun des lieux d'affaires. La distribution des commerces dans tout le territoire urbain affecte à la baisse l'attractivité de la ville et de son image commerciale¹. Néanmoins, les cinq dernières années ont aussi vu un retour des investissements dans les domaines commercial et industriel. Le moyen est donc justifié d'encadrer la démarche déjà entreprise de repositionner le domaine commercial. Les données récentes de l'*Étude de mixité commerciale* démontrent que cette tendance devrait se poursuivre, à constater le potentiel de développement de la ville comme pôle d'activités commerciales.

Le développement Grey Rock, aux limites de notre municipalité, sur la réserve de la Première nation malécite du Madawaska contribue aussi à augmenter l'offre commerciale régionale.

La construction résidentielle

Durant les cinq dernières années, le domaine de la construction poursuit sa tangente vers l'ajout d'unités multilogements. Que ce soit sous la forme de condos, d'appartements ou de foyers pour retraités, les développeurs et développeuses proposent davantage de types d'habitations plus denses et à proximité des services. La construction de maisons unifamiliales se maintient au même rythme depuis les dernières années. Les données suggèrent une certaine saturation de ce qui est offert sur le marché des maisons unifamiliales.

¹ - Étude de mixité commerciale – Ville d'Edmundston, Demarcom, p.5

Données sur la construction et l'aménagement du territoire

Edmundston	2015	2016	2017	2018
Logements créés	37	30	45	44
Nouvelles résidences unifamiliales	12	7	18	15
Démolitions	16	14	11	13

C'est une réalité qui se répercute directement sur les données en ce qui a trait au lotissement, c'est-à-dire le nombre de terrains créés dans le but d'y construire, qui demeurent limités. La situation s'explique par un nombre de terrains offerts excédant la demande ou par une offre actuelle qui ne répond pas aux types d'emplacements recherchés. Depuis 2005, ce sont les promoteurs et les acheteurs qui doivent investir afin d'installer toutes les infrastructures routières. Au paravant, la Ville subventionnait ce type d'implantation en prenant à sa charge les coûts d'asphaltage. La rentabilité à long terme ne justifiait simplement plus de subventionner une forme de développement typique. De nouvelles techniques d'aménagements des terrains, de nouveaux types de lotissement, c'est-à-dire une réévaluation complète de notre manière de designer nos infrastructures doit être entreprise si on veut espérer renverser la vapeur.

Les défis à venir

Toute ville doit offrir un équilibre entre les trois variables suivantes : la valeur de son rôle foncier, la charge fiscale à ses contribuables ainsi que le niveau de services offert aux citoyens et citoyennes.

L'administration vit déjà les impacts des défis fiscaux, technologiques, climatiques et en infrastructures. Ces impacts risquent de fragiliser à leur manière les trois piliers identifiés si rien n'est fait. N'oublions pas que les défis sont toujours source de contraintes, mais il est aussi vrai qu'elles sont toujours source d'opportunités. Il s'agit de choisir sa position.

La fiscalité

La fiscalité municipale, touchant directement notre capacité de payer et donc d'intervenir sur notre territoire est un défi que devront relever toutes les municipalités. Les réalités économiques qui réorien-

tent les activités commerciales vers les transactions en ligne ne permettent plus de répondre aux réalités des responsabilités municipales. Les villes du Nouveau-Brunswick sont aussi trop souvent confrontées à assumer un rôle de pôle communautaire à l'ensemble des communautés qui la voisine, et ce, sans que les ressources fiscales suivent. Une révision de la fiscalité est nécessaire pour que les municipalités puissent continuer à jouer leur rôle de moteur du développement économique, démographique, culturel, de l'emploi et du renforcement des milieux de vie.

Les infrastructures

La Ville est responsable de l'entretien de plus de 200 km de routes et 70 km de trottoirs sur son territoire. Aussi, elle détient plus de 400 km de réseaux primaires de distribution d'eau potable, d'évacuation d'égouts sanitaires et de conduits pluviaux. La Ville se démarque par son service de production d'électricité avec plus de 200 km de lignes électriques de distribution; 7 km de lignes souterraines; 3 centrales hydroélectriques; 3 barrages; 4 sous-stations et elle dessert plus de 9 000 clients. La Ville possède 45 stations de relèvement des égouts; 6 usines de traitement des eaux usées, dont une mécanique (SBR) et 5 lagunes. En ce qui concerne l'eau potable, la Ville possède une station de désinfection de l'eau

potable; 8 puits; une recharge; 6 supprimeurs d'eau potable; 10 réservoirs d'eau potable et 7 vannes de contrôle majeur.

La gestion des actifs soulève les défis du remplacement et de la gestion des infrastructures. Les revenus fonciers collectés à la suite de la réalisation d'un développement ne correspondent pas au coût de maintien des infrastructures à long terme. Le bénéfice à court terme retiré du développement ne parvient pas à créer une richesse suffisante à financer le maintien des infrastructures. Le Plan municipal doit fournir une manière de renverser la tendance et de réévaluer les niveaux de services. Les énoncés de politiques et les propositions viseront à établir un meilleur équilibre entre les responsabilités déjà élevées des développeurs et des résidents et résidentes actuels. La solution magique n'existe pas. Les décideurs et décideuses se doivent de respecter la capacité de payer des contribuables. Mais l'orientation commune des composantes vers une rentabilité à long terme, c'est-à-dire des choix durables en matière d'aménagement est inévitablement à privilégier.

L'environnement

Les changements climatiques font déjà subir de sévères conséquences à nos infrastructures actuelles, mais aussi à notre manière d'occuper le territoire.

Dans une optique de sécurité publique et de gestion responsable de nos infrastructures, nous devons considérer la vitesse à laquelle les changements climatiques affectent nos opérations, mais aussi comment les affronter par une planification rigoureuse. Les événements météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus communs. Les exigences en ce qui a trait aux infrastructures pour en gérer les prévisions sont simplement trop élevées pour une municipalité de notre taille. Les solutions de génie et de planification optimale doivent être mises de l'avant dès que l'occasion se présente, si nous ne voulons pas simplement être réactifs. L'enjeu implique nécessairement les partenariats avec les paliers supérieurs de gouvernement afin d'assurer une gestion commune du risque et des mesures d'atténuation.

La technologie

L'horizon de 10 ans peut paraître bien loin. La vitesse des évolutions technologiques nous oblige à prévoir des interventions réfléchies qui protégeront les acquis face aux défis fiscaux, environnementaux et d'infrastructure qu'amèneront les prochaines années. Par exemple, il est fort à parier que la venue très probable des voitures autonomes chambardera nos habitudes de déplacements, mais aussi les besoins en infrastructures. L'investissement dans les infrastructures doit tenir compte de besoins évolutifs

auxquels elles devront répondre dans le futur. Il est impératif qu'Edmundston s'inscrive dans le réseau des villes intelligentes afin que ses infrastructures et que son territoire puisse faire partie du nouveau réseau qui se mettra en place.

Tendances en aménagement du territoire

En plus de s'appuyer et de s'inscrire dans la continuité des documents de planification les plus récents, la présente démarche propose des approches novatrices. Ce Plan d'aménagement tient compte des dernières tendances en matière de planification et favorise les interventions innovantes et adaptées aux particularités d'Edmundston.

L'approche « Intégrée »

L'approche traditionnelle de la planification des quartiers repose sur le regroupement de fonctions d'une même famille (résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, etc.). C'est une pratique qui, en plus de créer des quartiers homogènes, ne permet pas aux communautés de prévoir la manière dont ces différents usages s'intégreront aux particularités



Bien qu'on peut interpréter que ces deux aménagements ont un zonage similaire, il est convenu que les deux milieux n'offrent pas la même qualité du milieu de vie à ses résidents et résidentes respectifs. (source Planetizen.com)

des quartiers, des voisinages et des rues. Il en résulte des quartiers où l'impact d'implantation des usages demeure aléatoire.

L'approche du *Form Based Code* privilégie la manière que les usages sont implantés. Les exigences règlementaires se font en fonction du contexte typomorphologique d'un secteur (histoire, parcellaire, identité, architecture, etc.) et non seulement par une classification des usages. Des aires de paysage sont définies afin de pouvoir interpréter la structure des milieux de vie, d'encadrer leur amélioration et de planifier adéquatement leur développement.

L'approche intégrée qui est proposée prend également compte des usages. Par contre, sa véritable assise repose sur le traitement de toute l'interface

entre le domaine public et le domaine privé. Il s'agit de prendre compte l'interrelation entre la rue (emprise, chaussée, trottoir, mobilier, circulation) et les terrains privés (façade, marges de recul, aménagement des aires non construites, volume et forme du bâtiment).

L'inclusion de cette approche aura pour avantage l'amélioration de la planification d'ensemble du territoire par la prise en compte de l'interrelation des éléments qui composent la forme urbaine de la ville. Ainsi, les moyens d'action proposés dans ce Plan s'appuient essentiellement sur l'identité de la ville et le respect des éléments de forme urbaine existante en :

- unifiant les espaces privés et publics entre eux;
- rendant ces espaces plus accessibles et plus animés;
- intégrant les caractéristiques morphologiques dans la réglementation;
- misant sur les formes urbaines hétérogènes et complémentaires.

L'approche du « placemaking »

Le « Placemaking » constitue une approche novatrice de planification et de conception de projets. L'accent est mis sur l'amélioration de l'expérience



offerte aux usagers d'un lieu ou d'un espace. Cette approche s'appuie principalement sur des améliorations et des interventions à petite échelle dans les espaces publics. Ces interventions ont principalement pour objectif d'améliorer le paysage urbain, l'esthétisme et la convivialité des aménagements. Elle peut également aider à exprimer la culture locale, définir l'identité d'un quartier et rendre la ville plus amusante. Le « Placemaking » repose également sur l'implication des acteurs et actrices locaux et de la population dans le processus de conception.

Une **collectivité viable** assure la protection de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Aménagée à échelle humaine, elle se caractérise notamment par la compacité de sa forme urbaine, la mixité des activités, une offre de transport diversifiée et une bonne localisation des activités et des équipements. Elle rend ainsi accessibles à tous des espaces publics de qualité et des espaces verts abondants, une variété de services et un environnement riche en activités économiques, sociales, récréatives et culturelles. (Source : *Vivre en ville*)

Il s'agit de rassembler divers groupes qui pourraient ne pas interagir autrement. Cette approche collaborative permet de repenser le cadre bâti et le domaine public en portant une attention particulière à l'identité physique, culturelle et sociale qui définit un espace et son évolution.

L'approche « Collectivité viable »

Le Plan s'inspire des principes du courant des collectivités viables mis de l'avant par l'organisme Vivre en ville. Une collectivité viable est un milieu de vie qui répond aux besoins fondamentaux de ses résidents et résidentes, est favorable à leur santé et assure leur qualité de vie. Son mode de développement favorise l'équité, respecte la capacité des écosystèmes et permet d'épargner les ressources naturelles, énergétiques et financières : elle peut se maintenir à long terme.

L'approche du « Design hivernal »

Si on soustrait le souci pour les opérations de déneigement, l'hiver a longtemps été une composante oubliée dans l'aménagement des villes et plus particulièrement des espaces publics. Depuis quelques années, la nordicité est un élément clé et distinctif sur lequel repose les plans de nombreuses grandes villes canadiennes telles qu'Edmonton, Winnipeg, Ottawa ou Montréal.

L'objectif de ces communautés est de créer un environnement urbain convivial et ludique, qui met de l'avant la nordicité, et qui permet à la population et aux touristes de profiter des aménagements extérieurs durant la période hivernale. La tenue de divers types d'évènements (spectacle en plein air, marché

Les collectivités viables sont sécuritaires, saines et permettent le choix du mode de transport vers l'école, le travail, les services et autres besoins quotidiens. Les collectivités viables bénéficient de la force et de la vitalité d'où émerge le caractère unique qui donne aux communautés « l'esprit du lieu ».



Arctic Glacier Winter Park, The Forks, Winnipeg.
<https://www.theforks.com/events/skating-trail-and-park-conditions>



Événement Cabane Panache et Bois rond, sur la rue Wellington de Verdun.

(photo :
<https://www.ledevoir.com/vivre/523471/macabane-sur-macadam>)

de Noël, feux d'artifices, festivals, etc.), l'aménagement d'équipements récréatifs (patinoires, glissades sur tube, etc.) ou simplement de terrasses extérieures permet à la population de s'approprier l'espace public et de profiter des joies de l'hiver. Il s'agit de changer les perceptions négatives sur la saison froide pour créer un contexte favorable à une utilisation continue des espaces publics tout au long de l'année. L'approche se doit d'être globale pour atteindre son objectif principal d'entraîner les gens à l'extérieur l'hiver. Les aménagements de confort ne sont pas simplement en terme récréatif, mais le sont aussi en ce qui a trait au transport, aux méthodes de déneigement, aux éclairages, aux choix de couleurs de revêtement, à l'orientation des constructions et aux habillements des façades commerciales.

Prioriser le design actif

Mais pourquoi encourager les aménagements pour les déplacements actifs ? On pourrait dire que c'est bon pour la santé, que ça crée des environnements plus attrayants, mais ce n'est pas suffisant, c'est aussi parce que c'est rentable. Les vraies raisons sont surtout que c'est meilleur pour les entreprises et que c'est financièrement plus payant parce que plus productif à l'acre et offre un meilleur retour sur

l'investissement que les développements orientés sur l'automobile².



Place Wellington, Montréal (photo : Ville de Montréal)

L'approche ne se résume pas non plus à l'aménagement de trottoirs. L'aménagement d'un trottoir ne suffit pas à créer un endroit invitant pour le



Exemple de design actif (vivreenville.org)

2

<https://www.strongtowns.org/journal/2018/1/16/why-walkable-streets-are-more-economically-productive>

piéton. La proximité des voitures à haute vitesse, l'éloignement des bâtiments, les enseignes commerciales surdimensionnées ne présentent pas un environnement confortable pour le piéton. Une rue qui priorise le piéton est une rue où on peut marcher, où on peut traverser la rue de façon sécuritaire entre un magasin de vêtement et un café pour dépenser aux deux endroits. C'est un environnement où tous les pieds carrés sont dédiés à la productivité économique, et non dispersés dans des stationnements vides et des aménagements paysagers inutiles. Les marcheurs dépensent en moyenne plus par mois que les automobilistes. En planifiant pour les piétons, on

peut créer des endroits économiquement dynamiques. En planifiant pour l'automobile, on crée des développements à faible rendement.

Adapter les ingrédients à notre recette

Ces approches serviront de référence et non de dogmes à suivre aveuglément. Le travail de la communauté est de faire siens ces principes et d'en appliquer l'essence à son propre contexte. Le rythme des changements sera dicté par notre réalité économique et sociale. Grâce aux réalisations récentes, nous pouvons maintenant bâtir sur une communauté positive et active, qui a réalisé beaucoup et qui veut continuer à en faire plus.

3- Principes directeurs

Les grands principes de l'aménagement du territoire servent à circonscrire les principaux enjeux d'aménagement et à baliser les choix relatifs aux moyens qui s'offrent à la Municipalité pour encadrer les interventions publiques et privées sur le territoire. Ils servent également de cadre de référence pour la compréhension des documents de planification; ils ont une signification précise et contribuent à définir la spécificité propre à notre communauté.

Si la vision est la destination vers laquelle le Plan nous dirige, les orientations représentent les chemins à emprunter pour arriver à la destination et les moyens que nous voulons nous donner pour réaliser notre vision.

Embellir la ville par la couleur, par l'art urbain, par la lumière et par le verdissement

C'est rendre la ville plus attrayante en proposant des aménagements qui privilégient les couleurs vives, la

luminosité, l'intégration de l'art urbain, un choix de matériau durable et noble à la hauteur du respect que nous donnons aux citoyens et citoyennes. Le citoyen et la citoyenne inspirent leurs aménagements de ceux de la ville et complètent notre paysage construit.

Divertir par des événements formels et informels

Les rues, les parcs deviennent des lieux de productions artistiques où l'animation s'inspire de l'ambiance créée par la présence d'un mobilier urbain adéquat, d'un art urbain distinctif. Les espaces publics et l'interaction du domaine privé créent un environnement propice aux échanges et au développement d'une vie urbaine stimulante.

Embrasser l'hiver

Nous embrassons notre nordicité en orientant nos aménagements afin de donner à nos citoyens et citoyennes une ville qui vibre toutes les saisons, qui bénéficie de rues, de bâtiments et d'espaces publics encourageant la vie extérieure et toutes les activités hivernales.

Protéger et valoriser les reliefs naturels, des berges des cours d'eau jusqu'au sommet des montagnes

Au confluent de la rivière Madawaska et du fleuve Saint-Jean, Edmundston s'est développée à partir des cours d'eau vers les sommets des vallées. Nos reliefs uniques et nos panoramas automnaux nous distinguent dans notre manière de développer ce territoire en valorisant cette topographie qui crée les vues, les percées et les perspectives si uniques à notre région. Ses infrastructures et ses constructions épousent les courbes gravées dans le roc par une nature généreuse.

Fournir l'encadrement requis à l'essor des meilleurs projets

Edmundston assume son leadership pour soutenir les initiatives des entrepreneurs de manière à encourager les bons projets (incitatifs), mais aussi par un encadrement réglementaire pour éviter les implantations qui vont à l'encontre des intérêts de la communauté et des milieux de vie (contrôles).

Engager la communauté dans la planification et la gestion de ses milieux de vie

Les citoyens et les citoyennes sont mis au cœur du processus de planification et de gestion des milieux de vie en mettant de l'avant la participation et l'engagement citoyen dans la définition des interventions visant l'amélioration des infrastructures, l'aménagement des espaces publics et l'encadrement réglementaire.

Le centre-ville au cœur de notre identité, au centre de nos activités

Plus qu'une simple concentration d'emplois, le centre-ville est aménagé et développé en respect des composantes identitaires historiques, avec un cadre naturel et bâti distinct, comme une destination de desserte commerciale dynamique, comme un théâtre d'événements culturels, comme un lieu de récréation, mais surtout un milieu de vie complet et charmant.

S'engager pour des solutions durables

Une solution durable, c'est une solution flexible où les considérations de demain peuvent être prises en compte par la qualité des aménagements et l'investissement à long terme. Miser sur la durabilité veut aussi dire de faire selon nos moyens. Faire moins, mais faire mieux. Ça veut aussi dire de réconcilier les espaces naturels et le milieu bâti en misant sur le rapport privilégié que nous possédons avec notre territoire.

Renforcer les collaborations multisectorielles

Edmundston tient le rôle d'initiateur et de consolidateur des partenariats entre les intervenants des diffé-

rents secteurs (artistique, économique, environnemental, institutionnel et autres) afin de miser sur la mise en commun des forces innovantes de notre communauté.

Reconnaître les échelles distinctes d'Edmundston

L'agglomération d'Edmundston est plus qu'une simple entité administrative. Elle est une ville; une communauté. Elle est une collectivité enracinée sur l'ensemble de son territoire qui s'épanouit à toutes les échelles; du voisinage, à la rue, en passant par le quartier et le milieu de vie.

4- Edmundston en 2030... Pourquoi pas maintenant?

« Une ville finit par être une personne » -Victor Hugo

Comment vois-tu ta ville dans 10 ans? La question est simple. Pourtant ce n'est pas là que se trouve le vrai questionnement. « Comment vois-tu **TA** ville ». C'est là toute la vision d'Imagine Edmundston. Cette volonté de dresser non seulement le portrait de ce que devrait être la ville dans quelques années, mais bien de rallier les résidents afin de voir se dessiner ce qu'ils voient pour **leur** ville. Pour **leur** avenir. Pour **leur** communauté. Un changement de paradigme qui s'inscrit dans la volonté de les placer au cœur même du projet municipal. S'assurer que le futur d'Edmundston passe par une approche nouvelle : ne plus simplement habiter le territoire, mais être habité par celui-ci. Ériger les fondements solides d'une ville où les gens investissent temps et argent parce que la municipalité s'investit en eux.

« Ça prend tout un village pour faire grandir des enfants, mais ça prend surtout des enfants pour faire grandir un village » -Fred Pellerin

Dans le cadre de l'exercice de planification, la ville a demandé à **Sébastien Bérubé**, auteur et artiste, de proposer sa propre interprétation pour définir une vision concrète de ce que sera Edmundston à la conclusion de cette période de planification. La communauté fait sienne cette interprétation et remercie Sébastien pour sa contribution.

imagine edmundston

Une municipalité est sans aucun doute le résultat de ce qui la constitue; c'est-à-dire ses résidents. C'est pourquoi il ne faut oublier personne dans l'équation. Les aînés ont fait de la région ce qu'elle est et, pour les remercier, nous devons nous faire un point d'honneur de faciliter leur accès aux différents services et activités disponibles dans la région, en plus d'en augmenter l'offre. Edmundston devra prendre un tournant plus familial. Faire d'Edmundston une ville où on veut bâtir une famille! En ce sens, la municipalité accompagnera tous les secteurs familiaux, jeu-

nesses et éducatifs. Elle fera de l'Édupôle un centre névralgique pour l'épanouissement de notre jeunesse et de nos professionnels. Elle s'éloignera du simple terme, utilisé pour décrire un ensemble de bâtiments, afin d'en faire un campus éducatif digne de son potentiel. La santé économique qu'aura Edmundston demain est directement liée aux efforts démontrés à nos jeunes et envers leur futur. Nous sommes là pour qu'ils réussissent ici. Il faut le montrer! La valorisation du Secrétariat à la jeunesse, et l'appui des autres organismes œuvrant avec la jeunesse, facilitera les propositions et fera croître l'attrait de la région auprès de jeunes familles. Nous ferons d'Edmundston une ville où il fait bon vivre en donnant le goût à tout un chacun de participer à son développement...peu importe qu'on se déplace avec une canne ou une poussette.

« C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain » -Pierre Rabhi

L'environnement, et notre responsabilité face à celle-ci, n'a pas le choix de se retrouver dans notre façon de penser Edmundston. C'est indiscutable. On agit, maintenant! Embrasser l'environnement, c'est surtout construire sa ville en visant l'atteinte des objectifs environnementaux, mais c'est aussi accepter de

travailler avec la nature plutôt que contre elle. C'est choisir de prendre des décisions responsables pour le bien des citoyens et de l'environnement en évaluant, avant tout, les impacts à long terme. Il n'est plus possible de s'arrêter au court terme. Le bout de son nez, ce n'est pas assez loin! C'est mettre de l'avant notre nordicité. C'est développer une économie qui s'adapte à nos différentes saisons; qui les fête et qui en profite. C'est célébrer la neige abondante, le vent du Nord et les montagnes de feuilles mortes. C'est y voir une force naturelle et économique plutôt qu'une autre raison d'ajouter une épaisseur de chandail. C'est augmenter l'offre et faire d'Edmundston une région qui éclate de vie et d'expériences, peu importe la saison. Que l'on parle de vélo, de raquettes ou de motoneige. C'est crier haut et fort qu'Edmundston est forte de nature...toute l'année durant.

« L'art est la vie, la vie est l'art » -William Blake

Les gens d'Edmundston ont à cœur leur Centre-ville et ne croient pas qu'il est à la hauteur de ce qu'ils imaginent. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, nous devons faire quelque chose pour assurer la vitalité de ce joyau. Au Centre-ville, les gens n'ont pas besoin de plus de stationnements pour croire en

la vitalité d'Edmundston. Le Centre-ville a plutôt besoin de gens qui utilisent son stationnement municipal pour donner vie à Edmundston! Le Centre-ville de demain est coloré et offre encore davantage aux piétons. Le Centre-ville de demain est expérientiel et axé sur la culture. Il contient des espaces de rassemblement où jeunes et moins jeunes se rencontrent et vivent leur communauté. Le Centre-ville s'éloignera du gris « bétonneux » qu'on lui connaît et investira ses lieux de verdure, d'œuvres, d'artistes, de couleurs et de musiques. Le Centre-ville de demain investit ses lieux de vie, simplement! Le Centre-ville d'Edmundston, que les gens imaginent, est un théâtre immense où la culture ancre ses racines dans le territoire afin de se donner le droit d'exister, de rêver et de créer. Il est temps d'aider le rideau à s'ouvrir et de participer au spectacle.

« L'important n'est pas ce que l'avenir nous réserve, mais ce que nous faisons du présent »

-Grégoire Lacroix

Dix ans, ça semble loin, mais ce n'est que de l'autre côté de la porte. Pour accepter de se tourner vers l'avenir, il faut ouvrir cette porte dès aujourd'hui. S'engager à agir maintenant, pour demain. Il n'y a pas si longtemps, Rino Morin Rossignol, un artiste ori-

ginaire de la région, proposait une vision d'avenir pour Edmundston. Un peu comme l'on fait d'autres communautés du pays, Morin Rossignol proposait de forger un avenir touristique et économique grâce aux histoires et légendes de la région. Par contre, il proposait d'y aller la pédale dans le tapis et de se servir de l'imaginaire pour définir la ville plutôt que pour s'inventer des barrières. C'est un pari qui en vaut la chandelle; nous n'avons qu'à prendre l'exemple des Brasseurs du Petit-Sault. Ils ont su faire leur place en proposant des produits de qualité directement liés au territoire. Bâtir un avenir touristique, culturel et patrimonial à la fois? Moi, ça me plaît! Edmundston est une région qui regorge de patrimoine imaginaire. On ne sait jamais vraiment si tout est vrai ou si on exagère...c'est exactement cela qu'on doit rentabiliser! Détruire la frontière entre l'histoire et la légende.

Avec tout ça, Edmundston se propulsera vers un avenir qu'elle mérite. Edmundston sera plus qu'un arrêt pour le voyageur, plus qu'une pouponnière pour son talent et plus qu'un slogan pour elle-même. Edmundston est vraiment forte de nature, elle le montrera! Je serai là pour l'aider. Et vous?

Artistiquement,

Sébastien Bérubé

B.

Affectation
du
sol



B. Affectation du sol

Les pôles de développement 2019-2029

- A- Le centre-ville; essence de notre identité
- B- La porte d'entrée régionale
- C- Le réseau récréotouristique
- D- Le Faubourg Victoria

D- Le Faubourg Victoria

Le *Plan des affectations* représente la version cartographique de la vision et l'application des principes directeurs. Ce plan servira ensuite à définir les désignations de zones de l'arrêté de zonage. Ces affectations se distinguent de la simple utilisation du sol puisque leurs définitions ne se limitent pas à la nature des usages, mais s'établissent selon leur contexte distinctif (bâtiments, historique de développement, composition démographique, morphologie parcellaire). Voici plus précisément la présentation des différents secteurs représentés par le *Plan des affectations*.

1- PÉRIMÈTRE URBAIN

Ce périmètre établit les limites de développement pour la durée d'application du présent Plan d'aménagement. Considérant les volontés de consolider et rentabiliser les infrastructures municipales existantes, ce périmètre correspond aux quartiers déjà établis où s'étendent déjà les réseaux de rues, d'eau potable, et d'égouts municipaux. Le développement urbain c'est-à-dire les lotissements résidentiels, commerciaux ou industriels devra y être contenu.

2- PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

Les pôles de développement sont définis pour orienter les efforts de développement de la communauté. Ils ne se limitent habituellement pas à une fonction unique, mais sont des secteurs stratégiques identifiés comme les plus aptes à soutenir le développement de notre communauté. Cinq pôles sont proposés pour la période de planification et le *Plan des affectations* établit pour chacun d'eux une série de propositions distinctes. Notez que les frontières de ces pôles se veulent flexibles, afin de faciliter d'éventuelles initiatives de développement qui concordent avec les orientations du présent Plan d'aménagement.

3- MILIEUX DE VIE

Edmundston possède des quartiers résidentiels qui se distinguent par leur environnement construit, mais aussi par des structures communautaires bien définies. À dominante résidentielle, les artères principales de ces milieux de vie proposent aussi des commerces et services voués à une desserte de proximité. Ces implantations se font en respect de la qualité de vie résidentielle, principalement par la gestion des contraintes. Chaque milieu étant distinct, l'arrêté de zonage proposera des règles et normes qui mettront en valeur ses traits caractéristiques.

4- DESSERTES COMMERCIALES

En plus des pôles de services et de commerces, la Municipalité possède des concentrations commerciales orientées sur la desserte à l'échelle des différents quartiers. Formés par exemple des différents services à la personne, des cafés-restos ou des petites épiceries, ces services de proximité sont des composantes essentielles à la qualité des milieux de vie. Ils sont des lieux où se côtoient les voisins, où s'échangent les opinions et où nos communautés s'enrichissent.

5- COMMUNAUTAIRE

Le secteur communautaire regroupe les lieux comme des grandes institutions scolaires et religieuses, qui sont souvent les pierres angulaires des milieux de vie. Les espaces verts, les cimetières et les installations de services publics font aussi partie de ce secteur. Chacun de ces lieux répond à un contexte d'implantation unique. Cette unicité et ce rôle identitaire qui mérite d'être mis en valeur.

6- COMPLEXE INDUSTRIEL

Cette affectation regroupe les lieux de production, de fabrication et de commerces de gros principalement rassemblés à l'intérieur de nos parcs industriels. Ce sont des pôles d'emplois importants pour la municipalité qui eux aussi répondent à une logique d'emplacement bien à eux et il est tout aussi important d'en assurer la capacité actuelle et future pour l'expansion de nos entreprises.

7- TOURISME ET RÉCRÉATION

L'affectation est définie par les équipements de loisirs dont la portée dépasse l'échelle locale. Le Club de golf Fraser Edmundston, le parc provincial de la République, le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick et le Centre plein air Mont-Farlagne constituent la

base sur laquelle reposent plusieurs activités récréatives dont profitent les résidents et résidentes, mais aussi les nombreux visiteurs et visiteuses.

8- RÉSERVE FONCIÈRE

Le Plan d'aménagement identifie des emplacements consécutifs aux réseaux de services existants où pourront être accueillis les nouveaux développements des milieux de vie. En plus d'être consécutifs aux secteurs existants, ils sont propices au développement et aussi à renforcer les milieux de vie existants. Leur superficie devrait suffire à répondre à la demande en termes de nouveaux terrains pour la période de planification de dix ans.

9- RURAL

Le secteur rural n'est pas moins important pour l'essor de la communauté que ne l'est le secteur inclus dans le périmètre urbain. C'est leur interdépendance qui justifie de les distinguer afin d'en protéger les atouts. Il s'y trouve des usages fragiles qui répondent à des exigences de développement différentes du secteur urbain, notamment par les impacts sur la perte de milieux naturels appréciés, de paysages naturels

enviés et de ressources essentielles à notre essor. Ce secteur varié regroupe les lieux de productions des ressources (agricoles, forestières et carrières), pour le déploiement récréatif en nature, en plus de constituer une réserve foncière pour les développements futurs de notre municipalité.

10- CONSERVATION

Edmundston fait partie d'un cadre naturel unique, où se rejoignent montagnes et cours d'eau. Cette nature si particulière possède des secteurs uniques où le développement n'est pas envisageable, mais où les activités récréatives ou culturelles peuvent néanmoins s'épanouir. L'équilibre doit y être préservé des perturbations. Les zones humides, les secteurs inondables, les pentes fortes se situent tous dans cette zone.

11- EXPLOITATION DE CARRIÈRES

Cette affectation délimite les secteurs aptes à l'exploitation de carrières. Elle délimite les exploitations actuelles, le périmètre d'expansion et tente aussi d'identifier les emplacements à potentiels d'exploitation.

C.

Les pôles de
développement
2019-2029



C. Les pôles de développement 2019-2029

Le Plan d'aménagement municipal propose cinq pôles stratégiques de développement. Ces pôles constituent les emplacements les plus stratégiques pour l'atteinte des différents objectifs de développement énoncés. Sans nier l'importance intrinsèque de tous les secteurs de notre ville dans l'atteinte de nos objectifs de développement, la Ville adopte une approche réaliste quant à ses moyens d'interventions et se doit de cibler ses mesures où elle s'attend à en tirer le plus de bénéfices. Le Plan adopte ainsi une position claire pour stimuler les économies d'agglomération.

Chacun des pôles est unique quant à son rôle dans le développement. Certains répondent davantage à une logique de réseaux. Ils doivent cependant être considérés comme complémentaires. La présente section définit ces pôles (et ces réseaux), établit les objectifs de leur développement, pour ensuite proposer des énoncés de politiques et des propositions spécifiques à ces secteurs.

A- Le centre-ville; essence de notre identité

Enjeux

Les consultations publiques ont une fois de plus démontré toute l'importance de ce lieu identitaire fondamental de la communauté. Il est toujours et demeure une composition unique de bâtiments historiques et identitaires, un lieu d'emploi et de divertissement. Par contre, il a cessé d'être un milieu de vie complet, notamment lorsqu'on constate le départ de commerces de proximité tels que l'épicerie ou la quincaillerie.

La zone d'amélioration des affaires, gérée par Edmundston centre-ville, existe telle quelle depuis 1982. Les consultations ont démontré que la perception des gens de leur centre-ville dépasse celle de cette définition administrative. Les efforts de mise en valeur adopteront maintenant cette géographie, de manière à renforcer les liens de complémentarité entre toutes les parties du centre-ville.

Le centre-ville s'est formé d'abord et avant tout en fonction des déplacements en automobile. En général, les endroits où on laisse beaucoup de place à l'automobile, où il est facile de se stationner, ont

tendance à ne pas être de très haute qualité.

L'espace aménagé est ainsi retiré de végétation, de mobilier urbain, de trottoirs qui agrémentent les villes.

Le défi de le ramener à une échelle humaine en est un à long terme qui doit s'amorcer dès maintenant.

Le domaine public doit favoriser le piéton en privilégiant son confort. On doit lui offrir des vitrines ouvertes sur la rue, une continuité commerciale, une variété dans le cadre bâti, un domaine public végétalisé où on peut flâner, discuter ou se reposer et une pro-

grammation commerciale qui répond à ses besoins.

Objectifs

- Augmenter le nombre de logements.
- Diminuer l'empreinte des automobiles.
- Augmenter la végétation.
- Augmenter les superficies commerciales en rez-de-chaussée.
- Augmenter l'achalandage et les déplacements piétonniers.



Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
A1	Le centre-ville est un milieu de vie où la forme du bâti établit un cadre apte à attirer de nouveaux résidents.	A1.1	Établir des emplacements réservés pour le développement résidentiel, notamment aux étages de projets mixtes
		A1.2	Travailler à définir un logement type qui s'intégrera à la morphologie existante du centre-ville et qui répondra aux besoins d'une population variée.
		A1.3	Prévoir une aire d'intervention qui n'est pas limitée à la définition de la zone d'amélioration des affaires (ZAA), mais plutôt sur la véritable aire paysagère du centre-ville qui inclut le parc du Petit-Sault.
A2	Le transport lourd contraint le développement du centre-ville comme destination et comme milieu de vie.	A2.1	Miser sur le développement d'un projet de route de contournement.
		A2.2	Circonscrire le transport lourd, lorsque possible, hors des heures d'achalandage et des événements.
A3	Le renouveau du centre-ville passe par des lieux invitants et stimulants qui éveillent tous les sens.	A3.1	Orienter l'aménagement des rues et des espaces publics pour définir un véritable milieu de vie; une véritable destination.
		A3.2	Orienter le commerce de détail et la restauration à service complet sur les artères commerciales principales afin d'encourager la vitalité de ses rues et créer l'ambiance pour faire du centre-ville une destination.
		A3.3	Encourager la mixité en orientant le commerce au détail au rez-de-chaussée et le logement et les services aux étages.
		A3.4	Renforcer le rôle des arts et de la culture par l'art urbain et en fournissant des lieux de création pour les artistes.
		A3.5	Encourager le développement de projets qui apportent de l'animation sur la rue, dont la cuisine de rue et les implantations éphémères.
		A3.6	Réaliser une mise en lumière des bâtiments et lieux significatifs du centre-ville
		A3.7	Prévoir des supports permettant la diffusion sonore sur les artères principales pour alimenter l'ambiance.
A4	Les espaces publics (espaces verts, espaces publics, rues) servent de pierre angulaire au développement en proposant des aménagements leur permettant de jouer le rôle de destination tout au long de la journée, tout au long de l'année.	A4.1	Évaluer l'utilisation du pavillon de la Place de l'Hôtel-de-ville pour prévoir un espace de création.
		A4.2	Réaménager la Place de l'Hôtel-de-ville en favorisant la flexibilité de son espace pour les performances artistiques et pour les activités passives.
		A4.3	Poursuivre le réaménagement du parc du Petit-Sault en consolidant son

			interrelation avec le reste du centre-ville et ses fonctions récréatives, culturelles, historiques, à proximité de la nature.
A5	Les rues sont hiérarchisées selon leur fonction et selon leur environnement construit afin d'en proposer des aménagements distincts et adaptés.	A5.1	La rue de l'Église et le chemin Canada sont définis comme l'axe commercial principal du centre-ville. La réglementation y concentre les activités commerciales de destinations comme les restaurants, les cafés, les commerces spécialisés et ceux de proximité.
		A5.2	Une fois les transports lourds détournés, réaménager le chemin Canada pour accorder une place de choix au piéton, à la végétation, à la création d'ambiance.
		A5.3	La rue de l'Église est définie comme un lieu principal pour les bureaux d'entreprises pour les services à la personne et les services aux entreprises.
		A5.4	Miser sur l'approche de <i>Form Based</i> pour établir les règles de construction au centre-ville pour toute nouvelle implantation.
		A5.5	Prescrire une superficie minimale de fenestration au niveau de la rue et la présence de portes offrant un accès direct à la rue.
		A5.6	Favoriser l'utilisation de matériaux traditionnels sur la façade des nouvelles constructions et des constructions existantes.
		A5.7	Établir des principes d'implantations avec divisions visuelles entre les façades, entre les commerces (au niveau de la rue) et les habitations (niveaux supérieurs).
		A5.8	Mettre en place un comité d'esthétique urbaine pour l'évaluation de la valeur des projets de rénovation.
A6.	Une desserte suffisante, mais pas excédentaire de stationnements est offerte.	A6.1	Évaluer le mode de gestion du stationnement sur rue en fonction des besoins des divers utilisateurs.
		A6.2	Évaluer l'utilisation et les besoins réels en stationnement hors rue avant de considérer investir de nouveaux montants dans des infrastructures de stationnement.
		A6.3	Éliminer le stationnement sur rue en angle sur les artères principales pour donner de l'espace à la végétation, au transport actif et la capacité de créer des ambiances agréables.
		A6.4	Conserver le stationnement sur rue en angle sur les rues secondaires pour compenser l'offre de stationnement hors rue.
		A6.5	Limiter le stationnement hors rue, notamment sur les terrains vacants et en cour avant.
		A6.6	Éliminer les exigences minimales en matière de stationnement et le remplacer par un ratio en fonction des espaces construits, naturels et pavés.
		A6.7	Établir des règles minimales d'aménagement paysager pour éviter les îlots de chaleur et renforcer le lien avec le domaine public.

B- La Porte d'entrée régionale

Enjeux

La sortie 18 représente de facto, depuis l'aménagement de l'autoroute Transcanadienne dans les années soixante, l'entrée principale de la ville. Lors de nos consultations, les intervenants s'entendaient sur l'importance de ce pôle de développement. Porte d'entrée vers toute une région, il est le lien direct vers les principales institutions, vers le centre-ville et vers les communautés voisines.

Cet espace n'a par contre jamais été traité comme l'entité qu'il est. La création du pôle officialise l'état de fait en proposant un aménagement global des propriétés qui ceinturent le boulevard Hébert, tant du côté du domaine privé que du domaine public. En

reconnaissant ce pôle de développement, la Municipalité entend jouer son rôle de meneur dans le déploiement d'une vision de développement concertée de ce secteur.

Objectifs

- Implanter un élément signature à la sortie 18.
- Croissance immobilière le long du boulevard.
- Équilibrer le partage du domaine public entre les transports motorisés et les transports actifs.
- Aménager le boulevard pour en faire une artère commerciale de destination régionale.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
B1	Les aménagements (publics et privés) servent de vitrine à ce qui se fait de mieux dans la région et démontrent la volonté de cohabitation entre les activités touristiques, institutionnelles, commerciales et résidentielles.	B1.1	Implanter un élément signature à la sortie 18.
		B1.2	Embellir la rue par le mobilier urbain, l'éclairage, la lumière, la couleur, la verdure et les fleurs.
		B1.3	Accorder plus de place au piéton, au vélo, à la motoneige et aux VTT.
		B1.4	La côte entre la rue Martin et l'UMCE présente un potentiel de développement unique de par sa topographie qui mérite une mise en valeur.

		B1.5	La Ville assure le rôle de leader dans l'établissement d'un dialogue entre les principaux intervenants du pôle.
		B1.6	Réviser la signalisation pour en clarifier les intentions et augmenter son efficacité, notamment pour diriger vers le centre-ville ou d'autres équipements importants.
B2	Miser sur le confort des piétons pour définir le boulevard comme étant plus qu'une simple entrée, mais comme destination.	B2.1	Établir des exigences d'implantation qui s'orientent sur l'interface avec le domaine public, notamment par le rapprochement des bâtiments de la rue, le déplacement des aires de stationnement sur les côtés ou derrière les bâtiments, la végétalisation des cours avant, le contrôle des accès aux propriétés, l'affichage commercial, et encourager l'utilisation de matériaux colorés.
		B2.2	Permettre une bonne variété d'usages orientés sur les activités commerciales pour donner libre cours aux investisseurs.
		B2.3	Encourager la construction résidentielle aux étages afin de créer une clientèle de proximité aux différents commerces.
		B2.4	Réviser la signalisation de l'intersection avec la rue Victoria pour sécuriser les déplacements actifs.
B3	Le campus Édupôle se déploie comme une véritable entité, connectée à sa réalité environnante.	B3.1	Renforcer la relation entre les bâtiments et les rues adjacentes, notamment en orientant les nouvelles constructions en cour avant.
		B3.2	La Ville soutient les partenaires dans la réalisation complète du plan d'aménagement du campus et collabore à identifier de nouvelles opportunités de développement orientées sur le Savoir.
B4	Le boulevard Hébert s'étend comme une destination de choix pour les établissements résidentiels, institutionnels et lieux d'affaires	B4.1	Prévoir des usages précis et complémentaires, aptes à bénéficier des principaux édifices déjà présents.



C- Le réseau récréotouristique

Enjeux

Le cadre naturel unique d'Edmundston a permis le développement de destinations touristiques pour les touristes, mais aussi de lieux récréatifs pour la population comme peu de villes peuvent se vanter d'offrir. Ces lieux font rayonner la ville partout et participent à faire d'Edmundston un arrêt obligatoire sur l'autoroute Transcanadienne.

Le Centre plein air mont Farlagne, le Club de golf Fraser Edmundston, le Parc provincial de la République et le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick sont les principaux atouts de ce réseau. Ces lieux offrent aussi une panoplie d'activités connexes qui

améliorent l'expérience des utilisateurs et utilisatrices. Récemment, d'autres initiatives se sont greffées à ces secteurs afin de renforcer leur rôle en tant que destination récréotouristique. À cet égard, le parc du Petit-Sault, les sentiers de vélo Madawaska et du Prospecteur se veulent une valeur ajoutée qui pourrait aussi bénéficier de la mise en valeur des cours d'eau.

Objectifs

- Consolider, diversifier et augmenter l'achalandage des composantes existantes.
- Greffer des usages complémentaires.
- Ramener les activités nautiques sur la rivière Madawaska.



Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
C1	Edmundston se définit comme une destination récréotouristique quatre saisons.	C1.1	Développer les produits touristiques reliés à la neige et l'hiver et prévoir un aménagement adéquat des infrastructures pour les accueillir.
		C1.2	Faire d'Edmundston une destination pour le vélo sous toutes ses composantes.
C2	Les composantes récréotouristiques existantes sont fondamentales à la qualité d'Edmundston comme milieu de vie et milieu de visite.	C2.1	Favoriser la mise en réseau des équipements par une planification adéquate des sentiers et autres déplacements.
		C2.2	Développer une série de haltes et de points d'accès menant vers nos installations récréotouristiques.
		C2.3	Appuyer les efforts de consolidation et de diversification des intervenants responsables des composantes du pôle récréotouristique, notamment en greffant des usages secondaires tels que les résidences de villégiature.
		C2.4	Appuyer les démarches de financement visant le sentier « Prestige » Madawaska.
		C2.5	Consolider et protéger les bienfonds où circulent les sentiers de vélo et pédestres par un zonage superposé.

Faubourg :
Partie d'une ville
qui déborde son
enceinte, ses
limites (source :
Le Petit Robert)

D- Le Faubourg Victoria

Enjeux

Le Plan d'aménagement propose la consolidation des activités commerciales le long de la rue Victoria, entre les avenues Mgr-Plourde et Laboissonnière. Ce pôle profite déjà d'importants moteurs d'attractions (épiceries, quincailleries, grandes surfaces) sur lesquels la Ville mise pour attirer des nouvelles activités commerciales et résidentielles complémentaires. De nouvelles constructions viendront structurer les espaces existants par un meilleur lien avec la rue et pour en faire un milieu de vie autant qu'un milieu d'affaires.

« Faubourg Victoria », c'est la nouvelle appellation qui est aujourd'hui proposée pour reconnaître ce pôle. L'appellation tire sa signification de l'histoire du développement de la ville où le secteur s'est développé

d'abord à l'extérieur des limites municipales, pour ensuite être annexé successivement au début des années 80.

La Ville jouera un rôle actif afin de faire connaître cette image de marque, travaillera avec les marchands et propriétaires existants pour en définir le potentiel et aussi le faire connaître par des investisseurs éventuels.

Objectifs

- Proposer, faire connaître et tirer profit d'une nouvelle image de marque pour le secteur.
- Accélérer la transformation du secteur vers le commerce de détail.
- Encourager le développement de projets mixtes, axés sur le résidentiel multifamiliaux.



Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
D1	Les nouvelles opportunités de développement passe par un soutien des propriétaires actuels et par l'identification de nouvelles opportunités d'investissements.	D1.1	Mettre en place un comité des intervenants du secteur pour identifier des opportunités de développement.
		D1.2	Orienter le commerce à plus grande surface à l'intérieur de ce pôle, suivant des exigences d'implantation fidèles à nos objectifs de rentabilisation des infrastructures et de renforcement des milieux de vie.
		D1.3	Définir une approche spécifique de l'espace et faire connaître le secteur.
		D1.4	Réduire les possibilités d'éparpillement commercial hors zone pour augmenter les potentiels de développement de ce secteur.
D2	La densification résidentielle du secteur consolidera l'offre commerciale existante et créera de nouveaux besoins, notamment en commerces de proximité.	D2.1	Encourager le développement résidentiel du secteur par les exigences de zonage.

E- Les vitrines et les parcs industriels

Enjeux

Edmundston possède trois parcs industriels. Deux des trois sont pratiquement au maximum de leur capacité. Le parc Edmundston-Nord est le seul qui possède encore de grandes superficies et ces terrains devraient être conservés pour les besoins d'entreprises de haute technologie. Les espaces se faisant rares, il est important de bien cibler les usages permis afin de conserver les espaces pour les types d'entreprises qui en ont réellement besoin.

Le peu de capacité d'expansion des parcs existants et les nouvelles réalités impliquent une réorientation de la Municipalité dans son rôle de soutien à l'industrie. Le rôle de la Municipalité est aussi d'assurer un accès adéquat des secteurs industriels vers les axes de transports, tant pour la logistique que pour la demande de visibilité. Des efforts ont été faits en ce sens pour améliorer la visibilité des parcs. Cette stratégie devra être appuyée par une présence sur

les autoroutes et aussi par un traitement soigné des rues à desservir. Les terrains avec une vitrine sur l'autoroute devraient servir d'exemple du dynamisme des entreprises par un traitement soigné des aménagements et des bâtiments. En identifiant le pôle des *Vitrines et parcs industriels* comme un des grands potentiels de développement, Edmundston veut poursuivre son appui en répondant plus adéquatement aux plus récents besoins des industries.

Objectifs

- Réduire les implantations d'entreprises du secteur industriel hors secteur.
- Augmenter le nombre de terrains desservis dans le parc Edmundston-Nord.
- Densifier l'occupation des terrains des parcs industriels existants.
- Créer une vitrine industrielle le long de l'autoroute 2, sur le boulevard Acadie/boulevard Isidore-Boucher.



Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
E1	Le territoire municipal doit proposer des superficies suffisantes pour le développement des secteurs industriels, en bordure des axes routiers, dans les secteurs éloignés des milieux de vie pour gérer adéquatement l'offre et la demande dans ce type d'espace.	E1.1	Définir une vitrine industrielle le long de l'autoroute 2, sur le boulevard Acadie et le boulevard Isidore-Boucher.
		E1.2	Planifier le développement de nouveaux secteurs industriels aux limites de la ville, notamment en bordure de l'autoroute 2, dans les secteurs de Saint-Basile et Saint-Jacques.
		E1.3	Le parc Edmundston-Nord conserve sa vocation de secteur de haute technologie et les efforts seront faits pour y améliorer les infrastructures municipales incomplètes.
E2	La Municipalité joue un rôle actif dans le développement d'une stratégie de visibilité de nos secteurs industriels.	E2.1	Évaluer des interventions immobilières afin de protéger des opportunités de développement et afin de consolider des terrains adjacents.
		E2.2	Poursuivre l'implantation de signalisation facilitant les déplacements vers les secteurs industriels.

D.

Énoncés et
propositions
d'intervention



D. Énoncés et propositions d'interventions

Introduction

La concrétisation d'une vision passe nécessairement par la réalisation d'une série d'actions (les propositions) qui sont définies conformément avec les intentions de développement (les énoncés de politiques) découlant des principes directeurs. Cette structure

imposée par la *Loi sur l'urbanisme* est ici élaborée en fonction des domaines d'intervention de la Municipalité, tels que définis par les pouvoirs qui lui sont légués par le gouvernement provincial.

Rappelons que La *Loi sur l'urbanisme* n'oblige pas la municipalité à réaliser l'ensemble des propositions. Elle exige par contre que les décisions du conseil ne puissent aller à l'encontre des énoncés de politiques exprimées. Pour les citoyens et citoyennes, ce sont les propositions qui lui sont applicables, principalement à travers le développement des outils règlementaires.

Énoncés de politique : Coordonne et oriente les programmes du conseil municipal portant sur le développement économique et social de la municipalité, sur son aménagement physique et sur toute autre question importante pour la Ville.

Proposition : mesures plus spécifiques jugées souhaitables pour mettre en œuvre une politique donnée (projets, pratiques, politiques).

1- Participation citoyenne

Préambule

De plus en plus, la population tient à avoir son mot à dire dans l'aménagement du territoire. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui plus aisément et plus rapidement d'impliquer les gens concernés dans l'aménagement de leur milieu de vie.

En tant qu'usager de l'espace public, le citoyen ou la citoyenne apporte son expérience du territoire, sa connaissance des problèmes et ses observations quant aux améliorations envisageables. Il ou elle contribue ainsi à la légitimité de l'ensemble du processus. Les citoyens et citoyennes, de par la proximité aux enjeux de leur quotidien, apportent une percep-

tion et une connaissance différentes de celles des intervenants. Les professionnels sont appelés à compléter le savoir expérimentiel des résidents et résidentes. La capacité d'écoute et l'ouverture aux échanges de chacun sont des ingrédients clés pour la compréhension mutuelle des enjeux.

Objectifs

- Augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes.
- Améliorer la sensibilisation à la planification du territoire.
- Impliquer davantage les citoyens et citoyennes dans la définition des projets.
- Cibler l'implication des jeunes et des aînés.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques	Propositions
<p>1.1 Équité, solidarité et démocratie dans les modes de gestion et de prise de décision, pour accroître l'expertise publique et créer des collectivités à l'image de leurs habitants.</p>	<p>1.1.1 Recourir aux concours d'idées pour l'amélioration des infrastructures municipales (urbanisme participatif).</p>
	<p>1.1.2 Développer une application (boîte à idées virtuelle) sur le site web et la page Facebook de la municipalité et par l'entremise d'avis dans les médias traditionnels afin d'inviter les citoyennes et les citoyens à partager des idées ou des projets d'intérêt communautaire ou des initiatives susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la municipalité.</p>
	<p>1.1.3 Mettre en place un mécanisme de projet d'aménagement pour les résidents et résidentes qui souhaitent améliorer la qualité de leur milieu de vie.</p>
	<p>1.1.4 Utiliser les aménagements transitoires afin de mieux appréhender la transformation d'un site ou de régler une contrainte urbaine.</p>
	<p>1.1.5 Consacrer un minimum de 10 % des revenus annuels issus des permis de construction pour réaliser des projets d'engagement citoyens.</p>
	<p>1.1.6 Explorer les avenues de taxation pour financer des initiatives de regroupements d'intervenants d'un même milieu.</p>
<p>1.2 La transparence des données et des processus décisionnels.</p>	<p>1.2.1 Établir une politique de données ouvertes et un échéancier pour sa mise en application.</p>
	<p>1.2.2 Rendre les données municipales disponibles et ouvertes.</p>
	<p>1.2.3 Améliorer la diffusion de l'information relative aux modifications de zonage et dérogations par l'utilisation des plus récentes technolo-</p>

			gies.
1.3	Edmundston est une collectivité où les jeunes et les jeunes adultes assument un rôle de leadeur dans la définition des aménagements du territoire.	1.3.1	Miser sur le Secrétariat à la jeunesse afin de coordonner les initiatives reliées à la jeunesse dans la poursuite de <i>imagine edmundston</i> .

2- Forme urbaine

Préambule

Nos reliefs naturels sont sans doute l'une de nos plus belles richesses. S'il est vrai que la topographie crée des contraintes à la construction, elle crée aussi des opportunités. Nous devons apporter une attention particulière à notre relief afin d'en retirer les bénéfices à chacune de nos interventions sur le territoire pour le développer. Notre paysage naturel propose des perspectives ouvertes, des vues, des couvertures végétales et des paysages construits qui définissent même notre identité. Une erreur de planification

pourra avoir des répercussions importantes en aval. Que ce soit une implantation d'une infrastructure non justifiée, un déboisement ou tout travail de perturbation du sol, ils présentent un risque à l'équilibre du relief dont les répercussions sont toujours en aval.

Ce cadre naturel doit être agrémenté par une forme urbaine compacte, diversifiée, concentré autour de pôles d'activités, privilégiant les infrastructures durables et surtout où on peut y marcher. De nouveaux modèles de développement s'offriront aux développeurs afin de proposer un cadre de vie agréable, mais aussi rentable pour la ville et pour les entrepreneurs. Les normes traditionnelles exigeant de grands



Une maison bien intégrée à son environnement est implantée en conservant les caractéristiques naturelles de l'emplacement, conserve un important couvert végétal, privilégie les parements de bois pour les murs extérieurs et prévoit un aménagement paysager qui met en valeur le relief du terrain. (sources photos : terrassescapalaigle.com, Cargo Architecture inc., <http://ndarchitecture.net/#/refuge-des-hauteurs/>, <http://bourgeoislechasseur.com/projets/residen>

lots rectilignes ou triangulaires permettent difficilement d'aménager des quartiers compacts propices à la circulation piétonnière et comportant différents types de logement. D'autres méthodes peuvent pallier ces inconvénients, que ce soit les alternatives des terrains nus, du lotissement durable ou des écoquartiers.

Les concentrations d'activités commerciales, institutionnelles, récréotouristiques ou industrielles forment des pôles générateurs de déplacements. Ils attirent une clientèle variée et abondante. Ces concentrations doivent servir de pierre d'assise au développement d'une forme urbaine qui favorise la création de richesse foncière, le développement de l'offre commerciale et qui encourage les déplacements actifs.

De plus, c'est l'interface entre la rue et les bâtiments qui définit le paysage construit, mais aussi qui définit si une rue est bien un milieu de vie. La rue occupe une place structurante fondamentale dans la définition de la forme urbaine privilégiée. Les rues sont

dorénavant plus des milieux de vie que de simples voies de circulation. Elles sont aussi génératrices de centralité, de qualité du milieu de vie et d'opportunités économiques.

Objectifs

- Concentrer le développement dans un périmètre d'urbanisation.
- Augmenter la rentabilité de nos infrastructures.
- Proposer des nouveaux concepts de développement compacts et à l'échelle des déplacements actifs.
- Miser sur les qualités de notre topographie, sur la beauté de nos vallées.
- Développer par des pôles de services de proximité.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
2.1	L'étalement urbain est contrôlé.	2.1.1	Établir un périmètre d'urbanisation qui inclut les endroits actuellement desservis par les réseaux municipaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.
		2.1.1	Miser sur le développement intercalaire pour structurer les secteurs existants et pour rentabiliser les infrastructures existantes.
		2.1.2	Limiter le développement dans des secteurs sans service.
		2.1.3	Réviser les plans d'ensemble existants, selon les critères de rentabilité des

			infrastructures et de durabilité des aménagements.
2.2	L'interface entre les bâtiments et la rue définissent la rue en tant que milieu de vie.	2.2.1	Reconnaître le rôle du citoyen et de la citoyenne dans l'aménagement des rues.
		2.2.2	Encadrer les rues par des bâtiments et la végétation, notamment en encourageant la plantation d'arbres en cour avant.
		2.2.3	Soigneusement concevoir des interfaces entre les espaces publics, semi-publics et privés.
		2.2.4	Restreindre les entrées charretières.
		2.2.5	Reconnaître les fonctions structurantes de la rue qui sont la socialisation, le jeu, le divertissement.
		2.2.6	Réduire la largeur des rues.
		2.2.7	Aligner les bâtiments le long des rues notamment en établissant des marges de recul maximal.
		2.2.8	Prévoir des lots plus courts et des passages piétonniers afin de renforcer l'interaction avec la rue.
2.3	Le respect des caractéristiques naturelles (relief et végétation) des emplacements à construire.	2.3.1	Encadrer les marges de recul, la volumétrie des bâtiments dont la forme des toits, le coefficient d'emprise au sol, la conservation des arbres matures.
		2.3.2	Adapter les constructions aux exigences du terrain.
		2.3.3	Planifier le tracé des rues et l'implantation des bâtiments dans les secteurs de pente plus faible, de façon à suivre la topographie accidentée du site et diminuer les opérations de remblai/déblai.
		2.3.4	Assurer la conservation des secteurs boisés en forte pente, ce qui contribuera à limiter les risques d'érosion, assurera le drainage naturel et préservera le paysage.
2.4	Des pratiques originales et durables de lotissement sont prônées pour le développement de nouveaux milieux de vie et la requalification des existants.	2.4.1	Promouvoir auprès des développeurs les meilleures pratiques en lotissement.
		2.4.2	Prévoir des exigences flexibles en ce qui a trait aux arrêtés de zonage et de lotissement pour encourager l'émergence de quartiers plus durables.
2.5	Un environnement adéquat à encourager l'autonomie et l'épanouissement des aînés est assuré.	2.5.1	Prévoir des espaces de loisirs et de rencontre pour les aînés.
		2.5.2	Privilégier la proximité des foyers de soins des milieux de vie des aînés.
		2.5.3	Encourager les échanges intergénérationnels, notamment à l'intérieur des espaces publics.
2.6	L'utilisation des espaces urbains est optimisée par un souci soutenu du confort.	2.6.1	Miser sur les principes du <i>Placemaking</i> dans la réévaluation de l'aménagement de nos espaces publics
		2.6.2	Optimiser l'utilisation des stationnements de surface (hors rue et sur rue)

			par une meilleure gestion de l'offre.
		2.6.3	Éliminer les exigences minimales de places de stationnement par bâtiment et évaluer la possibilité d'imposer un nombre maximal.
		2.6.4	Limiter la surface des parcelles pouvant être dédiée au stationnement.
		2.6.5	S'assurer de la présence de trottoirs de qualité et d'en limiter l'encombrement.
		2.6.6	Assurer la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite lors de la traversée des rues (avancées de trottoirs, type de matériaux, chaussée rétrécie, intersections surélevées, signalisation et marquage permanents, etc.).
		2.6.7	Assurer une largeur de trottoir suffisante pour répondre à l'achalandage et aux besoins des activités qui donnent sur la rue.
		2.6.8	Utiliser des matériaux et du mobilier urbain de qualité.
		2.6.9	Prévoir des aménagements confortables et sécuritaires tout au long de l'année (protection des intempéries, limitation des éclaboussures, ombre, pavage antidérapant, etc.).
		2.6.10	Varié et répartir les éléments visuels (mobilier urbain, sculptures, fontaines, etc.).
		2.6.11	Offrir de l'information aux visiteurs (plan du quartier, annonce d'activités, etc.).
		2.6.12	Assurer un éclairage de qualité (suffisant, bien orienté et créant une ambiance).
2.7	Les pôles commerciaux se développent en synergie et de manière complémentaire.	2.7.1	Poursuivre la classification de nos artères selon le paysage construit (lotissement, usages, aménagement des propriétés et design des bâtiments).
		2.7.2	Les exigences d'implantation des bâtiments sont établies en fonction de la désignation de zonage de la rue sur laquelle elle a façade.
		2.7.3	Miser sur un traitement distinct des intersections majeures.
		2.7.4	Orienter le commerce de détail au rez-de-chaussée et les aires de bureaux et les résidences aux étages supérieures.

3- Environnement

Préambule

Edmundston jouit d'un environnement naturel d'une grande richesse. Une grande partie de ce territoire demeure non développé et abrite des forêts et terres où nombreux sont ceux qui bénéficient des ressources de la nature, tandis que d'autres y vont pour bouger (raquette, ski, vélo). Nos vallées forment des paysages naturels uniques qui, l'automne venu, revêtent leurs plus belles couleurs. La protection de notre couvert végétale est fondamentale.

Une telle richesse implique de nombreux défis. Certains endroits méritent d'être mis en valeur et servir de base afin d'attirer les gens à leur découverte. D'autres, de par leur sensibilité, doivent être protégés de concert avec les responsabilités des gouvernements provinciaux et fédéraux. Les bassins hydrographiques municipaux sont de ces milieux qui doivent être protégés. Situés à l'extérieur de la municipalité, ils impliquent une collaboration régionale et provinciale pour que les mesures de protection soient adéquates.

L'impact des changements climatiques se fait sentir de manière de plus en plus fréquente. La responsabi-

lité d'une bonne planification implique de limiter les développements dans les zones sensibles, selon les meilleures mesures de protection et les meilleures références scientifiques. L'adaptation aux changements climatiques est la responsabilité de tous. Les entrepreneurs devront pratiquer de nouvelles manières de préparer le sol au développement. Les citoyens devront modifier leurs préférences en aménagement. La Ville, elle, doit revoir ses pratiques en ce qui a trait aux infrastructures pour que les nouveaux développements s'harmonisent avec les secteurs existants, sans risque pour la population. La Ville doit planifier et encadrer le développement de manière plus rigoureuse si nous envisageons de tirer un meilleur bénéfice du territoire.

Enfin, l'importance que les terres agricoles jouent dans la qualité de notre environnement n'est pas représentative de leurs superficies actuelles. La Municipalité doit jouer un rôle actif dans la protection des sources alimentaires de proximité et consolider la présence agricole sur le territoire.

Objectifs

- Accorder une importance aux milieux sensibles.
- Augmenter le pourcentage de couvert végétal / canopée.
- Contrôler les aires imperméables.
- Réapproprier les cours d'eau en augmentant leur utilisation.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
3.1	L'entretien du couvert d'arbres a des bénéfices larges qui constituent une richesse pour la ville.	3.1.1	Établir un plan des paysages naturels qui fera l'évaluation des paysages les plus significatifs et développera des techniques de protection et de mise en valeur, de concert avec les autres instances gouvernementales.
		3.1.2	Poursuivre le programme d'acquisition de terres boisées par la Municipalité.
		3.1.3	Poursuivre l'implantation d'un plan de gestion de foresterie urbaine.
		3.1.4	Valoriser notre canopée des environnements bâtis par la protection des arbres matures et en assurant leur renouvellement.
		3.1.5	Répertorier et protéger les arbres remarquables.
		3.1.6	Privilégier le verdissement des espaces publics (parcs et rues) par des essences qui améliorent le confort des usagers (ombrage, îlots de chaleur)
		3.1.7	Inclure le Code de l'arbre à l'intérieur de l'arrêté de zonage.
		3.1.8	Mettre en place un programme de plantation dans les cours avant pour les nouvelles constructions.
		3.1.9	Inclure un plan de déboisement dans le plan d'implantation d'une construction avant le début des travaux.
		3.1.10	Reconnaître le paysage boisé significatif par un zonage superposé.
3.2	La Municipalité travaille avec ses partenaires pour améliorer et préserver la qualité de l'air en encadrant les modes de production, de transports, les sources d'énergie et les habitudes de consommation.	3.2.1	Réduire la poussière aux abords de différents commerces et industries par l'application d'exigences ciblant des solutions durables et permanentes.
		3.2.2	Diminuer les surfaces perméables et les îlots de chaleur, notamment en établissant des exigences d'aménagement des stationnements commerciaux et en restreignant l'aménagement de stationnements et d'allées en cour avant.
3.3	Les aménagements favorisent l'utilisation et la protection des cours	3.3.1	Développer un Plan bleu qui orienterait les mesures de protection et de valorisation de nos cours d'eau.

	d'eau.		
		3.3.2	Prévoir des distances minimales aux cours d'eau pour les constructions afin de protéger la qualité de l'eau, les accès physiques aux plans d'eau et la visibilité du cours d'eau.
3.4	Les ressources en eau d'Edmundston assurent un approvisionnement sain et fiable pour les besoins à long terme de la collectivité et des écosystèmes.	3.4.1	Poursuivre les interventions visant à consolider la qualité du réseau des bassins hydrographiques par les partenariats avec les organismes d'intervention (Commission des services régionaux du Nord-Ouest (CSRNO), Comité de l'aménagement rural du Nord-Ouest (CARNO), Société d'aménagement de la rivière Madawaska (SARM)).
		3.4.2	Encourager la récupération d'eau de pluie et des eaux grises résidentielles.
		3.4.3	Évaluer la mise en place d'un programme pour l'achat de biens qui réduisent la consommation de l'eau.
		3.4.4	Sensibiliser la population à l'importance de préserver l'eau potable.
		3.4.5	Définir une démarche pour compléter l'installation des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire.
3.5	Les espaces de production agricole sont au cœur de la richesse d'une communauté et constituent les usages les plus fragiles.	3.5.1	Protéger les activités agricoles actuelles et encourager de nouvelles implantations dans les secteurs à potentiel.
		3.5.2	Mettre en valeur les espaces naturels publics de la municipalité pour cultiver une grande variété de fruits, fleurs comestibles, herbes et légumes.
		3.5.3	Permettre l'aménagement de potagers en façade et dans les cours avant.
		3.5.4	Établir des mesures réglementaires adéquates afin de gérer les contraintes risquant d'empêcher la cohabitation.
3.6	La Ville démontre de la résilience et adaptabilité pour faire face aux risques naturels et climatiques.	3.6.1	Concevoir des aménagements et des infrastructures dont le design tient compte du climat hivernal, et utiliser des matériaux adaptés aux quatre saisons.
		3.6.2	Concevoir des aménagements et des infrastructures dont le design et les matériaux permettent une adaptation aux événements climatiques extrêmes.
		3.6.3	Entreprendre une étude sur l'effet des changements climatiques.
		3.6.4	Proscrire toute urbanisation dans des milieux humides, des écosystèmes d'intérêt pour des espèces vulnérables et des milieux naturels protégés.
		3.6.5	Éviter la construction en zone inondable, sur des sols instables ou à proximité des berges.
		3.6.6	Répertorier et préserver les milieux naturels sensibles.
		3.6.7	Fixer des élévations minimales pour la construction afin de protéger contre les risques reliés aux changements climatiques.
		3.6.8	Promouvoir le développement du Plan de gestion des eaux de ruissellement touchant la coupe d'arbre et l'aménagement du sol pour les nouvelles constructions
3.7	Les pollutions olfactives, visuelles, de bruits constituent des limites au développement que la Municipalité encadre, selon ses responsabilités, et	3.7.1	Encadrer les nuisances par une mise à jour de l'arrêté sur le bruit, sur la poussière et sur les autres nuisances en tenant compte des nouvelles technologies, en partenariat avec les citoyens et citoyennes touchés.

	appuie la mise en œuvre des règlements des autres paliers de gouvernement.		
		3.7.2	Poursuivre les efforts pour réduire et éliminer les odeurs industrielles, principalement au centre-ville.
		3.7.3	Rendre accessibles les données de qualité de l'air.
3.8	Les bonnes pratiques sont encouragées pour diminuer les déchets vers les sites d'enfouissements.	3.8.1	Encourager l'utilisation de matériaux de qualité, locaux et durables. Éviter d'encourager les matériaux non recyclables, polluants et de générer des déchets de construction, sacs de plastiques, etc.
		3.8.2	Sensibiliser les citoyens et citoyennes à ce qui est permis dans les bacs bleus et verts.
3.9	L'accès aux aires boisées et naturelles est assuré par les différents réseaux de sentiers privés et publics.	3.9.1	Participer à la mise en réseau des sentiers.
		3.9.2	Encadrer les programmes de soutien bénévole au développement et à l'entretien des différents réseaux de sentiers.

4- Nordicité

Préambule

Edmundston se vit pendant quatre saisons. Pour ce faire, des activités sont organisées sur l'ensemble du calendrier afin de tirer profit de sa situation privilégiée pour les activités hivernales. Les conditions d'enneigement, un climat tempéré pas trop rigoureux, le développement de réseaux régionaux de déplacement hivernal, les activités récréatives reliées à la neige en font une destination avec un grand potentiel. Durant l'hiver, en proposant des espaces plus accueillants et plus confortables, la population est encouragée à être plus active. L'interaction sociale et l'activité physique sont d'excellents remèdes aux bleus de l'hiver.

Notre cadre bâti, nos bâtiments, nos espaces publics et tous nos aménagements doivent maintenant améliorer le confort des utilisateurs et amener les citoyens et les citoyennes et les visiteurs et visiteuses à

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
4.1	Edmundston profite de l'hiver pour améliorer sa qualité de vie.	4.1.1	Développer une stratégie de développement d'Edmundston comme destination hivernale (événement et aménagement) en utilisant les offres et ressources existantes et potentielles.
		4.1.2	Développer un plan de mise en lumière des principaux équipements municipaux et des lieux d'importance, en plus de proposer un guide de mise en lumière pour le domaine privé.

expérimenter la ville à l'extérieur durant toutes les saisons. La Ville mettra donc de l'avant des mesures visant à consolider Edmundston dans son rôle de destination hivernale. La population bénéficiera d'un environnement qui l'encourage à vivre la ville l'hiver. La Ville doit offrir des infrastructures qui appuient la volonté de vivre l'hiver et d'améliorer notre confort et l'accès aux froides conditions.

Objectifs

- Optimiser Edmundston comme une destination touristique hivernale.
- Mettre en valeur les quatre saisons avec leurs caractéristiques distinctes.
- Intégrer le confort hivernal dans l'ensemble des interventions et des aménagements.

		4.1.3	Miser sur l'utilisation de couleurs contrastantes ou vivantes, particulièrement pendant la période hivernale, sur les bâtiments, les enseignes et structures pour augmenter l'intérêt visuel.
		4.1.4	Favoriser l'implantation d'infrastructures et d'équipements extérieurs pour la pratique des sports d'hiver et pour le confort des usagers : patinoires, abris, foyers extérieurs, etc.
		4.1.5	Optimiser les opérations de déneigement pour assurer la sécurité et le confort des piétons et des personnes à mobilité réduite.
4.2	Les rues sont des espaces vibrants et attirants pour la population à toutes les saisons.	4.2.1	Considérer les conditions hivernales dans le design des rues, des bâtiments et l'aménagement des espaces verts.
		4.2.2	Utiliser la plantation de conifères pour la couleur et pour améliorer le confort des usagers des espaces publics.
		4.2.3	Favoriser les implantations de trottoirs avec des îlots plantés afin de créer des espaces pour entreposer la neige et aussi pour protéger les utilisateurs.
		4.2.4	Encourager l'implantation de terrasses et vitrines avec façade vers le Sud.
		4.2.5	Varié les détails architecturaux pour renforcer l'échelle du piéton et pour distinguer les différents bâtiments, leur volume et leur usage.
		4.2.6	Orienter l'éclairage sur l'ambiance et la sécurité au lieu de vers le trafic routier.
4.3	Les couleurs vibrantes pour agrémenter notre environnement toute l'année durant.	4.3.1	Encadrer le choix de couleurs dans les constructions et les aménagements afin de développer une identité propre à Edmundston, en complément avec les couleurs de notre environnement.
		4.3.2	Miser sur les couleurs automnales et sur les atouts de la saison automnale.
		4.3.3	Développer des palettes de couleurs propres à la Ville.
4.4	La mise en lumière de nos plus beaux lieux et des éclairages aptes à encourager la création d'ambiance.	4.4.1	Élaborer un plan de mise en lumière de nos principaux lieux et bâtiments.

5 - Mobilité

Préambule

Edmundston, située stratégiquement aux frontières américaines et le long de l'autoroute Transcanadienne, a toujours été à l'intersection des différents modes de transport, à partir des rivières et des liens ferroviaires à aujourd'hui. Les liens avec les communautés voisines sont à protéger et un réseau de transport adéquat favorise les échanges, que ce soit par le pont international ou par les routes désignées provinciales.

Réseau routier

Le réseau routier doit faciliter les déplacements des personnes et des marchandises de manière abordable et efficace pour optimiser la mobilité générale. Le besoin d'un réseau routier sécuritaire ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des résidents et résidentes et de la sécurité des personnes qui choisissent d'autres modes de transport. Les rues ne sont plus seulement réservées aux seuls transports motorisés, mais doivent dorénavant donner une place aux piétons et aux cyclistes, en encourageant le transport actif. Il est payant d'aménager les rues pour le piéton.

Il est présentement difficile d'accomplir des déplacements quotidiens sans voiture. La distance et la qualité du parcours constituent les deux principaux déterminants du choix de moyen de transport. Lorsque les distances sont plus courtes, la marche et le vélo peuvent devenir une alternative. Lorsque l'encadrement (confort, sécurité, animation, intérêt) est adéquat, on encourage les gens à opter pour le transport actif. Notre forme de développement a simplement rendu cette tâche plus difficile.

La vitesse de la circulation automobile est un des principaux enjeux de la sécurité et du confort des utilisateurs et utilisatrices. Nos consultations ont démontré qu'il s'agit d'un enjeu qui touche l'ensemble de nos milieux de vie. Plusieurs manières sont dorénavant offertes pour gérer la vitesse, souvent mieux qu'en modifiant la vitesse réglementaire ou en y installant des arrêts obligatoires. La signalisation peut accompagner les aménagements, mais pas les remplacer. La participation citoyenne est impérative à toute solution d'apaisement de la circulation.

Transport des marchandises

Le transport lourd demeure un enjeu incontournable pour réaliser notre objectif de milieu de vie stimulant et la vitalité de notre centre-ville. Les citoyens et citoyennes ont attendu suffisamment et une solution

QUELQUES EXEMPLES DE MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION

- Réduire la largeur des chaussées
- Encadrer la rue par les bâtiments, à l'aide de la végétation ou par du mobilier urbain
- Dévier la circulation de transit par l'aménagement de boucles de desserte automobile, tout en assurant ou en maintenant la perméabilité pour les piétons et cyclistes
- Rendre les cheminements sinueux par l'implantation de chicanes et d'avancées

permanente doit être mise en place pour déplacer ce type de transport hors de notre centre, pour le bien de notre économie et pour la sécurité de nos citoyens et citoyennes. La désignation de routes pour le camionnage lourd a de lourdes conséquences sur la qualité de vie des milieux de vie qui les traversent. Une réévaluation est de mise.

Transport ferroviaire

Nos entreprises profitent d'une situation enviable en ce qui a trait à la desserte ferroviaire. Les infrastructures sont en place, mais l'accès n'y est possiblement pas optimal. L'atout que représente la présence des voies ferrées doit servir de pierre d'assise à une stratégie de mobilité des marchandises et d'intermodalité dans le transport des marchandises.

Transport aéroportuaire

Au nord-ouest de la ville, à la frontière avec le Québec, se trouve l'Aéroport du Madawaska (CYES). Il s'agit d'un aéroport public utilisé exclusivement pour le dédouanement des usagers à bord d'aéronefs de l'aviation générale (privés ou entreprises) dont les vols sont non réguliers et ne peuvent transporter plus de 15 voyageurs. Depuis 2014, l'aéroport est sous la gouverne de l'organisme à but non lucratif Aéroport du Madawaska inc., qui cherche à rendre accessible la région par avion avec l'ajout d'un appareil disponible en tout temps pour tout type de passagers.

Transports collectifs

Edmundston ne possède aucun réel réseau de transport en commun. Les seuls réseaux disponibles sont de nature communautaire, comme le programme Auto-nomie. Avec notre faible densité de population,

répartie sur un territoire de 106,9 km², il est normal de penser qu'un réseau de transport par autobus n'est pas adapté aux caractéristiques de l'occupation du territoire. Les nouvelles pratiques et les nouvelles technologies devraient offrir de nouvelles possibilités de développement de mode de transport collectif efficace et rentable. Dans l'attente, la Municipalité peut améliorer ses liens avec les compagnies de transport afin d'augmenter la desserte.

Le stationnement

L'emplacement des stationnements hors rue vient directement définir la qualité de l'environnement urbain. La multiplication des stationnements en façade et leurs entrées charretières vient en effet fractionner l'espace en cour avant et sur le domaine public, ce qui laisse peu de place aux arbres donnant sur la rue, en plus d'interrompre à plusieurs reprises le parcours des piétons et de réduire les espaces de stationnement sur rue.

Objectifs

- Augmenter les déplacements piétons utilitaires par leur confort et la sécurité.
- Augmenter le nombre d'étudiants qui utilisent le transport actif vers l'école.
- Développer une culture du vélo dans les déplacements quotidiens (utilitaires).
- Augmenter les occasions d'intermodalité dans le transport des marchandises.
- Réduire l'espace consacré aux infrastructures de transport et au stationnement (asphalte).
- Assurer la continuité et l'efficacité du réseau cyclable.
- Éliminer le transport lourd de transit du centre-ville.
- Établir une offre en espaces de stationnement efficiente.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
5.1	L'aménagement des rues priorise le piéton et le cycliste.	5.1.1	Dans les rues étroites, considérer l'aménagement de trottoirs à la hauteur de la chaussée, dans un matériau différent, afin de sécuriser le piéton.
		5.1.2	Assurer la sécurité du piéton aux intersections par l'aménagement adéquat (avancés de trottoirs, balises, marquage, temps de traverse adéquat, passages surélevés, etc.).
		5.1.3	Prévoir des trottoirs en quantité, en qualité suffisante en

		privilégiant des revêtements durables et établissant des critères d'implantation aptes à encourager la marche et les transports actifs.
		5.1.4 Établir des corridors scolaires près de toutes les institutions scolaires primaires.
		5.1.5 Éviter les dénivellations causées par les entrées charretières et les bordures de trottoirs trop hautes.
		5.1.6 Développement d'une matrice sur la mise à niveau du réseau des trottoirs.
		5.1.7 Réviser les pratiques d'implantation des rayons de courbure aux intersections pour diminuer la distance à traverser et diminuer la vitesse des virages à droite.
		5.1.8 Permettre la traversée en diagonale aux principales intersections.
5.2	La conception des rues repose sur une classification de nos rues qui est établie selon le contexte et non seulement le volume de la circulation.	5.2.1 Élaborer un plan de circulation servant de guide sur l'aménagement des rues selon la hiérarchisation des artères, des rues collectrices et des rues locales.
		5.2.2 Travailler avec le gouvernement provincial afin que les pratiques d'amélioration des routes désignées provinciales se fassent en respect des exigences locales de transport actif, de sécurité et d'esthétisme.
		5.2.3 Évaluer l'autorisation des virages à gauche et la signalisation au centre-ville.
		5.2.4 Évaluer l'incorporation des principes d'aménagement des rues complètes, notamment aux cœurs de nos communautés.
		5.2.5 Autoriser la fermeture de rue pour en faire des rues piétonnières saisonnières ou éphémères.
		5.2.6 Établir les axes de circulation majeurs projetés afin de structurer le développement futur de la ville.
		5.2.7 Identifier les coupures du réseau et établir un plan d'action priorisant les solutions les plus susceptibles d'améliorer le réseau.
5.3	La vitesse excessive est l'un des enjeux majeurs qui diminue l'attrait pour nos milieux de vie et des mesures d'atténuation de la circulation constituent le meilleur moyen d'enrayer les situations problématiques.	5.3.1 Réviser l'approche de gestion en termes de circulation automobile.
		5.3.2 Prioriser la qualité des milieux de vie contre la fluidité du trafic.
		5.3.3 Évaluer la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h dans les rues résidentielles.
5.4	Les mesures d'atténuation de la circulation s'utilisent selon le contexte précis et en accord avec le milieu de vie qui l'accueille.	5.4.1 Appuyer les démarches citoyennes originales en matière d'apaisement de la circulation.

		5.4.2	Établir une procédure d'utilisation des mesures d'atténuation de la circulation permettant d'impliquer les citoyens et citoyennes.
		5.4.3	Proposer des mesures provisoires pour évaluer l'efficacité de la mesure proposée.
5.5	La circulation locale et la qualité des milieux de vie sont priorisées par rapport aux déplacements de transit.	5.5.1	Dans les secteurs à dominante résidentielle, favoriser la circulation de destination locale par une signalisation et des aménagements conséquents.
		5.5.2	Adopter un programme de modération de la circulation sur les rues locales par des techniques d'apaisement de la circulation.
		5.5.3	Implanter des mesures d'apaisement de la circulation de transit, en concertation avec le ministère des Transports, dans les cas des routes désignées provinciales.
5.6	Le vélo est un élément central de la stratégie de transport actif et de développement touristique.	5.6.1	Assurer la continuité et l'efficacité du réseau cyclable pour rendre les déplacements à vélo pratiques et sécuritaires et permettre un accès facile aux destinations.
		5.6.2	Assurer la sécurité des cyclistes aux intersections (sas-vélo, feu prioritaire, interdiction du virage à droite au feu rouge pour les automobiles, signalisation, marquage, etc.).
		5.6.3	Maximiser la présence de stationnements à vélo.
		5.6.4	Assurer un entretien des aménagements cyclables au moins équivalent à celui de la chaussée.
		5.6.5	Prioriser les parcours conduisant aux destinations importantes comme l'école, le parc, l'épicerie ou les lieux communautaires.
5.7	Le caractère esthétique des artères de la ville renforce l'attrait de nos communautés et encourage la création de milieux de vie dynamique.	5.7.1	Proposer l'aménagement d'allées d'arbres des deux côtés de la rue.
		5.7.2	Traiter les ponts comme un élément distinctif de la ville.
		5.7.3	Incorporer dans le guide d'aménagement des routes les exigences établies en ce qui a trait à l'accès universel.
5.8	Les espaces dédiés au stationnement automobile respectent la volonté de créer des communautés fortes et vivantes.	5.8.1	Éliminer les exigences minimales de stationnement pour le secteur commercial pour les remplacer par des pourcentages d'aires aménagées.
		5.8.2	Établir des exigences d'aménagement des stationnements qui respectent l'environnement (végétation, perméabilité, îlot, accès, etc.).
		5.8.3	Intégrer les exigences d'espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite à l'intérieur des normes de l'arrêté de zonage.
5.9	Le fonctionnement et la sécurité du réseau des parcs et sentiers de vélos, de VTT, de motoneiges et autres sont maintenus et améliorés.	5.9.1	Poursuivre les efforts de mise en réseau des sentiers par un plan de développement identifiant notamment les coupures des réseaux et suggérant des solutions à long terme.
		5.9.2	Améliorer la signalisation pour se rendre aux sentiers et parcs

			ainsi qu'à l'intérieur de ces derniers.
		5.9.3	Évaluer et améliorer le système de sentiers motorisés et non motorisés.
5.10	La desserte ferroviaire d'Edmundston sert de base à l'intermodalité des transports.	5.10.1	Consolider le rôle de la gare de marchandises d'Edmundston et développer un débarcadère intermodal.
5.11	La Ville est consciente de l'évolution des technologies qui permettront l'autonomie des véhicules et préparera ses infrastructures en conséquence des retombées.	5.11.1	Déployer les efforts nécessaires à faire d'Edmundston une ville intelligente afin que ses infrastructures soient prêtes à assumer les changements probables en ce qui a trait au transport.
		5.11.2	Encourager l'utilisation des véhicules électriques.
5.12	Le besoin pour des transports collectifs adaptés à notre territoire se consolidera par l'implantation des conditions favorables à l'implantation de ce type de transport (densité, proximité, efficacité, rentabilité).	5.12.1	Évaluer et encadrer l'offre en taxi afin qu'elle puisse accomplir une partie de la fonction du transport collectif.
		5.12.2	Évaluer la mise en place de démarches de covoiturage et d'autopartage avec les grands employeurs.
		5.12.3	Évaluer la faisabilité de modèles de transport en commun viables et adaptées à notre réalité et aux besoins.
5.13	Le transport des marchandises doit se faire de manière à respecter la qualité des milieux de vie et de manière à en minimiser l'impact sur la qualité de vie.	5.13.1	Travailler de concert avec le ministère des Transports et les autres intervenants pour établir des itinéraires de circulation qui évitent les quartiers résidentiels, denses et à proximité des institutions.
		5.13.2	Poursuivre les efforts de réalisation de la route de contournement pour restreindre les transports lourds au cœur de la ville.
		5.13.3	Interdire le stationnement et la circulation de camions lourds dans les secteurs résidentiels.
		5.13.4	Renforcer les règles sur les véhicules moteurs afin de contrer les nuisances du bruit.
		5.13.5	Réviser les classifications de routes désignées pour le transport lourd.
5.14	Plus qu'un pont, le pont international est une infrastructure indissociable de notre centre-ville et de notre économie.	5.14.1	Refléter l'importance du pont par son architecture, l'importance symbolique, historique et économique qu'il représente pour nos deux régions transfrontalières.
		5.14.2	Mettre en valeur la fonction de lien récréotouristique du pont international.
5.15	La consolidation du rôle de l'aéroport d'Edmundston est soutenue.	5.15.1	Soutenir les efforts de mise à niveau des installations aéroportuaires et de recherche de transporteur régulier pour la région.
		5.15.2	Révision de l'entente pour un service aérien à Edmundston.

6- Espaces, infrastructures et services municipaux

Préambule

Répondre aux exigences des citoyens et citoyennes en termes de services est de plus en plus exigeant pour la Municipalité. En plus de services à la propriété, les services à la personne occupent une place de plus en plus prépondérante, spécialement dans un contexte où Edmundston agit comme pôle régional, à proximité de nombreux résidents et résidentes de secteurs non incorporés. Les Services de sécurité incendie, la Force policière, les mesures d'urgence, Énergie Edmundston, le Service des loisirs et des sports, le Service des arts et de la culture, le Service des travaux publics, le contrôle des lieux inesthétiques et dangereux ont été regroupés sous le Service de développement tout aussi fondamental à l'essor de la municipalité.

Edmundston possède de nombreux bâtiments et infrastructures qui sont voués aux services aux citoyens et aux citoyennes. Plusieurs investissements ont été faits récemment dans la mise à niveau de ses emplacements. Le poste de police, la nouvelle turbine du barrage Madawaska, le Centre des arts et les arénas en sont de bons exemples. La saine ges-

tion de ses emplacements implique un processus de mise à niveau continu afin d'atteindre un niveau de performance et d'efficacité adéquat.

Ces espaces, ces bâtiments et ces infrastructures constituent des défis financiers importants pour la municipalité. La gestion des actifs s'impose pour que les choix budgétaires répondent aux besoins les plus pressants et pour distinguer le nécessaire du facultatif. Le défi financier implique des choix constants entre le niveau de services et la capacité de payer des citoyens et citoyennes.

La Ville est un des principaux propriétaires immobiliers sur son territoire. Ses propriétés servent à différents types de services aux citoyens et aux citoyennes, allant des espaces verts aux stations de pompage, de plateaux sportifs aux étangs d'épuration. La Ville possède aussi plusieurs hectares de terrain voués à la production forestière, protégeant ainsi une bonne partie de la ressource à proximité. La Ville intervient aussi dans le développement immobilier par l'achat de terrains stratégiques, la consolidation d'opportunités de développement ou pour offrir des emplacements pour les entrepreneurs. La Ville est ainsi un joueur actif et déterminant dans le développement du territoire.

Objectifs

- Être efficace dans la réponse aux requêtes citoyennes.

- Assumer un rôle actif dans le développement immobilier.
- Déployer une gestion intelligente des actifs.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
6.1	Les équipements et les infrastructures sont optimisés de façon à réduire les coûts de construction, d'utilisation, d'entretien et de remplacement.	6.1.1	Favoriser une utilisation maximale des équipements et des infrastructures, à toute heure du jour et toute l'année, entre autres par des aménagements polyvalents, une bonne localisation et la mise en commun des besoins et des ressources (partage de stationnement, mixité des activités, etc.).
		6.1.2	Utiliser le plan de gestion des immobilisations pour orienter les choix d'aménagement du territoire.
		6.1.3	Inscrire la Ville comme leader dans les municipalités de petite taille dans l'application des principes des villes intelligentes.
6.2	La Ville offre un service de déchets solides, de recyclage et de compostage encadré qui répond aux exigences sévères d'efficacité et de contrôle des coûts.	6.2.1	Lutter contre les dépotoirs sauvages et encadrer les sites de récupération afin d'en minimiser l'impact sur les propriétés voisines.
		6.2.2	Mettre en place un projet de compostage sur l'ensemble du territoire.
		6.2.3	Consolider le partenariat avec la CSRNO pour la cueillette et l'enfouissement.
		6.2.4	Améliorer notre collecte d'ordures avec de meilleurs réceptacles, permettre le recyclage et assumer un meilleur entretien.
6.3	La croissance passe par la consolidation et la requalification avant de passer par l'étalement.	6.3.1	Identifier les lieux aptes à la consolidation et proposer des incitatifs afin de rentabiliser les infrastructures existantes.
		6.3.2	Évaluer les brisures dans les réseaux (infrastructures, routes) et établir des plans à mettre en place pour compléter les réseaux.
		6.3.3	Tout prolongement de réseaux devra démontrer sa rentabilité à long terme, répondre aux intentions de densification des milieux de vie, de durabilité des développements et ne pas augmenter le fardeau financier de la municipalité.
		6.3.4	Réviser les exigences de lotissement pour assurer la rentabilité des infrastructures par la gestion responsable de la superficie des terrains résidentiels.
		6.3.5	Augmenter la capacité municipale à acquérir des propriétés stratégiques.
		6.3.6	Identifier les propriétés identifiées en surplus par le GNB ou

		même en défaut de paiement de taxes et voir la possibilité de les acquérir.
6.4	Nos parcs et espaces verts sont constituants de nos milieux de vie et offrent des équipements évolutifs qui répondent aux besoins de la population.	6.4.1 Réévaluer les équipements des parcs afin de revoir, en lien avec les données démographiques, la manière qu'ils répondent aux besoins de la population.
		6.4.2 Optimiser la qualité et l'attrait des parcs et des espaces verts tout en s'assurant que le nombre total de ces espaces dans l'ensemble de la municipalité ne dépasse pas les besoins.
		6.4.3 Planifier une mise à niveau du parc de Boucher-Office et la sécurisation de son accès.
		6.4.4 Encadrer l'animation et l'utilisation du parc du Berceau.
		6.4.5 Augmenter le nombre de zones de wifi gratuites dans les installations municipales et dans les lieux publics.
		6.4.6 Élaborer le nouveau plan et coordonner la relocalisation du parc de rouli-roulant avec le comité jeunesse.
6.5	Les équipements récréatifs servent de piliers au déploiement de nos efforts d'attraction de nouveaux résidents et résidentes et de développement touristique.	6.5.1 Miser sur les atouts récréotouristiques que sont le Club de golf Fraser Edmundston, le Centre plein air du Mont-Farlagne, les réseaux de sentiers (vélos, pédestres, VTT et motoneiges), le Parc provincial de la République et le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick.
		6.5.2 Reconnaître le parc du Petit-Sault comme infrastructure récréotouristique à portée régionale. Développer et réaliser un plan d'aménagement à long terme dans un horizon de cinq ans.
		6.5.3 Améliorer la signalisation des endroits publics.
6.6	La Municipalité offre des espaces récréatifs variés, pour encourager l'activité physique durant toute l'année, à l'intérieur et à l'extérieur.	6.6.1 Faire une étude de faisabilité complète pour tous les projets de nouvelles installations sportives ou d'améliorations importantes des installations existantes.
		6.6.2 Toujours améliorer et faciliter l'accès aux activités et aux installations récréatives et sportives aux personnes à mobilité réduite.
6.7	Énergie Edmundston s'établit comme référence dans l'approche de son service aux citoyens et citoyennes et dans la stabilité de son réseau.	6.7.1 Poursuivre les initiatives de stabilisation du réseau et de développement de la gestion du réseau.
		6.7.2 Chercher et appliquer les pratiques optimales d'entretien du réseau et de services à ses citoyens et citoyennes.
		6.7.3 Appliquer les principes de gestion des actifs pour les infrastructures.
		6.7.4 Offrir des incitatifs qui visent à réduire la consommation d'énergie.
6.8	La filière énergétique est durable, fiable et Edmundston devient un chef de file de la production, de la conservation et de l'énergie verte.	6.8.1 Poursuivre et bonifier le programme d'efficacité énergétique municipal.
		6.8.2 Explorer les possibilités de production d'énergie avec biomasse, le solaire ou l'éolien.

		6.8.3	Acquérir des mesurables permettant la comparaison en termes d'efficacité énergétique.
6.9	La Force policière d'Edmundston se distingue par une approche communautaire axée sur la proximité et joue un rôle social déterminant.	6.9.1	Poursuivre les partenariats avec les différents organismes pour assurer la prévention.
		6.9.2	Évaluer la capacité et la rentabilité d'étendre le service de police à une portée régionale.
6.10	Le Service de sécurité incendie assure son rôle communautaire et la portée régionale de ses responsabilités.	6.10.1	Soutenir l'évaluation des différentes casernes dans une optique d'optimisation des services.
		6.10.2	Le service d'incendie continue de développer son infrastructure de formation des pompiers et son personnel est à la fine pointe.
6.11	La sécurité publique s'engage dans la prévention et la mise en place de mesure d'atténuation.	6.11.1	Poursuivre la mise à niveau du Plan de mesures d'urgence et des mesures de préparation aux événements, notamment en jouant le rôle de leader auprès de nos voisins de la région.
		6.11.2	Poursuivre les efforts à propos des lieux inesthétiques et dangereux et en travaillant sur des projets de remplacement afin de rentabiliser les actions de démolition ou de nettoyage.
		6.11.3	Introduire la patrouille à vélo et à pied

7- Économie

Préambule

Fondamental dans le développement économique, la ville est le lieu où se concrétisent les échanges commerciaux, où se déploie le marché de proximité et où la main-d'œuvre choisit de s'établir afin de combler les besoins d'une entreprise dans la matière. Notre position géographique enviable, en tant que porte d'entrée des Maritimes, en fait un lieu privilégié pour les entreprises notamment orientées sur les transports des marchandises et des ressources naturelles reliées au bois, mais aussi pour les visiteurs faisant ainsi bénéficier l'industrie touristique.

L'intention est dorénavant de mieux lier le potentiel de développement du territoire avec les opportunités des entrepreneurs. Au lieu de s'en remettre à la simple flexibilité de nos outils de planification, Edmundston entend orienter le développement de pôles d'activités et ainsi créer des économies d'agglomération autour de pôles de services définis par des entreprises attractives et consolidés par des entreprises complémentaires.

La Municipalité assume aussi un rôle-conseil auprès des entreprises dans leurs différents projets. Depuis 2014 et la création de son Service de développement, Edmundston s'engage à soutenir les entreprises en appuyant les entrepreneurs dans leurs projets et les intervenants dans l'encadrement offert à ces entrepreneurs. La Ville se veut une ville d'opportunités et elle entend jouer un rôle déterminant dans la création de ces opportunités.

La Ville doit s'assurer que ses décisions en matière de planification d'utilisation des sols concilient le besoin de développement économique avec le désir de la collectivité de rehausser davantage sa qualité de vie. D'offrir une qualité de vie appréciable est l'une des meilleures manières qu'une municipalité peut aider ses entreprises à combler ces besoins en main-d'œuvre.

Objectifs

- Polariser les activités de nature économique.
- Offrir une main-d'œuvre suffisante à ses entreprises.
- Développer les parcs industriels selon des grappes similaires.
- Créer des grappes industrielles.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
7.1	Edmundston fournit l'encadrement nécessaire aux entrepreneurs, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, dans le démarrage et dans l'expansion des entreprises.	7.1.1	Offrir un encadrement professionnel auprès des entrepreneurs et des entreprises par le Service de développement, tel un service d'arrêt unique.
		7.1.2	Offrir des incitatifs servant de levier et de créateurs de plus-value pour les projets de construction et d'implantation d'entreprises.
		7.1.3	Renforcer les liens avec les entreprises et les entrepreneurs par la mise en place de tables de concertation sur les enjeux qui touchent les entreprises.
7.2	La Municipalité protège et met en valeur les emplacements à potentiel de développement en respect de ses politiques de développement du territoire.	7.2.1	Orienter le développement des parcs industriels pour répondre aux besoins d'emplacement des entreprises.
		7.2.2	Établir des pôles de développement définis par des orientations distinctes et aptes à répondre aux besoins des voisinages, en consolidant les marchés de proximité.
		7.2.3	Offrir des emplacements de choix où des créneaux sont identifiés pour aider à la création de grappes industrielles.
7.3	L'échelle municipale est celle où se développe l'essentiel des opportunités d'essor de l'économie, de la culture, du mieux-être et des principales institutions.	7.3.1	Appuyer les associations municipales provinciales afin de reconnaître le rôle des municipalités dans l'économie et poursuivre la recherche d'une nouvelle structure de financement.
		7.3.2	Offrir un cadre de vie invitant pour la nouvelle main-d'œuvre.
		7.3.3	Contre la pénurie de main d'œuvre en assumant un rôle d'accompagnateur des entreprises dans la recherche d'employés et dans leur intégration.
		7.3.4	Développement et mise en oeuvre d'une stratégie municipale en matière de croissance démographique.
7.4	L'industrie est et demeure une composante importante du développement de la Ville	7.4.1	Développement d'une stratégie de développement industriel

8- Art et culture

Préambule

Edmundston est portée par la grande variété de ses artistes et artisans, ce qui lui donne une image culturelle distincte et fait d'elle un carrefour culturel, artistique et patrimonial sans pareil.

L'héritage culturel est présent à travers les bâtiments et les artisans. En misant notamment sur l'aménagement culturel de son territoire, elle protège, met en valeur et réinterprète ses traits identitaires en suscitant l'innovation et la création.

Sa politique culturelle, son programme d'intégration de l'art à l'architecture, le Centre des arts, le Musée historique du Madawaska, la Galerie Colline (centre de diffusion en art contemporain), Edmundston en musique, le Festival Jazz et Blues Edmundston, la Foire Brayonne, le Salon du livre, ses sociétés culturelles et historiques sont des exemples des composantes d'une même volonté de faire rayonner les arts et la culture au bénéfice des citoyens et citoyennes.

Le territoire est le lieu privilégié pour stimuler la créativité et pour servir de lieu de diffusion des arts. Dans une ère où la publicité envahit, voire domine le paysage urbain, l'importance d'inscrire dans la ville des

images et des pensées libres de toute idée mercantile, s'adressant non pas aux consommateurs et consommatrices, mais aux citoyens et citoyennes constitue une approche qui améliore nettement notre relation visuelle et spirituelle à l'environnement tout en renforçant notre sentiment identitaire.

L'intention du cadre d'aménagement urbain est d'inspirer la création de nouveaux endroits durables et mémorables dans la municipalité, qui constitueront la prochaine génération du patrimoine légué à la municipalité. La Ville démontre son leadership en appuyant la création locale, mais aussi à étendre l'intérêt pour la culture sous toutes ses formes.

Objectifs

- Augmenter la participation à la vie culturelle et artistique auprès de la population et des intervenants.
- Développer notre territoire en un lieu de création et de diffusion pour les multiples disciplines artistiques.
- Consolider et développer le rôle de nos infrastructures de diffusion.
- Positionner Edmundston comme une ville artistique.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
8.1	L'environnement bâti se définit par une présence visible de l'art dans les milieux de vie et il se veut un véhicule de diffusion des créations artistiques.	8.1.1	Miser sur le territoire pour rendre l'art accessible à tous.
		8.1.2	Développer un plan d'aménagement culturel du territoire qui valorise nos identités, nos artistes et notre patrimoine.
		8.1.3	Développer des outils de communication/d'interprétation qui valorisent notre identité culturelle et notre histoire.
		8.1.4	Répertorier et éduquer la population et les visiteurs sur les œuvres d'art existantes.
		8.1.5	Collaborer avec les intervenants artistiques du milieu qui détiennent une véritable expertise en matière d'art et de culture afin d'appuyer les initiatives municipales en relation aux artistes.
		8.1.6	Après une évaluation des besoins et des moyens, voir à répondre à la demande d'appuis et d'espaces de nos artistes pour la production artistique.
		8.1.7	Positionner le Centre des arts comme un lieu vivant, accueillant, facile d'accès et inspirant pour tous, incluant les utilisateurs du centre-ville.
8.2	L'art urbain est un élément identitaire central de notre territoire et structure les aménagements du domaine public.	8.2.1	Miser sur la politique du 1 % pour varier les créations.
		8.2.2	Appliquer la politique du 1 % dans les projets d'immobilisations touchant le domaine public.
8.3	Edmundston est fière de son histoire ainsi que du patrimoine qui s'y rattache et fait en sorte que les générations futures puissent en jouir.	8.3.1	Développer un arrêté sur le patrimoine.
		8.3.2	Développer un guide d'aménagement et des normes architecturales pour la mise en valeur patrimoniale.
		8.3.3	Mettre en lumière la cathédrale Immaculée-Conception.
		8.3.4	Créer un comité sur les bâtiments vacants afin d'évaluer les possibilités de rénovation, les projets potentiels et les efforts de conservation.
		8.3.5	Ajouter des projets artistiques divers dans l'ensemble des quartiers pour sensibiliser à notre histoire et de nos valeurs.
		8.3.6	Proposer des mesures règlementaires pour que les nouvelles constructions résidentielles s'inspirent de nos bâtiments historiques, notamment en proposant des saillies en cour avant.
8.4	La toponymie est utilisée de façon à enrichir les traces de notre passé, de nos bâtisseurs, de nos femmes, de nos familles.	8.4.1	Poursuivre les travaux du comité en toponymie pour enrichir notre toponymie.

8.4.2 Prévoir de nouveaux outils de communication sur notre histoire, notamment par des cartes dynamiques portant sur l'historique des rues.

9- Commerce et services

Préambule

La fonction commerciale est fondamentale à l'existence des villes. Cette fonction demeure pourtant sous-exploitée. Cette faiblesse doit être perçue comme une opportunité de développement économique pour Edmundston. Créer des pôles d'activités commerciales structurants et doter les artères commerciales d'une ambiance agréable pourra potentiellement changer les habitudes de consommation des résidents et résidentes et faire d'Edmundston une véritable destination commerciale.

Il est vrai que la fonction commerciale évolue rapidement. Le développement du commerce en ligne est un des vecteurs de cette évolution, mais il n'est pas le seul. Le vieillissement de la population, le plafonnement des revenus personnels, la hausse de l'endettement, la stagnation du pouvoir d'achat et les habitudes de vie déterminent encore bien plus les récentes tendances. Le commerce de biens se réoriente maintenant davantage vers les services (restaurants, gyms, spas, etc.). Une réalité que nous constatons ici aussi.

Plusieurs communautés similaires à Edmundston bénéficient pourtant très bien de cette situation en pleine évolution. Qu'ont-elles en commun? Elles tournent leur priorité vers le piéton. Elles aménagent leurs artères et bâtiments afin de créer des ambiances et des expériences. Elles s'orientent vers les services de proximité. Elles misent sur la force de leur service à la clientèle. Mais par-dessus tout, elles assurent une agglomération de l'offre commerciale afin de créer les économies d'agglomération intrinsèques à la vitalité commerciale.

Nos initiatives de recensement des espaces commerciaux démontrent une étonnante rareté des espaces disponibles. L'occasion est belle d'encadrer de nouveaux projets immobiliers et de cibler la structure commerciale adéquate aux différents pôles de desserte.

Objectifs

- Faire d'Edmundston une destination commerciale.
- Créer de nouvelles superficies commerciales dans les pôles de développement.
- Assurer l'accès aux services de proximité pour chaque milieu de vie.
- Diminuer le nombre de locaux vacants sur les artères commerciales ciblées.

- Diminuer la pollution visuelle par le contrôle de l'affichage commercial.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
9.1	Le développement d'Edmundston comme destination commerciale est relié à notre capacité à polariser nos activités commerciales vers des pôles définis et distincts.	9.1.1	Définir, par l'arrêté de zonage, des pôles de développement commercial distincts, complémentaires, avec des critères d'implantation spécifiques à leur milieu de vie.
		9.1.2	Définir le centre-ville comme emplacement privilégié pour les services, pour les bureaux professionnels, pour le commerce de détail et pour la restauration à portée régionale.
		9.1.3	Définir la zone du boulevard Hébert comme emplacement privilégié pour y accueillir une composition commerciale axée sur une desserte suprarégionale, sur le tourisme, sur la présence de l'Édupôle et de transition/porte d'entrée vers le centre-ville.
		9.1.4	Définir la zone Mgr-Pichette et Victoria, Faubourg Victoria, comme lieu pour le commerce à portée régionale avec une orientation sur le commerce courant.
		9.1.5	Définir le cœur du quartier Saint-Jacques pour consolider l'offre en services et en commerces de proximité.
		9.1.6	Définir le cœur du quartier Saint-Basile pour consolider l'offre en services et en commerces de proximité.
		9.1.7	Orienter les incitatifs commerciaux vers les zones où sera le plus bénéfique l'implantation des commerces comblant les fuites commerciales.
		9.1.8	Consolider les implantations commerciales autour du pôle de développement du Faubourg Victoria.
		9.1.9	Établir des exigences minimales d'implantation au sol pour s'assurer que les terrains seront construits de manière à créer un impact significatif et de profiter des grands espaces déjà présents.
9.2	Personnalisation, expérience, environnement et authenticité sont les clés du développement de l'offre de proximité.	9.2.1	Favoriser l'implantation des services quotidiens à proximité des citoyens et citoyennes et de leurs milieux de vie afin de renforcer les cœurs des milieux de vie.
		9.2.2	Concentrer les activités incompatibles avec la qualité du milieu de vie à l'extérieur de ses dernières.
		9.2.3	Éviter la banalisation du paysage par un encadrement réglementaire orienté sur ce qui nous distingue.
		9.2.4	Cibler, dans la prospection commerciale, les fuites commerciales récupérables et prioriser les commerces à portée

			locale afin de renforcer la desserte de proximité.
9.3	Edmundston entend prendre ses responsabilités dans le développement d'opportunités immobilières et de partager le risque lié à l'investissement foncier.	9.3.1	Équilibrer le risque dans la création d'espaces commerciaux au rez-de-chaussée pour encourager la construction des superficies nécessaires au développement de la fonction commerciale.
		9.3.2	Appuyer le développement de projets à forte valeur ajoutée par le soutien aux entrepreneurs (incitatifs, accès à des professionnels, guides, partenariats).
		9.3.3	Orienter les efforts sur le développement commercial vers les entreprises de petite taille, locales, spécialisées et bien situées.
		9.3.4	Privilégier les projets à vocation mixte dans les secteurs de desserte commerciale.
9.4	Les équipements structurants sont, et demeurent implantés centralement, au cœur des milieux de vie.	9.4.1	Consolider, par les usages institutionnels et à fort débit de circulation quotidienne, le développement au cœur des milieux de vie et orienter le déploiement des usages connexes.
		9.4.2	Axer les aménagements des artères vers le confort de l'utilisateur (climat, îlot de chaleur, etc.)
		9.4.3	Restreindre les espaces à bureaux et le commerce de détail dans les emplacements hors secteurs.
9.5	L'implantation de commerces et de services en territoire hors secteur commercial contribue à l'étalement commercial et prive la municipalité des avantages associés à la création de noyaux d'affaires.	9.5.1	Encadrer les entreprises commerciales situées hors des zones commerciales primaires par les règles des usages non conformes.
		9.5.2	Offrir un encadrement aux entreprises qui désirent se réinstaller à l'intérieur des zones commerciales avec les partenaires financiers et de soutien.
		9.5.3	Limiter l'essor des implantations commerciales à l'intérieur des parcs industriels afin d'en protéger la vocation principale.
		9.5.4	Encadrer le commerce à domicile en limitant la nature des entreprises et protéger le paysage résidentiel en limitant la visibilité des occupations commerciales existantes.
9.6	À cause de son rôle, sa position, son achalandage et son potentiel, la sortie 18 est l'entrée principale de la ville.	9.6.1	Proposer un plan d'aménagement d'ensemble spécifique pour le développement du boulevard Hébert sur son ensemble.
		9.6.2	Implanter un aménagement significatif à l'entrée de la sortie 18 afin de la démarquer par un esthétisme soigné et distinctif.
9.7	L'affichage commercial contribue à la création d'une ambiance agréable au commerce et sa multiplication et sa faible qualité diluent les avantages.	9.7.1	Établir des règles précises sur l'emplacement, la superficie, le contenu et le type d'enseigne selon le contexte.
		9.7.2	Utiliser le comité de révision de l'esthétique pour revaloriser le paysage commercial.

9.8	L'autoroute 2 est une vitrine unique sur nos paysages et nos principaux atouts.	9.8.1	Réviser les exigences de construction, d'aménagement et d'implantation d'enseignes commerciales sur le corridor visuel de l'autoroute 2 pour en faire une vitrine sur nos principaux atouts.
		9.8.2	Assurer une implantation de qualité en vitrine de l'autoroute 2 par un zonage superposé sur les propriétés le long de l'autoroute.
9.9	Les activités professionnelles à domicile sont des risques de nuisances et sont incompatibles avec les visées de développement commercial.	9.9.1	Définir par le prochain arrêté de zonage les activités professionnelles à domicile pour les services à la personne.
		9.9.2	Restreindre l'affichage des activités professionnelles à domicile afin de protéger le paysage construit des secteurs résidentiels.
		9.9.3	Encourager le déplacement en secteur commercial des activités commerciales à domicile (vente, représentation, etc.).

10- Logement

Préambule

Se loger dans un endroit confortable est un besoin humain fondamental. La Ville y joue un rôle actif important en permettant à tous de vivre et grandir dans un environnement sécuritaire, sain, à proximité des services les plus essentiels. Le territoire doit offrir une variété de types de logements pour répondre à une vaste clientèle. Les besoins de la population évoluent en même temps que l'évolution démographique et des préférences du marché. La variété des types de logements s'inscrit aussi dans une logique de rentabilité des infrastructures, de la desserte des services et de pouvoir créer des milieux de vie agréable à notre population. Le cout relativement bas des secteurs résidentiels protège contre les méfaits de la spéculation ou le déplacement des populations plus vulnérables.

Le plus récent recensement a déjà démontré que l'état des logements à Edmundston s'améliore. La Ville se doit de miser sur un parc résidentiel en bon état et elle entend poursuivre ses efforts d'encadrement des citoyens et citoyennes dans les rénovations et les constructions. L'accent est mis sur la performance des bâtiments, qui doivent répondre aux plus exigeants critères en matière de construc-

tion. Les constructions d'aujourd'hui doivent être durables, éco énergétiques, efficaces et agréables.

Les nouvelles constructions doivent aussi mieux s'intégrer au contexte dans lequel ils s'implantent. La forme du cadre bâti environnant, la relation avec la rue, le respect de la topographie naturelle, la diversité architecturale, le choix de matériaux nobles seront tous encadrés par les arrêtés applicables. Une attention particulière sera portée à l'impact des aménagements préparatifs à la construction, afin de mieux gérer les nuisances qu'entraînent les perturbations inutiles du sol.

La densification résidentielle des pôles d'activités est l'une des façons les plus efficaces pour en assurer l'essor. Cette densification ne doit pas se faire au détriment de la perte de la qualité de vie et de la déstructuration de ces milieux. La consolidation des bâtiments denses mérite d'être privilégiée si la municipalité souhaite créer les dynamiques inhérentes au développement commercial, à la proximité des services et à la rentabilité des infrastructures.

Objectifs

- Augmenter le nombre de nouvelles familles.
- Diminuer le nombre de terrains desservis non développés.

- Augmenter le nombre de logements à l'intérieur des pôles de développement.
- Consolider les quartiers historiques ouvriers.
- Améliorer l'état du parc locatif résidentiel.
- Encourager les pratiques de construction durable et d'efficacité énergétique.

Énoncés de politiques et propositions

	Énoncés de politiques	Propositions
10.1	La Ville encourage une offre résidentielle variée, répondant à toutes les clientèles.	<p>10.1.1 Encadrer la rénovation du cadre bâti existant en assurant que les coûts de location demeurent accessibles.</p> <p>10.1.2 Établir des guides d'appui à la rénovation qui favorisent la prise de conscience envers l'architecture d'un milieu.</p> <p>10.1.3 Veiller à la localisation des nouvelles habitations destinées aux aînées près des cœurs de quartiers.</p> <p>10.1.4 Permettre le déploiement de solutions émergentes pour le maintien à domicile des personnes âgées comme les habitations multigénérationnelles et les logements accessoires.</p> <p>10.1.5 Orienter les citoyens et citoyennes vers des professionnels pour établir leurs plans de construction et établir des exigences en ce qui a trait à l'exactitude de l'information, à la qualité des documents nécessaires (arpentage, plans architecturaux, vues, etc.).</p> <p>10.1.6 Privilégier, par la réglementation, les types de construction qui démontrent les meilleures performances en ce qui a trait à l'efficacité énergétique.</p>
10.2	Les nouvelles constructions contribuent à rentabiliser les infrastructures existantes et à consolider les pôles de services.	<p>10.2.1 Implanter les nouvelles constructions en continuité des secteurs existants, à proximité des services de proximité.</p> <p>10.2.2 Encourager les projets de densification, notamment les projets de bâtiments à logements multiples à proximité des pôles de développement.</p> <p>10.2.3 Cibler des secteurs pour la rénovation urbaine et prévoir des incitatifs financiers à leur mise en valeur.</p> <p>10.2.4 Implanter les principes de lotissement de conservation / éco-village comme orientation de développement de nouveaux secteurs ruraux.</p> <p>10.2.5 Intégrer dans l'arrêté de zonage des dispositions sur le milieu bâti qui porteront sur les facteurs d'emplacement et d'aménagement urbain, y compris l'adoption de normes appropriées concernant la hauteur et les dimensions des bâtiments, les relations entre les bâtiments, la rue et les autres espaces publics, ainsi que l'aménagement paysager des lieux.</p> <p>10.2.6 Assurer l'accès universel dans tous les designs.</p>

	10.2.7 Prévenir l'effet des îlots de chaleur en augmentant le nombre d'arbres requis sur les terrains résidentiels et commerciaux.
	10.2.8 Assurer un ratio confortable entre la hauteur des bâtiments et la distance qui les sépare.

11- Santé et services sociaux

Préambule

L'importance de l'environnement construit dans les déterminants de la santé est de plus en plus soulignée, notamment par le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. L'environnement urbain est le plus propice à renforcer la santé des gens en proposant des modes de transport actif, une concentration d'activités et aussi une proximité communautaire qui bénéficient à la santé des liens sociaux.

C'est aussi la Ville qui, en offrant des milieux d'échanges, contribue fortement à la bonne santé mentale de tous. Elle joue aussi un rôle déterminant dans la protection du territoire de production et la distribution des aliments, permettant ainsi à la population de profiter d'une proximité de la provenance des aliments consommés et un accès à une nourriture fraîche et saine.

Les citoyens et citoyennes méritent de pouvoir s'alimenter, s'éduquer, être desservis par des services publics à proximité de leurs lieux de résidence.

L'aménagement du territoire doit miser sur le maintien de l'autonomie de sa population. Edmundston

entend renforcer ce rôle actif dans la santé de sa population en encadrant les différents services vers ses pôles de développement, en facilitant le maintien de lieux où trouver des aliments sains et en protégeant et encadrant la production agricole et en encourageant les déplacements actifs, l'activité physique dans un environnement sécuritaire.

Objectifs

- Augmenter le nombre d'enfants qui marchent et utilisent le vélo pour aller à l'école.
- Faire d'Edmundston une municipalité amie des aînées.
- Augmenter le nombre de personnes qui utilisent les transports actifs pour le travail.
- Améliorer l'accès à une saine alimentation et aux aliments frais.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
11.1	L'environnement construit est le principal déterminant de la santé sur lequel la ville peut intervenir.	11.1.1	Poursuivre les efforts pour développer l'accès au transport actif (vélo utilitaire et trottoirs adéquats).
		11.1.2	Inciter les employeurs à faciliter les déplacements actifs pour leurs employés
		11.1.3	Évaluer la capacité de la municipalité à restreindre l'offre en restauration rapide à proximité des établissements scolaires et installations récréatives.
		11.1.4	Encourager l'installation d'une épicerie au cœur du centre-ville.
11.2	L'usage agricole est fragile et sa protection est fondamentale à la mise en valeur de la production locale et le développement de produits de type terroir.	11.2.1	Démontrer un parti pris en faveur de l'agriculture urbaine en prônant les meilleures pratiques de culture et d'élevage en secteur urbanisé.
		11.2.2	Encadrer l'élevage d'animaux de ferme en favorisant les installations mixtes dans les secteurs de production agricole.
		11.2.3	Établir des distances limitatives réciproques afin de protéger le droit d'élever, de produire et de récolter par nos agriculteurs, mais aussi de protéger la composition fonctionnelle des quartiers et des nuisances réelles liées à la culture du solet aux élevages.
		11.2.4	Établir des règles encadrant la permission pour élever des poules pondeuses dans les secteurs résidentiels.
		11.2.5	Appuyer l'essor d'une agriculture locale, notamment par la protection des secteurs en production ou à fort potentiel de culture, par l'intégration de l'offre à notre marché public et en l'encourageant les installations et les événements communautaires.
		11.2.6	Permettre l'aménagement de jardins communautaires sur des propriétés municipales sous-exploitées.
		11.2.7	Offrir une installation polyvalente, flexible et centrale à notre marché public.
		11.2.8	Permettre l'aménagement de potagers en cour avant dans les milieux de vie.
11.3	Les services reliés à la santé sont des éléments structurants des pôles de développement et leur succès repose sur la proximité de la clientèle.	11.3.1	Favoriser l'établissement des services reliés à la santé vers les pôles définis par le plan municipal et l'arrêté de zonage.
		11.3.2	Consolider et développer le secteur ceinturant l'hôpital régional en misant sur de nouvelles implantations liées au domaine de la santé, mais aussi en le densifiant.
		11.3.3	Travailler de concert avec l'administration du Réseau de santé Vitalité pour l'aménagement et la gestion des aires de stationnement afin d'encourager le covoiturage et les dé-

			placements actifs.
11.4	Les écoles et les services de garde sont des éléments identitaires fondamentaux de nos milieux de vie et servent de base au développement.	11.4.1	Travailler de concert avec les directions d'écoles et les districts scolaires pour faciliter l'accès aux installations scolaires, notamment en désenclavant les parcs et jeux extérieurs des cours.
		11.4.2	Consolider la fonction résidentielle à proximité des écoles en encourageant les constructions plus denses.
		11.4.3	Prévoir des aménagements des rues à proximité des établissements scolaires pour en réduire la vitesse et encourager le transport scolaire actif.
		11.4.4	Établir des distances limitatives pour des usages à fort débit ou contraires à la vocation éducative des institutions.
		11.4.5	Dans l'éventualité de nouveaux projets immobiliers, la Municipalité oriente les ministères concernés vers des projets qui renforcent ses intentions de consolidation des milieux de vie et améliorent les accès à un transport actif.
		11.4.6	Établir, conformément aux pratiques du ministère responsable, des exigences d'implantation de garderies selon des critères de sécurité, d'accessibilité et d'échelle du quartier où elles s'installent.
		11.4.7	Encourager les garderies à s'établir à des endroits stratégiques des quartiers, comme moyen de rehausser les centres d'attraction du quartier.
11.5	La science doit mener les prescriptions relatives à l'utilisation des pesticides en milieu urbain et rural.	11.5.1	Le Conseil continuera à examiner les moyens de réduire l'utilisation de pesticides sur les propriétés municipales et résidentielles afin de protéger la santé humaine et l'environnement.
11.6	Le conseil reconnaît les responsabilités des gouvernements fédéraux et provinciaux en matière de culture, de vente et de consommation de cannabis et d'alcool.	11.6.1	Les projets de production à l'échelle industrielle de cannabis exigent une modification aux arrêtés et une entente selon l'article 59 de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> .
		11.6.2	La vente au détail du cannabis doit répondre aux mêmes orientations que les autres types de vente au détail, c'est-à-dire en misant sur la centralité et sur la polarisation des activités commerciales.
		11.6.3	La vente au détail d'alcool s'oriente vers les pôles de développement, en privilégiant le centre-ville.

12 - Collaboration régionale

Préambule

Edmundston assume un rôle de soutien technique et de partage de l'information avec les communautés voisines. La Municipalité entend bien continuer à jouer son rôle de pôle régional des activités culturelles, économiques et institutionnelles. Cette position enviable vient avec une part de responsabilités qui

se matérialisent à travers les multiples collaborations auprès des organismes à portée régionale et des communautés voisines, dont les municipalités, la réserve de la Première nation malécite du Madawaska et les districts de services locaux.

Objectifs

- Appuyer les initiatives à portée régionale.
- Multiplier les occasions d'échanges avec nos voisins.

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
12.1	Edmundston assume son rôle et ses responsabilités de pôle régional.	12.1.1	Développer des partenariats avec tous ses voisins, dont la Communauté rurale du Haut-Madawaska, Madawaska ME et la Première nation malécite du Madawaska dans leurs efforts de développement.
		12.1.2	Identifier des gains en productivité, en efficacité et en amélioration des services aux citoyens par la collaboration avec les voisins.
		12.1.3	Poursuivre la collaboration sur les dossiers de partage de services, de planification et d'utilisation du territoire avec la Première nation malécite du Madawaska.
		12.1.4	En matière d'arts et culture, le développement de liens d'affaires et de programmation avec les municipalités avoisinantes afin de faciliter la concertation.
		12.1.5	Poursuivre le développement d'ententes avec les partenaires régionaux (CSR, DSL, PNMM, municipalités, entreprises) en matière d'entraide mutuelle et de partage des ressources en sécurité incendie.
		12.1.6	Planifier une étude sur la structure organisationnelle et le coût

			total d'une éventuelle régionalisation de services.
		12.1.7	Poursuivre les initiatives de collaboration émanant de la région de l'Acadie des terres et forêts avec nos partenaires du Maine, du Témiscouata et du Madawaska.
12.2	Le conseil appuie la Commission de services régionaux du Nord-Ouest (CSRNO) et son forum décisionnel régional.	12.2.1	Jouer son rôle de leader dans les initiatives de la CSRNO, notamment en ce qui a trait aux mesures d'urgence, aux changements climatiques et à la gestion des cours d'eau.
		12.2.2	Appuyer la CSRNO comme entité responsable des districts de services locaux environnants pour coordonner les ententes de services entre Edmundston et ces communautés.
		12.2.3	Appuyer la CSRNO dans les efforts de développement et de mise en place d'un plan régional d'aménagement du territoire.
		12.2.4	Poursuivre les collaborations avec la CSRNO sur les services de déchets solides.

13- Gestion des contraintes liées aux utilisations spéciales du sol

Préambule

Des secteurs d'Edmundston présentent des contraintes anthropiques (résultats de l'activité humaine) particulières à l'occupation du territoire. Afin de limiter les nuisances sur les usages limitrophes et d'assurer la bonne cohabitation de ces usages avec les milieux de vie, des dispositions normatives seront incluses à la réglementation.

Les nuisances sur les fonctions dominantes (bruit, circulation automobile, stationnement, etc.) doivent être contrôlées par un aménagement apte à permettre une intégration adéquate au milieu de vie où elles se retrouvent, doivent respecter la composante commerciale de l'artère où elles siègent et doivent respecter toujours l'échelle de son milieu.

Les activités incompatibles avec les milieux de vie doivent être dirigées vers des zones spécialisées ca-

pables de gérer et de contenir les risques et nuisances, comme les zones industrielles situées en périphérie. Le diagnostic d'incompatibilité devra se baser sur un seuil de risque (explosion, déversement) et de nuisance (odeurs, poussières, camionnage, bruits) des activités.

Pour les activités existantes, des mesures législatives relatives aux opérations et aux aménagements sont proposées dans les différents arrêtés de contrôle de ces nuisances, avec comme objectif d'encourager leur déplacement vers des endroits où les nuisances seront moins perceptibles.

Objectifs

- Réduire les nuisances liées aux contraintes anthropiques.
- Augmenter l'encadrement des usages réputés être les plus générateurs de nuisances.
- Encadrer le redéploiement des usages non conformes

Énoncés de politiques et propositions

Énoncés de politiques		Propositions	
13.1	Le conseil reconnaît les protections relatives aux usages non conformes.	13.1.1	Suggérer un cadre de développement pour les projets d'expansion des usages non conformes selon des critères d'opération et d'aménagement conformes avec la qualité de vie de son milieu.
13.2	Les usages dont les opérations génèrent de fortes sources de contraintes sont incompatibles avec les milieux de vie et les pôles de développement.	13.2.1	Encourager le déplacement vers les parcs industriels et les secteurs à l'extrémité du territoire municipal des usages réputés néfastes à la qualité des milieux de vie.
		13.2.2	Encadrer, par les outils de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , l'implantation de nouveaux usages réputés générer de fortes contraintes anthropiques.
		13.2.3	Rendre les usages les plus nuisibles non conformes par la désignation à l'arrêté de zonage, orienter leur développement, mais aussi encourager leur déplacement.
		13.2.4	Rendre non conformes les insertions industrielles à l'intérieur des milieux de vie qui ne sont plus compatibles avec la qualité des milieux de vie exigée par les résidents et résidentes.
		13.2.5	Cibler, par les usages permis dans les secteurs industriels, les usages aux plus importantes sources de nuisances et orienter les usages de service et de vente vers les secteurs commerciaux.
		13.2.6	Regrouper les usages reliés à l'entretien automobile, les usages reliés aux industries de transformation lourde et les usages reliés aux traitements des agrégats.
		13.2.7	Proscrire les nouvelles activités industrielles dans les secteurs à dominante résidentielle.
		13.2.8	Les établissements de divertissement pour adultes nécessitent une modification à l'arrêté de zonage.
13.3	Les conséquences des contraintes anthropiques diminuent l'attrait pour les milieux de vie.	13.3.1	Proposer un arrêté visant la nuisance causée par la poussière, tel que permis par l'article 10 de la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> .
		13.3.2	Identifier les contraintes sonores et établir des marges de recul adéquates dans l'arrêté de zonage et des règles d'opération dans l'arrêté de gestion des nuisances.
		13.3.3	Reconnaître les cimetières existants et établir le dialogue avec les communautés religieuses si des expansions éventuelles sont nécessaires.
13.4	L'absence de règles concernant les carrières et sablières diminue la qualité de nos paysages naturels. La réglementation doit orienter les remises en état et le traitement inadéquat des pentes créées.	13.4.1	Protéger tous les secteurs désignés comme pouvant permettre l'extraction d'agrégats de haute qualité et la production industrielle de minéraux, et envisager la protection des secteurs contenant des minéraux de carrière de valeur.
		13.4.2	Veiller à l'établissement de processus valables de protection du public et à la mise en place de mécanismes de remise en

		état des carrières et des gravières une fois les ressources épuisées.
	13.4.3	Intégrer aux activités d'extraction, d'emprunts et de minéraux de carrière des programmes de remise des lieux d'extraction dans un état stable, sans danger pour l'environnement et en harmonie plutôt qu'en conflit avec le paysage environnant.
	13.4.4	Encourager le Gouvernement du Nouveau-Brunswick à reconnaître les carrières comme étant une utilisation des sols semblable à celle des mines à ciel ouvert et à établir des règlements stricts concernant l'aménagement des carrières, les méthodes d'extraction, la transformation et la sécurité publique, ainsi que toutes les incidences des carrières sur l'environnement des lieux mêmes et des terrains avoisinants.
13.5	La Ville assume son rôle dans une gestion responsable de la neige de déneigement privé et public.	13.5.1 Prévoir des emplacements pour l'entreposage de la neige plus restreints avec de l'ensoleillement pour assurer sa fonte rapide.
	13.5.2	Développer des outils pour lutter contre l'insouciance d'obstruer nos routes et trottoirs par la neige par le secteur privé.

E.

Mise
en
oeuvre



E. Mise en œuvre

1. Mesures transitoires

L'adoption du Plan d'aménagement municipal engage la municipalité à adopter un nouvel arrêté de zonage dans un délai maximal d'une année, ou deux années si le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux lui permet. C'est à travers l'adoption d'arrêtés que le contenu du Plan devient directement applicable aux citoyens et citoyennes.

Si le Plan municipal prévaut dans le cas d'une incompatibilité avec un arrêté de zonage ou un arrêté de lotissement, il est à prévoir que la période de transition entraînera des situations où l'arrêté de zonage

applicable va à l'encontre des propositions du présent Plan. Pour ces situations, le conseil établit les directives suivantes dans la période transitoire précédant l'adoption d'un nouvel arrêté de zonage.

Devant un conflit, le conseil s'appuie sur le Comité consultatif en matière d'urbanisme (CCU) afin d'évaluer la compatibilité avec les principes directeurs, les énoncés de politiques et les propositions du Plan d'aménagement. Les pouvoirs reconnus du Comité consultatif sont alignés avec d'éventuelles situations apportées par le directeur municipal de la planification du territoire. À cet égard, les approbations peuvent être données ou refusées selon les critères de l'alinéa 55(1) b) de la *Loi sur l'urbanisme* à propos de la compatibilité avec l'objectif général du Plan.

Propositions	
M1.	Dans la transition entre les adoptions du nouveau Plan et du nouvel l'arrêté de zonage, le CCU et l'agent d'aménagement sont chargés d'évaluer la compatibilité entre le Plan et les arrêtés de zonage et de lotissement.
M2.	Les nouvelles implantations respectent les principes de compatibilité des formes bâties par une gestion contextuelle de l'interface avec la rue, des marges de recul, de la hauteur, du volume du bâtiment.
M3.	Les usages reliés aux véhicules automobiles et autres usages de nature industrielle dans l'affectation Milieux de vie sont réputés non conformes.
M4.	Privilégier l'implantation d'un commerce ou d'un service à l'intérieur des pôles de développement et le long des corridors de services de proximité

2. Implantation

Rappelons que l'adoption du Plan n'a nullement pour effet d'engager la Municipalité à mettre en œuvre l'une quelconque des propositions qui s'y trouvent. L'adoption empêche que soit entrepris tout aménagement de façon incompatible avec une proposition ou politique ainsi énoncée ou exposée. Son succès repose néanmoins sur la réalisation des propositions qui y sont incluses.

L'intérêt de la municipalité et de la communauté est de voir à la réalisation des intentions du Plan d'aménagement. Il est impératif que le citoyen et la citoyenne puisse apprécier le niveau de réalisation du plan, une fois adoptée. Pour ce faire, des mesurables seront proposés. Ils seront disponibles en tout temps à la population qui désirera suivre les progrès

de la Municipalité à travers une plate-forme web, accessible en temps réel.

Ce ne sont pas tous les objectifs qui sont mesurables, soit par leur nature ou par le coût nécessaire pour surveiller l'évolution. Un suivi annuel permettra néanmoins de surveiller que les actions municipales se font en concordance avec le présent Plan.

Un portrait précis de l'état actuel servira de référence à l'évolution de l'ensemble des critères d'évaluation. Les sondages et consultations publiques permettront aussi de vérifier la perception des gens dans l'ensemble à propos de l'aménagement de leur ville.

Propositions	
M5.	Les citoyens et citoyennes pourront suivre les performances municipales relatives à la réalisation à partir d'un tableau de bord municipal, disponible en temps réel sur le web.
M6.	Le conseil municipal dresse un portrait annuel de l'évolution de l'implantation du Plan d'aménagement municipal et prévoit les révisions nécessaires.
M7.	Les services municipaux établissent leurs plans annuels en fonction des objectifs établis dans le Plan d'aménagement municipal.
M8.	Ajuster les critères décisionnels dans le développement des projets d'investissement pour inclure les principes directeurs du Plan d'aménagement municipal.

3. Interventions règlementaires

Pour ce qui est des usages, les affectations telles que représentées sur le Plan des affectations doivent s'interpréter selon une composition de fonctions dominantes et de fonctions complémentaires. Ce principe de dominance devra cependant être pris en compte au niveau des usages permis aux règlements d'urbanisme afin de refléter la nomenclature de l'affectation et les fonctions dominantes qui y sont autorisés.

Le canevas règlementaire mis en place suivra une approche inspirée du « Form-Based Code » qui s'intéresse à la création de milieux de vie cohérents, animés et esthétiques, respectant les caractéristiques et l'identité des espaces urbains existants. Cette approche puise son essence dans l'analyse du cadre bâti et l'analyse du paysage ce qui nécessite une

grande maîtrise de l'ensemble de l'information touchant à un lieu, à son histoire, à sa trame urbaine, à son patrimoine, à son évolution et plus largement à la structure urbaine. L'idée est de concentrer les efforts des promoteurs, des acteurs locaux et des responsables municipaux dans l'objectif de réaliser des projets architecturaux de qualité qui s'intègrent au milieu d'insertion, à l'identité d'un lieu et à son contexte.

La *Loi sur la gouvernance locale (2017, ch. 18)* offre aussi des outils intéressants qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes. Les arrêtés qui en découlent doivent servir à remplir les objectifs mentionnés dans le document.

Propositions	
M9.	L'arrêté de zonage suivra une approche inspirée du « Form-Based Code ».
M10.	Les conditions et exigences des modifications de zonage adoptées en fonction de l'arrêté no 32 sont maintenues, sauf si les nouvelles normes renforcent les exigences déjà émises.
M11.	La municipalité utilisera les outils de la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> afin d'appuyer les mesures de contrôle prévues par la <i>Loi sur l'urbanisme</i> .

4. Usages non conformes

Le Conseil reconnaît l'intention de la *Loi* que l'arrêté peut rendre des usages existants non conformes.

Dans son intention de renforcer les pôles commerciaux, de nombreuses installations commerciales ou industrielles seront ainsi rendues non conformes. Le conseil reconnaît qu'il peut être coûteux et pénalisant pour les propriétaires de se conformer aux nou-

velles exigences. Un processus dérogatoire flexible et accessible sera donc proposé à même l'arrêté de zonage pour permettre aux usages d'être maintenus, parfois même agrandis, dans le respect des intentions du Plan et de la *Loi*. Il reviendra au requérant de démontrer par la qualité des aménagements proposés, son implantation et son attention portée à la gestion des contraintes que l'usage peut se poursuivre.

Propositions

M12. Le conseil prévoit appuyer un processus dérogatoire flexible et accessible à même l'arrêté de zonage pour permettre aux usages d'être maintenus, parfois même agrandis, dans le respect des intentions du Plan et de la *Loi*.

5. Modifications au Plan

Puisqu'il est impossible de prévoir tout ce qui peut arriver dans le délai d'application du Plan, des modifications au Plan seront nécessaires et parfois même souhaitables. La vision et les orientations devront demeurer les mêmes, à moins d'apporter une révision complète du document.

Une révision partielle tous les deux ans doit être effectuée par la Municipalité à la lumière d'une analyse des mesurables. Tel que requis par la *Loi*, le conseil municipal doit entreprendre la révision complète de ce Plan municipal dans un délai de 10 ans.

Propositions

M13. Le conseil prévoit une révision partielle à tous les deux ans et entreprendra une révision complète du Plan d'aménagement municipal dans un délai maximal de 10 ans.

F.

Plan
d'action



F. Plan d'action

Le conseil et les citoyens se sont maintenant concertés à propos d'une vision globale de développement de leur territoire pour les dix prochaines années. Parmi toute la liste de projets, politiques et pratiques, la présente section identifie les premiers gestes qui seront posés conjointement par le conseil et par l'administration afin d'orienter la route à suivre vers la réalisation de l'Edmundston que nous nous sommes imaginé.

Les actions suivantes touchent et concernent directement le territoire. Ce qui sous-entend que de nombreuses initiatives seront entamées en parallèle, notamment par la planification stratégique actuelle, afin de coordonner chacune des actions vers le même objectif de faire d'Edmundston une ville qui nous ressemble et qui nous rassemble.

- 1 Déployer la stratégie d'amélioration des déplacements au centre-ville basée sur la sécurité et le confort des piétons, sur une circulation automobile simplifiée, sur l'efficacité de l'offre en stationnement et en adressant la question du transport lourd et du projet de route de contournement.
- 2 Élaborer et implanter un plan de circulation incluant la hiérarchisation précise des artères existantes et planifiées afin de mieux positionner les priorités que sont les transports actifs, la sécurité et le confort du piéton.
- 3 Établir un guide de développement incluant de nouvelles exigences pour l'aménagement et la construction des terrains dans le but de mieux gérer le drainage des eaux de surface, les travaux d'excavation et la protection du couvert végétal.
- 4 Déployer la stratégie d'interception à la sortie 18, notamment par une implantation signature en partenariat avec l'Office du tourisme Edmundston Madawaska et par l'établissement d'un plan de développement du secteur.
- 5 Réviser les arrêtés de zonage, de lotissement et de construction afin de refléter les meilleures pratiques, au cœur de l'exercice de planification, dont le verdissement, la mise en lumière, la couleur, l'esthétisme et un meilleur entretien général des propriétés.
- 6 Mettre en place le plan stratégique de développement du vélo à Edmundston sous l'ensemble de ses dimensions ; vélo de montagne, réseau utilitaire, cyclotourisme.

-
- 7 Mettre en place un tableau de bord municipal (City Dashboard) afin d'assumer la communication de nos résultats. / Développer une application pour y partager des idées ou des projets d'intérêt communautaire ou des initiatives susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la municipalité.
 - 8 Réviser les pratiques de déneigement (entreposage, équipement, entrepreneurs, etc.) en vue de la prochaine saison hivernale.
 - 9 Établir de nouvelles règles en matière de gestion des nuisances de bruits, d'odeurs, de poussières et de lumières.
 - 10 Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, de concert avec nos partenaires régionaux.

G. Glossaire

Aire d'affectation : partie du territoire destinée à être utilisée selon une vocation déterminée par les fonctions qui y sont autorisées. (*affectation area*)

Aire de paysage : découpage selon les composantes du milieu naturel, des caractéristiques architecturales des bâtiments et en fonction de la morphologie du territoire (*landscape area*)

Affectation : attribution à un territoire, ou à une partie de celui-ci, d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation dominante déterminée. (*affectation*)

Aménagement intercalaire : type d'aménagement pratiqué dans les secteurs établis de la ville, qui peut être effectué sur des terrains vacants. (*infill or infill development*)

Comité consultatif d'urbanisme : comité nommé par le conseil municipal, conformément à l'article 3 de la *Loi sur l'urbanisme*, qui est chargé de fournir des conseils sur les demandes d'aménagement et sur les questions afférentes à l'urbanisme. (*planning advisory committee*)

Communautés : les territoires correspondant aux anciennes municipalités qui forment maintenant Edmundston, depuis 1998. (*communities*)

Conseil : s'entend du conseil municipal d'Edmundston (*council*)

Densité : la densité résidentielle brute visée, dans le respect de la volumétrie existante du cadre bâti. Il s'agit d'un intervalle représentatif du coefficient d'emprise au sol (ces) maximum dans l'aire de paysage, c'est-à-dire la superficie totale des empreintes au sol des bâtiments divisée par celle du terrain. (*density*)

Desserte : nom donné à la zone de provenance de la clientèle. Elle peut être qualifiée des termes suivants : de proximité, de voisinage, de quartier, communautaire, urbain, régional et suprarégional.

Domaine public : l'ensemble des lieux extérieurs, des liaisons et des éléments de milieu bâti qui sont physiquement ou visuellement accessibles quel que soit leur propriétaire. Ces éléments incluent notamment les rues, les allées pour piétons, les voies cyclables, les ponts, les places, les parcs, les rivages, les éléments naturels, les couloirs panoramiques, les points d'intérêt et les interfaces des bâtiments. (*public realm*)

Dominance : la notion de dominance implique qu'un pourcentage minimal de la superficie totale d'une aire d'affectation soit affectée par la ou les fonctions dominantes permises dans l'aire d'affectation. Ce principe est valable à moins qu'une spécification contraire soit mentionnée pour une aire d'affectation particulière. (*dominance*)

Énoncé de politique : coordonne et oriente les programmes du conseil municipal portant sur le développement économique et social de la municipalité, sur son aménagement physique et sur toute autre question importante pour la ville. (*statement of policy*)

Form-based code: une réglementation qui se concentre sur le lien entre le développement (urbain) et son contexte d'insertion spatiale et sociale : particulièrement les interactions entre les bâtiments et les rues, entre les piétons et les véhicules et enfin, entre les espaces publics et privés. Le code répond à ces préoccupations en régulant la conception du site, la circulation et la forme globale du cadre bâti. Il favorise des résultats prévisibles et un domaine public de haute qualité en utilisant la forme physique (plutôt que la séparation des utilisations) comme principe organisateur. (*form-based code*)

Imagine edmundston : processus de planification lancé par la Ville pour élaborer un nouveau Plan d'aménagement municipal en vue d'orienter l'aménagement d'Edmundston pendant les 10 prochaines années. (*imagine edmundston*)

Loi sur l'urbanisme (la Loi) : la loi provinciale qui établit la compétence et les responsabilités des municipalités du Nouveau-Brunswick quant à l'exercice des activités d'urbanisme et des activités connexes. (*community planning act*)

Périmètre urbain: la limite entre les secteurs désignés en vue d'un aménagement urbain éventuel et les secteurs où il est prévu de maintenir une utilisation rurale à long terme. (*urban boundary*)

Placemaking : une démarche d'appropriation citoyenne des espaces publics par la communauté depuis leur conception jusqu'à leur gestion. (*placemaking*)

Plan d'aménagement municipal (plan, plan d'urbanisme): arrêté municipal adopté et mis en vigueur en vertu des articles 21 et subséquents de la *Loi sur l'urbanisme* (2017, ch.19) (*municipal development plan*).

Pôle de développement : concentration d'activités urbaines, dont le commerce, l'emploi, les institutions, les résidences, les services et tout autre activité générant des déplacements et qui bénéficient de l'agglomération de ses activités. (*development hub*)

Proposition : mesure spécifique jugée souhaitable pour mettre en œuvre une politique donnée (projets, pratiques, politiques). (*proposal*)

Quartier : les quartiers électoraux tels qu'ils sont définis par règlement provincial. (*district*)

Secteurs : milieux de vie où se trouve une concentration résidentielle, une offre en services et commerces de proximité, ainsi qu'un bassin d'emplois significatif. (*sectors*)

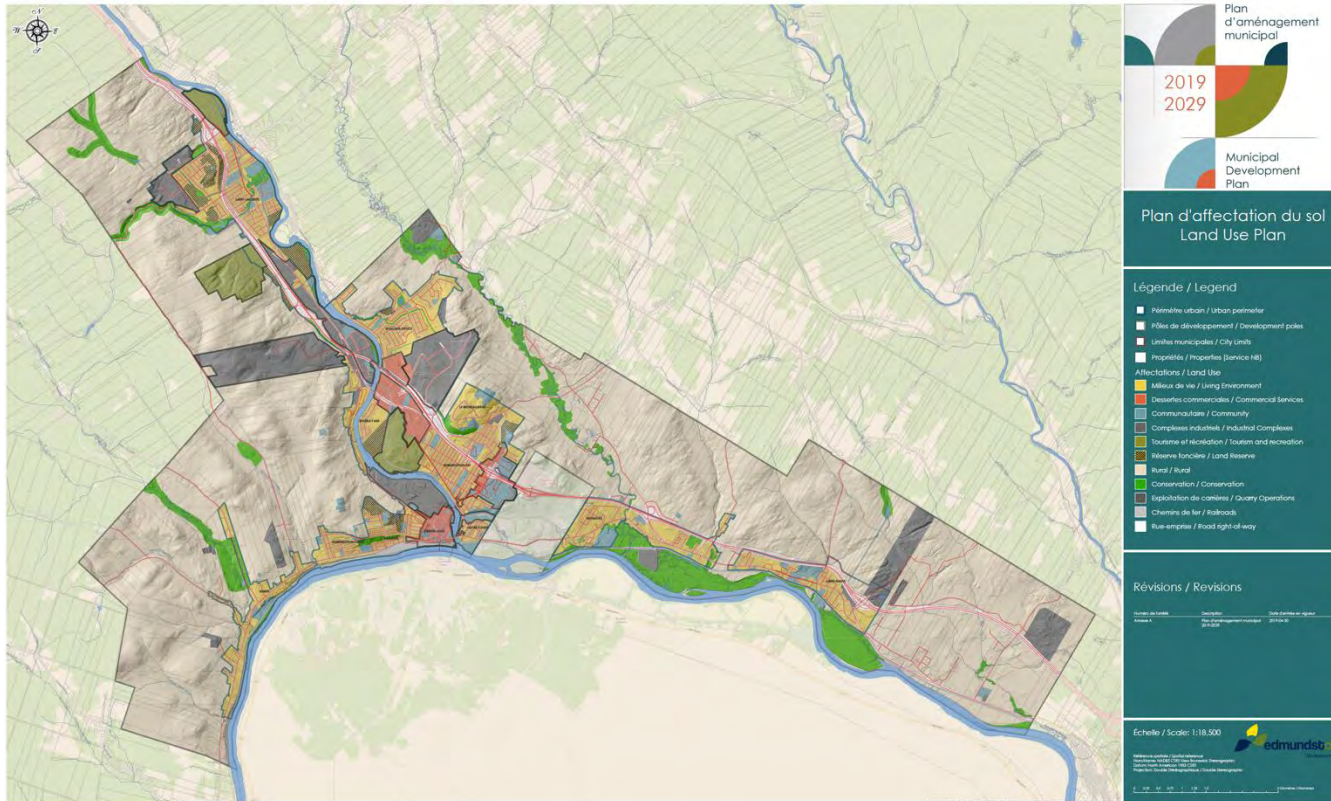
Tissu urbain : forme générale de la trame routière. Elle peut être curviligne, linéaire ou orthogonale. (*urban landscape*)

Transport actif : les divers moyens de transport à propulsion humaine plutôt que motorisés, notamment la bicyclette, la marche, la course et la planche à roulettes. (*active transportation*)



Annexe A

PLAN DES AFFECTATIONS



Annexe B




ARRÊTÉS MODIFIANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL 2019-2029

Numéro de l'arrêté	Description	Date d'entrée en vigueur	Numéro d'enregistrement

Annexe C

BUDGET QUINQUENNAL ET INVESTISSEMENTS

 Plan quinquennal 2019 - 2023						
Fonds général pour immobilisation						
Titre du projet	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Services d'administration générale						
Bâlements	\$ 20 000	\$ 3 500 000	\$ 75 000	\$ 75 000	\$ 65 000	\$ 3 735 000
Mobilier et équipement	\$ 93 000	\$ 40 000	\$ 250 000	\$ 50 000	\$ 57 000	\$ 490 000
Petits roulants	-	\$ 45 000	\$ 30 000	-	-	\$ 75 000
Total : projets d'investissements - administration générale	\$ 113 000	\$ 3 985 000	\$ 355 000	\$ 125 000	\$ 122 000	\$ 4 300 000
Services de protection						
Bâlements	-	-	-	-	-	-
Équipements lourds	-	\$ 475 000	-	\$ 375 000	-	\$ 850 000
Mobilier et équipement	\$ 765 000	\$ 484 000	\$ 15 000	\$ 25 000	\$ 21 000	\$ 1 300 000
Petits roulants	-	\$ 88 000	\$ 50 000	\$ 30 000	\$ 40 000	\$ 200 000
Total : projets d'investissements - protection	\$ 765 000	\$ 1 023 000	\$ 105 000	\$ 430 000	\$ 61 000	\$ 2 400 000
Services d'urbanisme						
Terrains - botanis	-	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 200 000
Espaces verts	-	\$ 100 000	\$ 380 000	\$ 45 000	\$ 55 000	\$ 580 000
Mobilier et équipement	\$ 70 000	\$ 195 000	\$ 75 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 400 000
Petits roulants	-	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 120 000
Total : projets d'investissements - urbanisme	\$ 70 000	\$ 375 000	\$ 535 000	\$ 155 000	\$ 165 000	\$ 1 300 000
Services récréatifs et culturels						
Bâlements	\$ 490 000	\$ 415 000	\$ 355 000	\$ 350 000	\$ 350 000	\$ 1 960 000
Mobilier et équipement	\$ 161 000	\$ 237 000	\$ 100 000	\$ 107 000	\$ 225 000	\$ 830 000
Petits roulants	\$ 8 000	\$ 60 000	\$ 45 000	\$ 30 000	\$ 95 000	\$ 300 000
Installations récréatives	\$ 20 000	\$ 792 000	\$ 80 000	\$ 29 000	\$ 290 000	\$ 1 207 000
Total : projets d'investissements - récréatifs et culturels	\$ 679 000	\$ 1 604 000	\$ 580 000	\$ 517 000	\$ 960 000	\$ 4 300 000
Services relatifs aux transports						
Amélioration du réseau routier	\$ 2 363 000	\$ 3 140 000	\$ 3 015 000	\$ 3 152 000	\$ 3 500 000	\$ 15 170 000
Bâlements	\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 25 000	\$ 155 000	\$ 240 000
Égouts pluviaux	\$ 2 982 000	\$ 150 000	\$ 320 000	\$ 2 770 000	\$ 2 268 000	\$ 8 090 000
Équipements lourds	\$ 380 000	\$ 859 000	\$ 859 000	\$ 716 000	\$ 386 000	\$ 3 100 000
Petits roulants	\$ 155 000	\$ 250 000	\$ 210 000	\$ 209 000	\$ 265 000	\$ 1 089 000
Trottoirs	\$ 135 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 795 000
Terrains	-	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 200 000
Total : projets d'investissements - transports	\$ 6 065 000	\$ 4 724 000	\$ 5 039 000	\$ 7 062 000	\$ 6 789 000	\$ 29 700 000
Total : projets d'investissements - fonds d'amélioration local	\$ 7 682 000	\$ 11 237 000	\$ 6 614 000	\$ 8 379 000	\$ 8 007 000	\$ 42 000 000

imagine **edmundston**

Municipal
Development
Plan

2019
2029

Municipal By-law no 32R2019
Edmundston





The Municipality's main reference for the planning and development of the territory.

Table of Contents

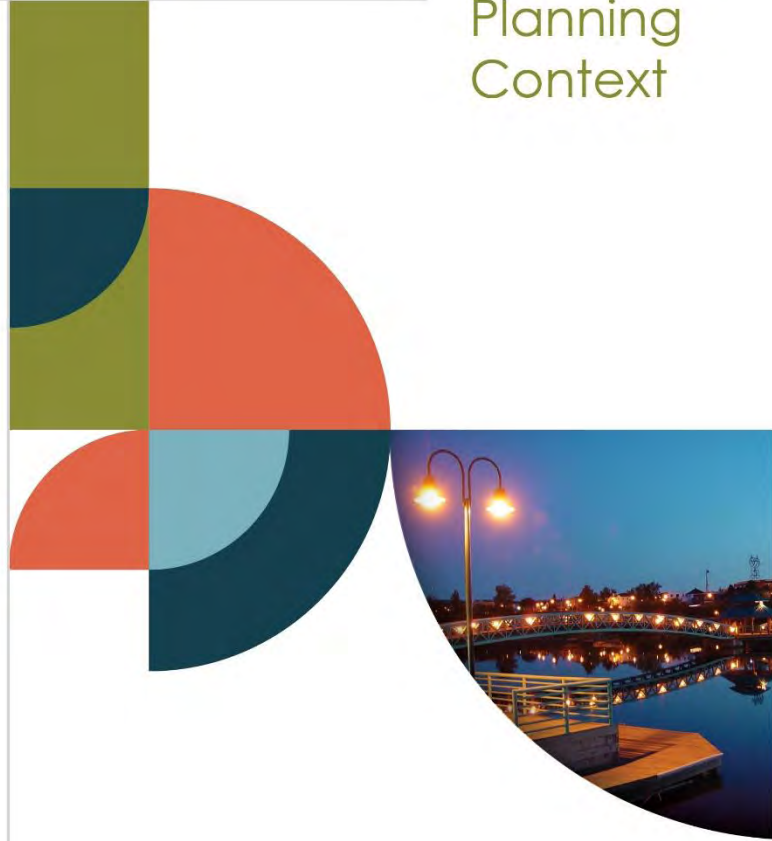
A. Planning Context	7
1- Introduction.....	7
The Municipal Development Plan	7
The Provincial Legislative Structure	7
How to Read the Plan.....	8
Management and Implementation.....	8
2- Review and Perspectives.....	10
Edmundston Since 2006.....	10
Preliminary Analysis and Consultations	14
imagine edmundston	16
Demographic Perspectives	20
Economic Development Perspectives	21
Future Challenges.....	23
Trends in Land Use Planning.....	25
3- Guiding Principles	31
4- Edmundston in 2030... Why Not Now?	33

B. Land Use Designation	37
C. Development Hubs 2019-2029	41
A- Downtown; the Essence of our Identity	41
B- The Regional Gateway	45
C- The Recreational and Tourism Network.....	47
D- Faubourg Victoria.....	49
E- Industrial Parks and Showcases	51
D. Policy Statements and Intervention Proposals	54
Introduction	54
1- Citizen Participation	55
2- Urban Form	57
3- Environment.....	61
4- Winter Design	64
5 - Mobility	66
6- Areas, Infrastructures and Municipal Services.....	72
7- Economy	76
8- Art and culture	78
9- Commercial Retail and Services	80
10- Housing.....	83
11- Health and Social Services	86
12 – Regional Collaboration	89
13- Management of Constraints Related to Special Soil Uses	91

E. Implementation	95
.....	95
1. Transitional Measures	95
2. Implementation	96
3. Regulatory Interventions	97
4. Non-Compliant Uses	97
5. Amendments to the Plan	98
F. Action Plans	100
G. Glossary	102
• Appendix A	105
LAND USE PLAN	105
• Appendix B.....	106
MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN 2019-2029 AMENDING BY-LAWS.....	106
• Appendix C.....	107
FIVE-YEAR CAPITAL BUDGET AND INVESTMENTS.....	107

A.

Planning
Context



A. Planning Context

1- Introduction

The Municipal Development Plan

The development of a new Municipal Development Plan, or Urban Plan, is above all an opportunity to refocus on the orientations of the municipality towards a vision that better meets the realities of the population and especially their future aspirations. New lifestyles, environmental, economic, sociological, cultural, technological and theoretical realities cannot be ignored as they exert a profound influence on the planning of the territory. It is a matter of putting in place a tool that is better suited for the aspirations of our people and is based on best practices in terms of urban planning.

The Plan is the municipality's main reference for the planning and development of the territory. As an analytical tool it presents the environmental, social and economic issues facing the community. As a tool to assist in decision-making, the development plan specifies the municipality's planning and develop-

ment vision, the main directions taken to facilitate its implementation and the means of action proposed. Finally, as a management tool, it sets policies, programs and intervention measures to be favored and outlines the intentions in regulatory matters.

The Provincial Legislative Structure

The *Community Planning Act* (2017, c. 19) holds the municipality responsible for adopting a Municipal Plan. The Law defines the division of powers between the City Council, the Planning Advisory Committee, the Planning Director and the Citizens. The law defines several tools that make it possible to outline the development of the municipal territory, whether by plans or by-laws. It also establishes the structure for adopting and modifying the Plan in addition to methods of public consultation.

Adopted by the City Council, it receives final approval from the Minister of Environment and Local Government before it is registered and applied. The Minister's role is to ensure the compliance of the Plan with the principles of the Law but also with the intentions of the Regional Plan and the statements of provincial interest (where they exist).

The Plan includes policy statements covering all matters affecting the territory and municipal government, proposals for implementing policies, a five-year capital budget and a map showing the proposed zones for the zoning by-law.

The adoption of a Municipal Development Plan does not engage the municipality to implement each of the proposals but rather prevents the implementation of developments that are incompatible with a proposal or a statement that is included therein.

The by-laws resulting from the Plan must also be consistent with the Plan's policy statements and proposals.

How to Read the Plan

The document first presents a portrait of the development issues affecting the municipal territory. The theoretical diagnosis is shared by the various citizen participation exercises that served to identify the values and interests of the community in order to define the Development Guidelines within a 10-year horizon.

The Plan then proposes a vision that illustrates the shape that Edmundston will take by the various municipal projects. Edmundston's artist Sébastien Bérubé

achieved the important mission of defining the common place between the Community, its realities, and above all, its ambitions.

The interventions are specified by the *Land Use Plan* which proposes a new organization of the municipal territory. It is intended to be a geographical and conceptual interpretation of all statements of policies and proposals. It will be a reference for the division of the territory in the zoning by-law.

Management and Implementation

The content of the Plan is established to serve as a reference for the entire decision-making process of the municipality. Targets will be set in order to evaluate our success and, in 10 years, this document will be reviewed in accordance with the requirements of the Law.

The vision that emerges from the document should remain the same for the entire 10-year period. However, it must be sufficiently flexible so that the ways of achieving the objectives can be reoriented and calibrated if necessary.

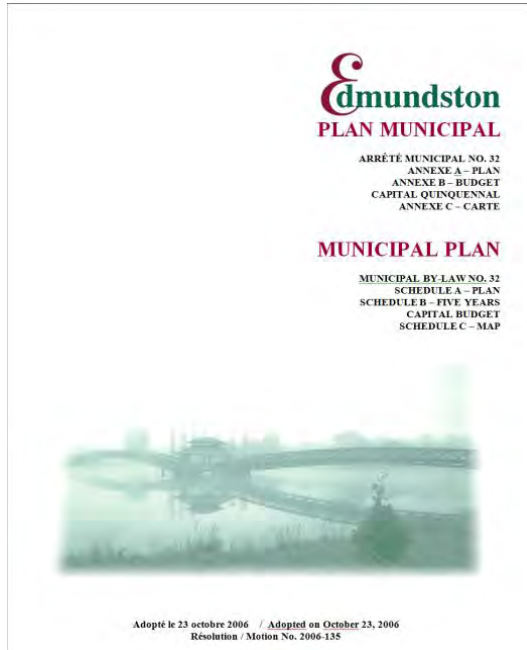
Previously the Plan applied only to citizens from by-laws and council actions. Now it is imperative that the citizens play a permanent role in the implementa-

tion of the Plan, but also in the assessment. The deep commitment to citizen participation ensures the implementation of the Plan which becomes the foun-

dation for continued involvement of our citizens in our development.

2- Review and Perspectives

Edmundston Since 2006



To promote Edmundston as a dynamic city filled with opportunities;

This was the vision of the 2006 Edmundston Municipal Plan. The primary objective was to standardize regulations by confirming the then current uses on the

territory. The exercise followed the creation of the new city in 1998 and considered the dominant vocations of each municipality prior to the amalgamation and aimed at economic development for the well-being of the community.

The very classic regulatory orientation of the Plan favoured the recognition of existing and uniform treatment of sectors according to usage. The regulatory approach focused almost exclusively on the uses. Few rules were provided for the physical development of the properties.

Since 2006, many economic, social and environmental changes have transformed our community. The municipality has invested boldly in new infrastructure in order to improve services to citizens. The Police Station, the Sports Pavilion, the Arts Centre, the Mgr-J.-Eymard-Desjardins Community Center, the trail networks, the creation of Petit-Sault Park, the new Madawaska Dam turbine, the Berceau Park, the Principal Street upgrade in the Saint-Jacques sector, the Jean-Daigle Centre and all the concertation regarding the Edupôle Campus; that helped to enrich the City with amenities and attractive places.

Consultation and Planning

Edmundston has also adapted its organization to the needs of its population and to the new economic,

environmental and social realities. Several policies have been created to complement the Municipal Plan, such as strategic plans, the City Centre Vision Plan, the Green Plan, the Green Spaces Management Plan, and the Urban Forestry Management Plan. Evidence shows that efforts have not only been limited to infrastructure projects, such as the consolidation of the various Fire Stations, the establishment of a Development Department, taking the responsibilities in local land use planning, the creation of a Youth Secretariat, the establishment of an Entrepreneurial Community, the creation of a service entirely dedicated to the arts and culture, and increased concern for the planning of emergency measures have contributed to creating the framework necessary for the growth of the City and enrichment of our living environment.

Since 2014, municipal strategic planning has focused on a new vision, one that relies on a concerted strategy of direct interventions on the territory and the creation of a distinctive brand image. Two major directions for the future of the City have been identified: development and wealth creation as well as organizational performance. This strategy is based on both support for private initiatives and on the community involvement. The City becomes a partner in achieving objectives emanating from the population.

Since then, Edmundston has been "strong in nature" and its vision is to be more and more "open, prosperous and sustainable".

The great achievements of the citizens committees have enabled our community to gain expertise in mobilization and civic engagement. This desire to achieve great things is still very much alive. The new Development Plan intends to benefit greatly from the population's capacities to carry out projects and intends to extend the list of project achievements initiated by our community.

Environment

Episodes of heavy rainfall, invasive plants and insect pests have shown that the pace of climate change is accelerating locally. Territory planning is at the forefront of efforts to counter the adverse impact of these changes. Mitigation measures are now needed in order to protect the population and infrastructure from direct threats of change. The topography and the presence of many streams require us to think of ways to reduce the impact of extreme weather events that are likely to increase. Our choices in terms of infrastructure design, but also in the direction to be taken for real estate development will have conse-

quences that will be felt in the shorter term. It is important for the municipality to develop its territory in accordance with good risk mitigation practices related mainly to the flow of surface water.

Economy

From 2006 to the present, the economic context has gradually shifted from a job creation dynamic to a talent recruitment dynamic. Rather than attracting new businesses, employers and municipal governments must now compete to attract production and creative labour forces. It becomes even more fun-



Images of **floods** of June 2016 in the Boucher-Office sector (photo : G.Roy)

damental for cities to provide a living environment of choice for businesses seeking to attract the best candidates. These individuals prefer to be in a living environment that matches their aspirations and those of their children.

To finance these initiatives, the City obviously needs to rely on its tax base. Since 2006, the latter has been able to increase thanks to renovation of the residential sectors and a certain commercial renovation.

Slow but steady growth also becomes a challenge in the context of asset management. The municipality's ability to pay must increase if it wishes to continue to improve the quality of life for its citizens. We already know that the infrastructure replacement burden will take up a large part of the budget, while the population will continue to want to improve the quality of its living environments. It is time to make important choices!

Evolution of municipal tax base and tax rate
Edmundston (2010-2019)
SNB data, 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total residential property (\$)	804,973,900	844,603,700	893,371,200	916,941,200	951,877,200	1,007,615,200	1,033,391,500	1,045,126,400	1,049,778,860	1,089,362,000
Total non-residential property (\$)	242,010,500	243,351,700	248,118,900	248,405,700	214,128,700	214,985,800	217,482,600	220,438,200	220,637,344	231,098,200
Municipal tax base for rate (\$)	1,167,748,344	1,208,286,634	1,264,144,883	1,286,350,658	1,270,242,796	1,330,093,900	1,359,615,400	1,375,783,700	1,380,734,876	1,436,009,300
Tax base increase	2.1%	3.4%	4.4%	1.7%	-1.3%	4.5%	2.2%	1.2%	0.4%	3.8%
Tax rate (per 100 \$ of evaluation)	1.567	1.586	1.593	1.615	1.635	1.635	1.635	1.635	1.635	1.635

The 2014 decline is due to a reassessment of the major industrial properties by the Government of New Brunswick. In 2018, the provincial government imposed a freeze on the tax base increase.

Preliminary Analysis and Consultations

Reflection on this new Plan really began in 2013 following the tabling of the *Economic Development Plan for the Municipality of Edmundston* presented by an Economic Development Action Committee newly formed by the City Council under the Mayor's proposal. This committee made up of business people and economic stakeholders made observations on the state of our economy and proposed 14 potential solutions. The report has already guided several municipal initiatives that should with the Municipal Development Plan support valid proposals to achieve the economic intentions of the citizens' committee.

Solutions for facing the municipalities' economic challenges

- Development of a clear vision on economic development for the Municipality
- Revaluation of grants awarded to organizations and infrastructure sponsored by the Municipality
- More support for local businesses by providing subcontracting
- To improve wayfinding and signage within the Municipality
- To create unique incentives to support the start-up of new businesses
- To ensure greater consultation with the various organizations in the region
- To establish a one-stop shop for businesses
- To increase support for any new business or entrepreneurs moving to Edmundston
- Development of the tourism sector based on current strengths
- To have a specific land development plan oriented for retail businesses
- To support and encourage successful businesses and entrepreneurs
- Better access to transport infrastructure (air, bus, train, etc.)
- To focus on Édupôle as a center of development for the region
- Odour reduction in downtown

(Source: Economic Development Plan for the Municipality of Edmundston pre-

(Source: Economic Development Plan for the Municipality of Edmundston pre-

- Odour reduction in downtown
- To focus on Édupôle as a center of development for the region

The Five Citizens' Committees (2016-2018)

- Commitment, Communication and Open Data
- Sustainable Development and Green Energy
- Family Policy
- Renewed Partnership in Sports, Recreation and Culture
- Infrastructure and Asset Planning Management

In early 2016, still on the Mayor's proposal, the City Council set up five strategic committees consisting of citizens, municipal employees and members of City Council to improve the municipal tool for the benefit of the community. This public consultation allowed the population to be surveyed and identified guidelines and actions that inspired policy statements and proposals of the Municipal Development Plan. The committees' reports were filed in the spring of 2018 and will be used to guide the new strategic plan.

Also in 2016, the Development Department commissioned the specialized firm BC2 to carry out the study *Les aires de paysages*. Existing land uses were first updated, along with a breakdown of distinctive and refined built form that will guide the regulations recasting exercise. This review has highlighted the characteristics of the built form as well as specific

environment peculiar to our territory in order to establish the requirements with regard to the physical layout of the properties.

L'étude de mixité commerciale pour la ville d'Edmundston, carried out by Demarcom, was presented in the winter of 2018. The joint mandate with the CBDC Madawaska was to evaluate the value of the current and potential commercial use in Edmundston. The outcome of the commercial offer and identification of business opportunities will also be at the heart of the Municipal Development Plan's policy statements and proposals.

In spring of 2018, the municipality of Edmundston together with the Edmundston Central Business Development Corporation Inc., also known as Downtown Edmundston, mandated Stantec to propose an update of the Edmundston Vision project from 2008. The *City Centre Development Plan* identifies urban issues in the downtown area and illustrates practical projects to enhance its development potential and help revitalize the downtown with the creation of attractive, connected and gathering areas.

In order to coordinate the development of bicycle access in Edmundston, the municipality and its partners mandated Nova to establish an action plan to make Edmundston a bike destination. *L'avenir du*

vélo à Edmundston, une ville forte de nature établit de nombreuses directions qui affectent le développement

de l'espace public pour le rendre plus accessible à tous les modes de cyclisme.



Les Halles de la cathédrale (Project Proposal, Stantec, 2018)

imagine edmundston



The citizen participation that led the Plan's development process would benefit from the capacity of our community to conceptualize and propose solutions to complex issues. The process also had to use a maximum

of platforms to reach people and encourage participation.

Imagine Edmundston was therefore proposed to the citizens to inform them about the reviewing process of the Development Plan, but above all to offer them

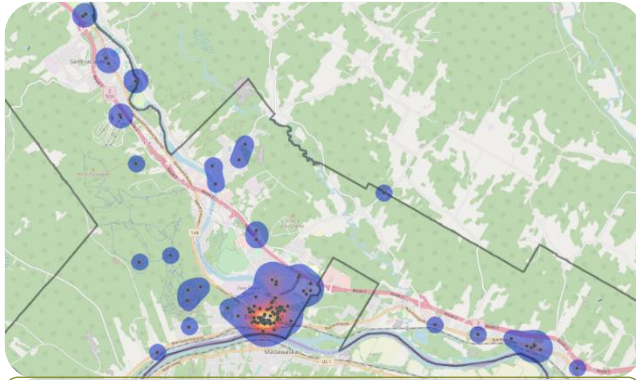
a platform where they could propose their own development initiatives for our territory. The invitations to reflect have been repeated throughout the year. The temporary public square, the Youth Secretariat's school tour, the *Brainstorm Ideas* event, the mini-ambassadors' camp and neighbourhood surveys helped show how citizens' ideas can be realized and how the Municipal administration was listening.

The first exercise identified more than 150 project ideas that the population hopes to see materialize in the next 10 years (see map on next page). Citizens were able to use a web platform and express themselves on a postcard. They expressed themselves specifically and humbly to see their city beautify itself, light up, be more colourful and especially to become an entertaining destination throughout the year. As a

sign that the heart of the city really counts for the citizens and that they wish to be offered a complete and pleasant living environment, the projects were mostly proposed for the downtown. During the **Brainstorm Ideas** event the population was able to experiment with the temporary realization of several projects proposed in the first exercise. The Youth Secretariat continued to support the process by ensuring the participation of young people for this event. The mini ambassadors travelled the downtown to entertain and embellish it with colours and amenities, including fire hydrants and a public piano. The whole initiative culminated with a foam day enjoyed by the whole family. People were also able to express their views on their favourite projects and the strategic directions that the municipality should take.



At the same time, the Youth Secretariat surveyed almost all of the students in our elementary schools and asked them how they wished to see the city in 10 years' time.



Project locations proposed during citizen participation. (Edmundston, 2019)

With **imagine your neighbourhood**, coffee shop tours then took place in different neighbourhoods of the municipality. Almost a dozen meetings were held to discuss issues that directly affect the population daily, such as traffic, local services, street design, parks and green spaces, maintenance, and municipal supervi-

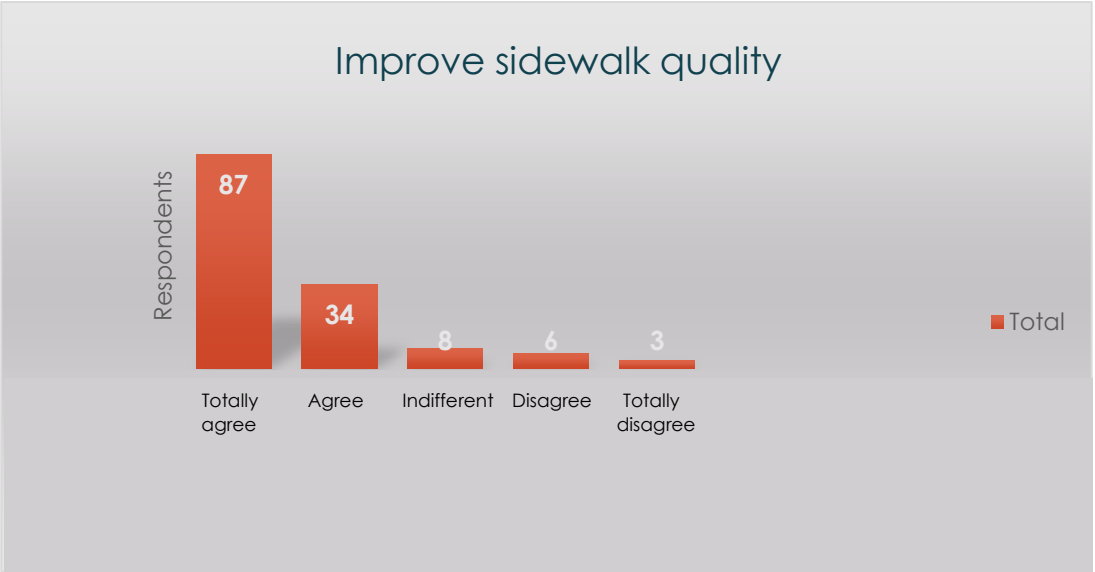
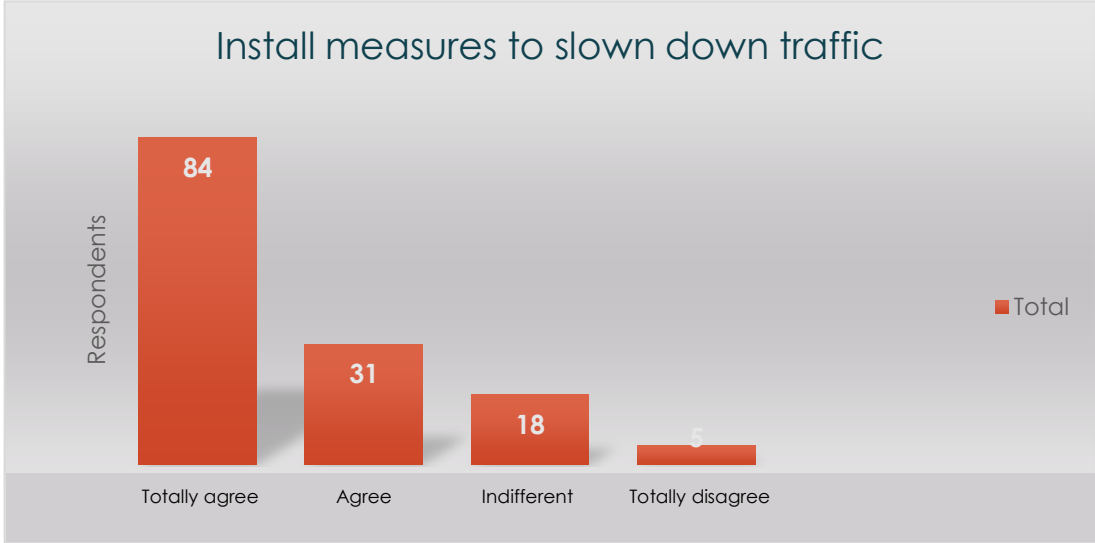
Issues raised by *Imagine your neighbourhood*

- Provide measures to slow down traffic
- Prioritize cycling and pedestrians in planning for public infrastructure
- Increase the level of sidewalk maintenance
- Improve access and equipment for green and public spaces
- Encourage the planting of trees, mainly in front yards
- Provide adequate street lighting
- Beautify and brighten

sion. The same survey was available online to the entire population.

Public consultations have established that it is not necessary to duplicate resources simply so that each of the living environment is recognized. Rather, it is about giving them their own essence, relying on the distinct elements. Citizens recognize and understand municipal responsibilities.

Examples of the distribution of answers concerning measures to slow down traffic and improve sidewalk quality.



A new invitation was launched to survey the population around the City about the winter season. **Imagine Edmundston in Winter** therefore proposed atmospheres such as outdoor fires, hot chocolate, lighting, a series of sporting and cultural activities (snowboarding, hockey, snowmobiles, ATVs, shows, creative workshops) to encourage citizens to come out and tell us how our City could benefit even more from winter.

Demographic Perspectives

The reality of demographic challenges is experienced by cities like Edmundston primarily in their role as service providers and their potential for development. The municipality alone cannot act on all the structural factors of depopulation, but it can certainly act to improve the quality of life for its citizens with tax

People strongly favored ice skating, especially with the development of icy trails, animated public squares, streets that offer a place of choice for pedestrians and urban art. The strong majority asked for colourful buildings everywhere in the City. The City of St. John's served as an example of where the winter landscape was enriched with colorful buildings. They also suggested a slope for sliding.

benefits for families, local service improvements, improved access to active transportation, or by supporting the inclusion of seniors.

Edmundston experienced a population growth of 3.4% from 2011 to 2016. This increase was mainly in the 0 to 14 years age group. Although the number of inhabitants increased according to the 2016 Census,



Service Canada foresees a slow but steady decline in the number of households. Planning must respect this planned decrease responsibly by limiting the expansion of infrastructure.

The 65 years old and older group remains the most predominant. The ageing population existing in Edmundston and other rural poles is higher compared to urban centres. In the face of this low-mobility population, automobile dependence is one of the most important burdens for our ageing population. By consolidating local services and offering affordable housing in all sectors, we multiply our chances that people will be able to stay in their living environments. Since this population is not very mobile there is still more to be done to centralize service areas to accommodate them in the absence of public transportation.

The result is a decreasing active population which also influences the choice of housing. Edmundston households remain mostly occupied by owners (70% vs 30%). 59% of the dwellings are detached single-family houses. This is a slight decrease which will continue with the ageing of the population. Single-family houses are less in demand; people are looking to reduce their living space and seeking proximity to services.

Economic Development

Perspectives

Challenges related to the search for a sufficient and competent workforce are shared by all North American Cities. This reality is even more alarming in a rural context and away from the major centres. On the other hand, the limited size of our market facilitates the implementation of solutions benefiting from the proximity and flexibility of our supporting tools. The municipality also has an active role in proposing an attractive and affordable living environment for new workers. It can do this in three ways: by first proposing an attractive and affordable living environment, by playing a supporting role for businesses in their implementation and investment projects, and by ensuring the mobilization and consultation of socio-economic stakeholders through a population growth strategy that takes into account the retention of young people and the repatriation of families and immigration.

Business Support

Since 2015, Edmundston has proposed various economic development initiatives. The municipal framework is aimed mainly at the creation of property wealth. It focuses on building community facilities, playing an active real estate role and directing busi-

nesses to locations that can have a ripple effect. Through the municipal incentive programs, more than 50 companies and approximately 10 real estate projects received a helping hand.

Trade and Industry

The challenges of the retail trade are well known. Changes in consumer behaviour and the socio-demographic profile of consumers are amplifying retail outflow through out of town or online purchases. That being said cities will continue to play an important role in commercial offers, specifically in the experience offered and the capacity to meet daily needs (proximity and choice).

In Edmundston, the growth of municipal land values is limited by the commercial spread. The absence of commercial zones prevents the pooling of businesses caused by a ripple effect. The distribution of shops throughout the urban area affects the attractiveness of the City and its commercial image¹. Nevertheless, during the last five years, a return of investment in the commercial and industrial fields has been seen. This justifies the already undertaken approach to reposition the commercial realm. Recent data from Com-

¹ -Commercial mix study – City of Edmundston, Demarcom, p. 5

mercial Mix Study shows that this trend is expected to continue, noting the City's development potential as a hub of commercial activity.

The Grey Rock development at the limits of our municipality, on the Madawaska Maliseet First Nation Reserve, also contributes to increasing the regional commercial retail offer.

Residential Construction

Over the past five years, the construction industry has continued to move toward the addition of multi-dwelling units. Whether condos, apartments or retirement homes, developers offer denser types of dwellings, closer to services. The construction of single-family homes has maintained its pace for the last few years. The data suggests a certain saturation of what is offered on the market for single-family homes

Data on construction and land use planning

Edmundston	2015	2016	2017	2018
Housing units created	37	30	45	44
New single-family households	12	7	18	15
Demolitions	16	14	11	13

This is a reality that directly impacts the data on subdivisions, that is, the limited number of lands created for the purpose of building. The situation is explained by the number of available lands exceeding demand or by a current offer that does not meet the types of locations sought. Since 2005, it is the promoters and buyers who must invest in all road infrastructure. Previously, the City subsidized this type of settlement by paying asphalt costs. Long-term profitability simply did not justify subsidizing this typical form of development. New land development techniques, new types of subdivision and a complete reassessment of how we design our infrastructure must be undertaken if we hope for the turning of the tide.

Future Challenges

Every city must balance between the three following variables: the value of its tax base, the tax burden on its taxpayers, and the level of services offered to citizens. The Administration is already experiencing fiscal, technological, climatic and infrastructure challenges. These impacts are likely to weaken the three variables identified if nothing is done. Let's not forget that challenges are always a source of constraints but is also true that they are always a source of opportunity. It's about choosing your position.

Taxation

Municipal taxation directly affecting our ability to pay and therefore to intervene on our territory is a challenge all municipalities will face. The economic realities that redirect business activities to online transactions no longer respond to the realities of municipal

responsibilities. New Brunswick cities are also too often confronted with assuming a community-based role for all the communities that neighbour it, without the financial resources following. A review of taxation is necessary so that municipalities can continue to play their role as the driving force for economic, demographic, cultural, employment, and living environments.

Infrastructure

The City is responsible for the maintenance of more than 200 km of roads and 70 km of sidewalks. It also holds over 400 km of primary drinking water distribution, sanitary sewer and storm water evacuation infrastructure. The City stands out for its power generation service with more than 200 km of power distribution lines; 7 km of underground lines; 3 hydroelectric power plants; 3 dams; 4 substations and serves more than 9 000 customers. The City has 45 sewage rehabilitation stations; 6 wastewater treatment plants, including one mechanical (SBR) and five lagoons. Regarding drinking water, the City has a drinking water disinfection station; 8 wells; a reload; 6 drinking water suppressors; 10 drinking water tanks and 7 major control valves.

Asset management raises the challenges of managing and replacing infrastructure. The property tax

income collected as a result of development does not correspond to the cost of maintaining long-term infrastructure. The short-term profit realized from development fails to create enough wealth to finance the infrastructure maintenance. The Municipal Plan must provide a way to reverse the trend and re-evaluate its service levels. Policy statements and proposals will seek to better balance the already high responsibilities of developers and current residents. A magic solution does not exist. Policy and decision makers must respect the taxpayer's ability to pay. The common direction of the components towards long-term profitability i.e. sustainable choices in development is to be favoured.

The Environment

Climate changes have already severely impacted our current infrastructure and the way we occupy the territory. From a public safety and responsible infrastructure management viewpoint, we must consider the speed at which climate changes affect our operations and tackle issues through rigorous planning. Extreme weather events are becoming more common. The infrastructure management requirements are simply too high for a municipality of our size. If we do not want to be reactive, the best engineering and planning solutions need to be put forward as soon as the opportunity arises. The challenge necessarily in-

volves partnerships with senior levels of Government to ensure common risk management and mitigation measures.

Technology

The 10-year horizon may seem a long way off. The speed of technological change requires us to provide thoughtful interventions that will protect our gains from the fiscal, environmental and infrastructure challenges that will be brought about in the coming years. For example, it is very likely that the arrival of the self-reliant cars will disrupt our travel habits and our infrastructure needs. Investment in infrastructure must take into account evolving needs that will have to be met in the future. It is imperative that Edmondston register in the smart cities network so that its infrastructure and territory can be part of the new network that will be put in place.

Trends in Land Use Planning

This step proposes innovative approaches in addition to relying on and subscribing to the continuity of the most recent planning documents. This Development Plan considers the latest trends in planning and promotes innovative interventions tailored to Edmondston's characteristics.

The "Integrated" Approach

The traditional approach to neighbourhood planning is based on the grouping of functions of the same type (residential, commercial, industrial, institutional, etc.). It is a practice that, in addition to creating homogeneous neighbourhoods, does not allow communities to predict how these different uses will fit into the peculiarities of neighbourhoods and streets. The result is neighbourhoods where the impact of this implementation of uses remains uncertain.

The approach of the *Form Based Code* favours the way in which the uses are implanted. The regulatory requirements are based on the type of morphological context of an area (history, parcel, identity, archi-



Although it can be interpreted that these two facilities have similar zoning, it is agreed that the two environments do not offer the same quality of living environment to their respective residents. (source Planetizen.com)

ecture, etc.) and not only by a classification of uses. Landscape areas are defined in order to interpret the structure of the living environments, to supervise their improvement and to adequately plan their development.

The proposed integrated approach also takes into account uses. However, its true foundation lies in the treatment of the entire interface between public and private realms. It is a matter of considering the interrelation between the street (right-of-way, pavement, sidewalk, street furniture, traffic) and private land (front, setback, development of unconstructed areas, volume and shape of building).

This integrated approach will improve the overall planning of the territory by considering the interrelation of the elements that comprise the urban form of the city. Thus the means of action proposed in this Plan are based mainly on the identity of the City and the respect of the elements of the existing urban form in:

- Unifying private and public spaces between them;
- Making these spaces more accessible and livelier;
- Incorporating morphological characteristics in regulation;

- Focusing on heterogeneous and complementary urban forms.

Placemaking Approach

Placemaking is an innovative approach to project planning and design. The focus is on improving the experience offered to users of a place or space. This approach is mainly based on small-scale improvements and interventions in public spaces. These interventions aim mainly to improve the urban landscape, the aesthetics and user friendliness of the facilities. It can also help express the local culture, define the identity of a neighbourhood and make the city more fun. Placemaking also relies on the involvement of local stakeholders and the population in the design process. It is a matter of bringing together various groups that might not interact otherwise. This collaborative approach makes it possible to rethink the built environment and the public realms by paying particular attention to the physical, cultural and social identity that defines a space and its evolution.

The "Sustainable Community" Approach

The Plan draws on the principles of the sustainable communities that are being put forward by *Vivre en ville*. A viable community is a neighbourhood that meets the basic needs of its residents, supportive of their health, and ensures their quality of life. Its way of

development promotes fairness, respects the capacity of ecosystems, and saves natural energy and financial resources: it can be maintained in the long term.

A **viable community** ensures the protection of its natural, cultural and built heritage. Developed on a human scale, it is characterized by the compactness of its urban form, a mix of activities, diversified transportation and a good location of activities and equipment. Public spaces of quality and abundant green spaces, a variety of services and an environment rich in economic, social, recreational and cultural activities are made accessible to all.

(Translated from: *Vivreenville.org*)

Sustainable communities are safe, healthy and allow for a choice of transportation to school, work, services, and other daily needs. Sustainable communities benefit from the strength and vitality which emerges from the uniqueness that gives communities "the spirit of the place."

The "Winter Design" Approach

If we remove the concern for snow removal operations, winter has long been a forgotten component in the development of cities and especially public spaces. In recent years, the winter design has been a key and distinctive element on the plans of many major Canadian Cities such as Edmonton, Winnipeg, Ottawa, and Montreal.

The objective of these communities is to create a friendly and playful urban environment which promotes northern climate and allows people and tourists to enjoy the outdoor amenities during the winter period. Holding various types of events (outdoor shows, Christmas markets, fireworks, festivals, etc.), the development of recreational facilities (ice rinks, tube slides, etc.) or simply outdoor terraces that allow the population to appropriate the public space and enjoy winter. The aim is to change negative perceptions of the cold season to create a favourable context for the continued use of public spaces through-

out the year. A global approach must be taken to achieve its main objective of bringing people outdoors in the winter. Comfort facilities are not only in recreation, but also in transportation, snow removal methods, lighting, color choices, building orientation, and commercial facades.



Cabane Panache et Bois rond Event, Wellington St., Verdun.

(photo : <https://www.ledevoir.com/vivre/523471/macabane-sur-macadam>)



Arctic Glacier Winter Park, The Forks, Winnipeg.
<https://www.theforks.com/events/skating-trail-and-park-conditions>

Prioritizing Active Design

Why encourage the development of active design? You could say it's healthy and creates more attractive environments, but that's not enough, it's also profitable. The real reasons are that it's better for businesses and it's more financially profitable because it's more productive per acre and offers a better return on investment than automobile-oriented developments².

The approach is not limited to sidewalks. The layout of sidewalks is not enough to create an inviting place for pedestrians. The proximity of speeding cars, the



Place Wellington, Montréal (photo : Ville de Montréal)



An example of Active Design (vivreenville.org)

remoteness of buildings and oversized commercial signs do not provide a comfortable environment for pedestrians. A street which prioritizes the pedestrian is where one can walk and safely cross the street to spend at a clothing store and a coffee shop. It is an environment where all the square footage is dedicated to economic productivity, not scattered in empty parking lots and unnecessary landscaping. Walkers spend more on average per month than motorists. You can create economically dynamic places by planning for pedestrians. When planning for the automobile, we create low-yielding developments.

2

<https://www.strongtowns.org/journal/2018/1/16/why-walkable-streets-are-more-economically-productive>

Adapting Ingredients to Our Recipe

These approaches will serve as reference and not dogmas to follow blindly. The work of the community is to make these principles their own and to apply

their essence to its own context. The change of pace will be dictated by our economic and social reality. Thanks to recent achievements, we can now build on a positive and active community that has achieved a great deal and wants to continue to do more.

3- Guiding Principles

The Guiding Principles of land development serve to restrict major development issues and to mark the choices regarding the means available to the municipality to regulate public and private interventions on the territory. They also serve as a frame of reference for understanding planning documents; they have a definite meaning and help define the particularities of our community.

If the vision is the destination to which the Plan directs us, the orientations represent the paths to be followed to reach the destination and the means we need to achieve our vision.

Beautifying the city with colour, urban art, illuminations, and more green spaces

It is to make the City more attractive by proposing amenities that emphasize bright colours, brightness, integration of urban art, and a choice of durable and noble material at the level of respect we give to citizens. Citizens are inspired for their own projects from those of the City and therefore complement our built landscape.

Entertaining with formal and informal events

The streets and parks become places of artistic productions where animation is inspired by the atmosphere created by the presence of adequate urban furniture and distinctive urban art. Public spaces and the interaction of the private realm create an environment conducive to the exchange and development of stimulating urban life.

Embracing winter

We embrace winter by directing our facilities in order to give our citizens a vibrant city all year around with streets, buildings and public spaces that encourage outdoor living and all winter activities.

Protecting and enhancing natural landscapes, from riverbanks to mountains

Edmundston at the junction of the Madawaska and the St. John Rivers, is developed from streams, peaks and valleys. Our unique landscape and our autumn panoramas distinguish us in our way of developing this territory by valuing the topography that creates the views, breakthroughs and perspectives so unique to our region. Its infrastructure and constructions embrace the curves engraved in the rock by a generous nature.

Providing the necessary support for the development of the best projects

Edmundston assumes its leadership in the support of business owners' initiatives in order to encourage good projects (incentives) and by a strict supervision to avoid establishments that go against the interests of the community and living environments (controls).

Engaging the community in planning and managing its living environments

Citizens become the heart of the process of planning and management of the living environments by promoting civic engagement in the definition of interventions aimed at the improvement of infrastructure, the development of public spaces and regulatory framework.

Downtown, the heart of our identity and the centre of our activities

More than just a concentration of jobs, downtown is built and developed in respect of historical identity components with a natural and distinct built environment, as a dynamic destination for commercial service, a theatre of cultural events, a place of recreation, but above all, a complete and charming living environment.

Committing to sustainable solutions

A sustainable solution is a flexible solution where the considerations of tomorrow can be taken into account by the quality of the developments and long-term investment. Focusing on sustainability also means doing it according to our means. Do less but do better. It also means reconciling the natural spaces and built environment by focusing on the privileged relationship we have with our territory.

Strengthening multi-sectorial collaborations

Edmundston is the initiator and consolidator of partnerships between stakeholders in various sectors (artistic, economic, environmental, institutional and others) in order to capitalize on the pooling of our community's innovative forces.

Recognizing Edmundston's distinct scales

The Edmundston metropolitan area is more than just an administrative entity. It is a City; a community. It is a community rooted throughout its territory that flourishes at all levels; from the neighbourhood to the street by way of the neighbourhood and the living environment.

4- Edmundston in 2030...

Why Not Now?

“A city ends up being a person.” -Victor Hugo

How do you see your city in 10 years? The question is simple, yet this is not what the real question should be. "How do you see **YOUR** city". This is the vision of *Imagine Edmundston*. This will not only paint the picture of what the city should be in a few years, but rally residents in seeing what they hope for their city. For their future. For their community. A trend that is part of the desire of placing them at the heart of the municipal project. To ensure that the future of Edmundston adopts a new approach: no longer simply inhabit the space but be inhabited by it. Building the solid foundation of a city where people invest time and money because the municipality invests in them.

**“It takes a whole village to raise children but it mostly takes children to grow a village.”
-Fred Pellerin**

A municipality is undoubtedly the result of its elements; i.e. its residents. That's why we must not forget anyone in the equation. The seniors have made the region what it is. To thank them, we must make it a point of honour to facilitate their access to various

As part of the planning exercise, the City asked **Sébastien Bérubé**, author and artist, to propose his own vision of what Edmundston will be at the conclusion of this planning period. The community endorses his interpretation and thanks him for his contribution.

Imagine Edmundston

services and activities available in the region, while increasing what's being offered to them. Edmundston will have to take a more family-friendly turn. We need to make Edmundston a city where you want to raise a family! In this sense, the municipality will walk hand in hand with family, youth and education. It will make of **Edupôle** a focal point for the development of our youth and professionals. It will move away from the simple term used to describe several buildings to make it an educational campus worthy of its potential. Edmundston's future economic health is directly linked to our demonstrated efforts to our youth and their future. We are here to succeed. We must show it. The enhancement of the Youth Secretariat and the

support to other youth organizations will facilitate the realization of ideas and increase the attractiveness of the region for young families. We will make Edmundston a city where life is good, by encouraging everyone to participate in its development... no matter if you move with the help of a cane or in a stroller.

**"Today's utopias are tomorrow's solutions."
-Pierre Rabhi**

The environment and our responsibility towards it have no choice but to find themselves in our way of thinking of Edmundston. It's indisputable. We must act now! Embracing the environment is mainly about building a city aimed at achieving environmental objectives, but also about working with nature rather than against it. It is choosing to make responsible decisions for the good of the citizens and the environment by evaluating, above all, the long-term impacts. It is no longer possible to stop in the short term. We need to highlight our northern climate. We need to develop an economy that adapts to our different seasons; that celebrates it and benefits from it. This means celebrating the abundant snow, the northern wind and the mountains of dead leaves. It is a natural and economical force rather than just a reason to don a thick sweater. It is increasing the supply and

making Edmundston a region bursting with life and experiences, no matter the season. Be it biking, snowshoeing or snowmobiling. It's loud and clear that Edmundston is strong of nature... all year long.

"Art is life, life is art." -William Blake

The people of Edmundston have their downtown area at heart and do not believe that it lives up to what they imagine it should be. We can't keep our heads in the sand. We must do something to ensure the vitality of this jewel. People don't need more parking spaces to believe in the vitality of Edmundston's downtown core. Instead, the city centre needs people who use its municipal parking spaces to give life to Edmundston! The downtown of tomorrow is colourful and caters to pedestrians. The downtown of tomorrow is experiential and culture-oriented. It contains gathering spaces where young and old meet and live their community. The downtown will move away from the grey concrete we have known it to be and invest in its green spaces, artwork, artists, colours and music. The downtown of tomorrow simply invests living spaces! The downtown Edmundston that people are imagining is an immense theatre where culture is rooted in the territory in order to give itself the

right to exist, to dream and to create. It's time to help raise the curtain and participate in the show.

"The important thing is not what the future holds for us, but what we do with the present."

-Grégoire Lacroix

Ten years seems far away, but really, it's just on the other side of the door. To be willing to turn towards the future, we must open this door today. Commit to acting now, for tomorrow. Not so long ago, Rino Morin Rossignol, an artist from the area, proposed a vision for the future of Edmundston. A bit like other communities in the country, Morin Rossignol suggested developing a touristic and economic future through the stories and legends of the region. However, he proposed we put pedal to the metal and use the imaginary to define the city rather than invent barriers. It's a gamble worth the risk; we must

take the example of Les Brasseurs du Petit-Sault. They've been able to establish themselves by offering quality products directly related to the area. Building a future through tourism, culture and heritage at the same time? Me? I like it. Edmundston is a city filled with an imaginative heritage. It's never really known if something is true or exaggerated... that's exactly what we need to capitalize on! Tear down the boundaries between history and legend.

With all this, Edmundston will propel itself towards the future it deserves. Edmundston will be more than a stop for the traveler, more than a nursery for its talent and more than a slogan. Edmundston is strong of nature and will show it! I will be there to help. How about you?

Artistically,

Sébastien Bérubé

B.

Land
Use



s



B. Land Use

Development Hubs 2019-2029

- A- Downtown; the essence of our identity
- B- The regional gateway
- C- The recreational and tourism network
- D- Faubourg Victoria
- E- Industrial parks and showcases

The *Land Use Plan* represents the mapping version of the vision and the application of the guiding principles. This plan will be used to define the zone of the zoning by-law. These assignments differ from the simple use of the land since their definitions are not limited to the nature of the uses, but are based on their distinctive context (buildings, development history, demographic composition, parcel morphology). More specifically, here is the presentation of the different sectors represented in the *Land Use Plan*.

1- URBAN BOUNDARY

This boundary establishes the development limits for the duration of the present Plan. Considering the desire to consolidate the existing municipal infrastructure and make them more profitable, this boundary corresponds to the already established neighbourhoods where the networks of streets, drinking water and municipal sewerage are already in place. Urban development (i.e. residential, commercial or industrial subdivisions) should be contained therein.

2- DEVELOPMENT HUBS

Development hubs are designed to guide community development efforts. They are usually not limited to a single function but are strategic areas identified as the most capable of supporting the development of our community. Five poles are proposed for the planning period, and the *Land Use Plan* establishes a series of separate proposals for each of them. Note that the boundaries of these poles are intended to be flexible, in order to facilitate possible development initiatives that are consistent with the orientations of this Development Plan.

3- LIVING ENVIRONMENT

Edmundston has residential neighbourhoods that are distinguished by their built environment but also by well-defined community structures. Predominantly

residential, the main arteries of these living environments also offer shops and services dedicated to service. These implementations are done in respect of the quality of residential life mainly by the management of constraints. Since each environment is distinct, the zoning by-law will propose rules and standards highlighting its characteristics.

4- COMMERCIAL SERVICES

In addition to the service areas and retail hubs, the municipality has commercial-oriented concentrations in the different neighbourhoods. Different services developed for the citizens such as coffee shops, or small grocery stores are essential service components to the quality of the living environments within the proximity. They are places where neighbours mingle, where opinions are exchanged and where our communities are enriched.

5- COMMUNITY

The community sector groups the places such as schools and religious institutions, which are often the cornerstones of the living environment. Green spaces, cemeteries and public service facilities are also part of this sector. Each of these places responds to a unique implementation context. This uniqueness and identity role deserves to be highlighted.

6- INDUSTRIAL COMPLEX

This designation allocation groups the production, manufacturing and wholesale businesses primarily located inside our industrial parks. These are important centres of employment for the municipality which also respond to a logical location of their own and it is equally important to ensure the current and future capacity for the expansion of our businesses.

7- TOURISM AND RECREATION

The designation is defined by recreational equipment whose range exceeds the local scale. The Edmundston Fraser Golf Club, the Republique Provincial Park, the New Brunswick Botanical Garden and the Mont-Farlagne Outdoor Centre are the foundation on which several recreational activities benefit residents, as well as many visitors.

8- LAND RESERVE

The Development Plan identifies locations that are consecutive to existing service networks where new developments of living environments can be accommodated. In addition to being consecutive to existing sectors, they are conducive to development and to strengthening existing living environments.

These areas should be enough to meet the demand in terms of new land for the ten-year planning period.

9- RURAL

The rural sector is no less important for the development of the community than the sector included in the urban boundary. It is their interdependence that justifies distinguishing them in order to protect their assets. There are fragile uses that meet different development requirements than the urban sector, especially by the impact on the loss of valued natural environments, envied natural landscapes and resources essential to our growth. This varied sector brings together the production sites of resources (agricultural, forestry and quarries) for recreational deployment in a natural setting, in addition to constituting a land reserve for future developments of our municipality.

10- CONSERVATION

Edmundston is part of a unique natural setting, where mountains and streams meet. This particular nature has unique areas where development is not feasible, but where recreational or cultural activities can nonetheless flourish. The balance must be preserved from disturbances. Wetlands, flood areas and steep slopes are all located in this area.

11- QUARRY OPERATIONS

This assignment delimits the sectors suitable for the exploitation of quarries. It defines the current holdings, the perimeter of expansion and attempts to identify locations with potential for exploitation.

C.

Development
Hubs
2019-2029



C. Development Hubs 2019-2029

The Municipal Development Plan proposes five strategic development hubs. These hubs are the most strategic locations for the achievement of the various development objectives set out. Without denying the intrinsic importance of all sectors of our City in achieving our objectives, the City adopts a realistic approach to its means of intervention and must target its measures where it expects to get the most benefits. The Plan adopts a clear position to stimulate economies of agglomeration.

Each of the hubs is unique in its role in development. Some respond to a logical network. They must, however, be considered complimentary. This section defines these hubs and networks, establishes their development objectives and then proposes specific policy statements and proposals for these sectors.

A- Downtown; the Essence of our Identity

Issues

Public consultations have once again demonstrated the importance of the community's fundamental identity. Downtown was always and remains a unique composition of historic buildings and identity, a place of employment and entertainment. On the other hand, it has ceased to be a complete living environment, especially when you see the departure of local shops such as grocery or hardware stores.

The business improvement area (BIA) managed by Downtown Edmundston, has been in existence since 1982. Consultations have shown that people's perception of downtown boundaries exceeds that of this administrative definition. The development efforts will now adopt this geography so as to strengthen the complementary links between all parts of downtown.

Downtown was formed first and foremost in terms of automobile travel. In general, places where there is a lot of room for cars and where it is easy to park tend to not be of very high quality. Urban furniture and sidewalks that decorate the City are therefore absent from the landscaped area.

The challenge of bringing it back to a human scale is a long-term one that needs to begin now. The public sector must favour the pedestrian by privileging his comfort. We must offer him open windows on the street, a commercial continuity, a variety in the built surroundings, a public sector where one can stroll, discuss or rest, and a commercial programming that

Objectives

- To increase the number of dwellings.
- To reduce the footprint of automobiles.
- To increase vegetation.
- To increase commercial areas on the ground floor.
- To increase traffic and pedestrian travel.



meets the needs.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
A1	The downtown is a living environment where the shape of the building establishes a framework capable of attracting new residents.	A1.1	To establish reserved locations for residential development, especially on stages of joint projects.
		A1.2	To work to define standard housing that will blend with the existing morphology of downtown and meet the needs of a diverse population.
		A1.3	To provide an intervention area that is not limited to the definition of the BIA, but rather to the true landscape area of the downtown area that includes Petit Sault Park.
A2	Heavy transport constrains the development of the downtown as a destination and as a living environment.	A2.1	To build on the development of a bypass road project.
		A2.2	To restrict heavy transport whenever possible outside of peak hours and events.
A3	Downtown revival required inviting and stimulating places that awaken all senses.	A3.1	To orient the development of streets and public spaces to define a real living environment; a true destination.
		A3.2	To guide retail trade and restaurant services on major commercial arteries to encourage lively streets and create an atmosphere making downtown a destination.
		A3.3	To encourage diversity by directing retail trade to the ground floors and services and lodging on the upper levels.
		A3.4	To reinforce the role of arts and culture through urban art and by providing creative venues for artists.
		A3.5	To encourage the development of projects that bring animation to the streets including street food and temporary shops or installations.
		A3.6	To illuminate downtown buildings and significant places
		A3.7	To provide support for music diffusion on the main arteries to enhance ambience.
A4	Public spaces (green spaces, public spaces, streets) serve as a cornerstone for development by proposing facilities for them to play a destination role throughout the day and all year long.	A4.1	To evaluate the use of Place de l'Hôtel-de-ville pavillion to provide a creative space pavilion.
		A4.2	To redesign Place de l'Hôtel-de-ville by promoting the flexibility of its space for artistic performances and passive activities.
		A4.3	To pursue redevelopment of the Petit-Sault Park by consolidating its interrelationship with the rest of as a place of recreation and cultural activities offering proximity to nature, streams and our history.
A5	The streets are ranked according to their function and their built environment in order to propose distinct and	A5.1	De L'Église Street and Canada Road are defined as downtown's main commercial axis. The regulations focus on commercial destination activities such as restaurants, cafés, specialty and local shops.

	adapted layouts		
		A5.2	Once heavy transports have been diverted, to redesign Canada Road to give pedestrians, vegetation and atmosphere a place of choice.
		A5.3	De l'Église Street is defined as a main location for offices for personal and business services.
		A5.4	To build on the Form Based approach to establish construction regulations for all new establishments in the downtown area.
		A5.5	To prescribe a minimum fenestration area and presence of doors providing direct access to the street.
		A5.6	To promote the use of traditional materials on the facade of new constructions and existing buildings.
		A5.7	To establish principles of implantation with visual divisions between shops (at street level) and dwellings (upper levels).
		A5.8	To set up an Urban Design Review Committee to evaluate the value of renovation projects.
A6.	Sufficient services with no excess parking offered.	A6.1	To assess the management style of street parking according to the needs of the various users.
		A6.2	To assess the use and the actual needs of off-street parking before considering investing new amounts in parking facilities.
		A6.3	To eliminate angle on-street parking on main arteries to give space to vegetation, active transportation and the ability to create a pleasing atmosphere.
		A6.4	To keep angle street parking on secondary streets to compensate for off-street parking.
		A6.5	To limit off-street parking, especially on vacant lots and in front yards.
		A6.6	To eliminate minimum parking requirements and replace them with a ratio based on constructed, natural and paved spaces.
		A6.7	To establish minimum landscaping rules to avoid heat islands and strengthen the link with the public realm.

B- The Regional Gateway

Issues

Exit 18 represents the main entrance to the City since the development of the Trans-Canada Highway in the sixties. During our consultations, stakeholders agreed on the importance of this development hub. Gateway to an entire region it is the direct link to the main institutions, to downtown and to neighbouring communities.

This space has never been treated as the entity it is. The establishment of the cluster formalizes the state of affairs by proposing a global layout of the properties that surround Hébert Boulevard, both on the private and public realms. Recognizing this development hub, the municipality intends to take a leadership role in deploying a vision for the concerted development



of this sector.

Objectives

- To implement a signature element at Exit 18.
- Real estate growth along the Hébert Boulevard.

- To balance sharing of the public realm between motorized and active transportation.
- To develop Hébert Boulevard to make it a commercial destination regional.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
B1	The facilities (public and private) serve as a showcase for what is done best in the region and demonstrate the willingness to coexist between touristic, institutional, commercial and residential activities.	B1.1	To implement a signature element at Exit 18.
		B1.2	To beautify the street with urban furniture, lighting, brightness, colours, greenery and flowers.
		B1.3	To provide more space for pedestrians, bicycles, snowmobiles and ATVs.
		B1.4	The hill between Martin Street and UMCE has a unique development potential due to its topography which deserves to be highlighted.
		B1.5	The City is a leader in establishing a dialogue between key stakeholders.
		B1.6	To review signage to increase efficiency and clarify intentions when directing to downtown or other important installations.
B2	To build on the comfort of pedestrians to define the boulevard as more than just an entrance but as a destination.	B2.1	To establish implementation requirements that focus on the interface with the public realm, such as bringing buildings closer to the street, by moving parking spaces on the sides or behind the buildings, by vegetating front yards, by controlling access to properties and commercial signage, and encouraging the use of coloured materials.
		B2.2	To allow a good variety of business-oriented uses to give investors free reign.
		B2.3	To encourage residential construction on upper levels to create a clientele for the businesses nearby.
		B2.4	To revise signage at the Victoria Street intersection to secure active travel.
B3	The Edupôle Campus unfolds itself as a real entity connected to its surroundings.	B3.1	To strengthen the relationship between buildings and adjacent streets by directing new constructions in front yards.
		B3.2	The City supports and collaborates with the partners in the completion of the Campus Development Plan and collaborates in identifying new knowledge-oriented development opportunities.
B4	Hébert Boulevard extends as a destination of choice for residential, institutional and business locations.	B4.1	Provide specific and complementary uses to benefit from the main buildings already in place.

C- The Recreational and Tourism Network

Issues

The unique natural setting of Edmundston has allowed the development of tourist destinations, and recreational places for the population few cities can boast to offer. These places allow Edmundston to shine and make it a mandatory stop on the Trans-Canada Highway.

The Mont Farlagne Outdoor Centre, the Edmundston

Fraser Golf Club, the République Provincial Park and the New Brunswick Botanical Garden are the network's main assets. These venues also offer a range of related activities that enhance the user's experience. Recently, other initiatives have been added to these sectors to strengthen their role as a recreation and tourism destination. In this regard the Petit-Sault Park, the Madawaska cycling trails and Prospector walking trails are intended to add value that could also benefit from the enhancement of the waterways.



Objectives

- To consolidate, to diversify and to increase the traffic of existing components.
- To graft complementary uses.
- To bring back nautical activities to the Madawaska River.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
C1	Edmundston is defined as a four-season recreation and tourism destination.	C1.1	To develop snow and winter related tourism products and provide adequate infrastructure to accommodate them.
		C1.2	To make Edmundston a cycling destination in all its components.
C2	The existing recreation and tourism components are fundamental to the quality of Edmundston as a living and visiting environment.	C2.1	To promote equipment networking through proper planning of trails and other movements.
		C2.2	To develop a series of stops and access points leading to our recreation and tourism facilities,
		C2.3	To support the efforts to consolidate and diversify the stakeholders responsible for the components of the recreation and tourism sector, especially by grafting secondary uses such as resort residences.
		C2.4	To secure funding for the "Prestige" Madawaska trail.
		C2.5	To consolidate and to protect the land where the bicycle and walking trails run on superimposed zoning.

In French, a faubourg defines a part of a city that overflows its enclosure, its limits

D- Faubourg Victoria

Issues

The Development Plan proposes the consolidation of commercial activities along Victoria Street, between Mgr-Plourde and Laboissonnière Avenues. This hub already benefits from major commercial anchors (grocery stores, hardware stores) on which the City intends to attract new and complementary commercial and residential activities. New construction

will structure existing spaces with through a better link with the streets and buildings to make it a living environment as well as a business environment.

"Faubourg Victoria" is the new name proposed for this area. The name derives its meaning from the City's development when the area was first developed outside the municipal boundaries, and then was annexed successively in the early 80s.

The City will play an active role in promoting this



brand image and will work with existing merchants and owners to define its potential and make it known to potential investors.

Objectives

- To propose, to publicize and to profit from a new branding for the sector.
- To accelerate the transformation of the sector to the retail trade.
- To encourage the development of mixed projects focused on the residential rental.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
D1	The development of new opportunities requires the support of current owners and the identification of new investment opportunities.	D1.1	To set up a committee of stakeholders to identify area development opportunities.
		D1.3	To orient larger scale retail in this area, following implementation requirements that are consistent with our objectives of making infrastructure more profitable and strengthening the living environment.
		D1.4	To define a specific approach for the area and promote the sector.
		D1.5	To reduce opportunities for out-of-area commercial scatter to increase development potential in this sector.
D2	The residential densification of the sector will consolidate the existing commercial offer and create new needs, especially in local shops.	D2.1	To encourage residential development of the sector with zoning requirements.

E- Industrial Parks and Showcases

Issues

Edmundston has three Industrial Parks. Two of the three are close to maximum capacity. The Edmundston-North Park is the only one that still has large areas and its land should be kept for the needs of high-tech companies. As space is scarce, it is important to target the uses permitted in order to preserve areas

for the types of businesses that really need them.

The limited capacity to expand existing parks and the new realities imply a reorientation of the municipality's role in supporting the industry. The role of the municipality is also to ensure adequate access of industrial sectors to the major roads, both for logistics and visibility demands. Efforts have been made to improve the parks' visibility. This strategy will have to be supported by a presence on highways and care



for the streets to be served. The land visible from the highway should serve as an example of the business- es vitality with cared for facilities and buildings. By identifying the *Industrial parks and showcase* hubs as one of major development potential, Edmundston wants to continue its support by responding more appropriately to the latest needs of the industry.

Objectives

- To reduce the implementation of businesses outside industrial sectors.
- To increase the number of serviced lots in Edmundston-North Park.
- To densify the occupation of lots in existing industrial parks.
- To create an industrial showcase along Highway 2, on Acadie Boulevard / Isidore-Boucher Boulevard.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
E1	The municipal territory must offer enough areas for the development of industrial sectors bordering the highway, in areas distant from the living environments to adequately manage supply and demand for this type of area.	E1.1	To define an industrial showcase along Highway 2, on the Acadie Boulevard and Isidore-Boucher Boulevard.
		E1.2	To plan the development of new industrial sectors near city limits, especially along Highway 2, in Saint-Basile and Saint-Jacques sectors.
		E1.3	The Edmundston North Park retains its vocation as a high-tech sector, and efforts will be made to improve the incomplete municipal infrastructure.
E2	The municipality plays an active role in the development of a visibility strategy of our industrial sectors.	E2.1	To evaluate real estate interventions to protect development opportunities and to consolidate adjacent lands.
		E2.2	To continue the implementation of signage facilitating travel to industrial sectors.

D.

Statements
and Interventions
Proposals



D. Policy Statements and Intervention Proposals

Introduction

The realisation of a vision necessarily involves a series of actions (proposals) which are defined in accordance with the development intentions (policy statements) derived from the guiding principles. This struc-

ture imposed by the *Community Planning Act* is elaborated in accordance with the areas of intervention of the municipality as defined by the powers given by the Provincial Government.

Remember that the *Community Planning Act* does not oblige the municipality to carry out all the proposals. It requires, however, that the Council's decisions do not go against the expressed policy statements. For citizens, these are the proposals that apply to them, mainly through the development of regulatory tools.

Policy Statements: coordinate and direct City Council's programs on the economic and social development of the municipality, its physical development and any other important issue for the City.

Proposal: a specific measure deemed desirable to implement a given policy (projects, practices, policies).

1- Citizen Participation

Preamble

Increasingly, the population wants to have a say in land use planning. New technologies now make it easier and quicker to involve concerned citizens in the development of their living environment.

As a user of the public area, the citizen brings its experience of the territorial experience, knowledge of the problems and observations regarding the possible improvements. He or she contributes to the legitimacy of the whole process. Citizens, by being close to the challenges of their daily lives, bring a different

perception and knowledge to those of stakeholders. Professionals are called upon to complement the experiential knowledge of residents. Listening and openness to each other's exchanges are key ingredients for mutual understanding of issues.

Objectives

- To increase the citizens' sense of belonging.
- To improve awareness of territorial planning.
- To involve citizens more in the definition of projects.
- To target the involvement of young people and elderly people.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
1.1	Equity, solidarity and democracy in management and decision-making to increase public expertise and create communities in the image of their inhabitants.	1.1.1	To hold contests as a means to improve municipal infrastructure. (participatory planning).
		1.1.2	To develop an application (virtual suggestion box) on the municipal website and Facebook page and via notices in traditional media to invite citizens to share ideas or projects of community interest or initiatives that could improve municipal operations.
		1.1.3	To set up a development project mechanism for residents wishing to improve the quality of their living environment.
		1.1.4	To use transitional arrangements to better understand the transformation of a site or to settle an urban constraint.
		1.1.5	To devote a minimum of 10% of the annual income from building permits to carry out citizen engagement projects.
		1.1.6	To explore the avenues of taxation to fund stakeholders initiatives in the same environment.
1.2	Transparency of data and decision-making processes.	1.2.1	To establish an open data policy and a timetable for its implementation.
		1.2.2	To make municipal data available and open.
		1.2.3	To improve the dissemination of information on zoning amendments and derogations using the latest technologies.
1.3	Edmundston is a community where youth and young adults take on a leadership role in defining the territory's development.	1.3.1	To focus on the Youth Secretariat to coordinate youth-related initiatives in the pursuit of <i>Imagine Edmundston</i> .

2- Urban Form

Preamble

Our natural landscapes are undoubtedly one of our most beautiful assets. While it is true that topography creates constraints on construction, it also creates opportunities. We must pay attention to our landscapes in order to derive the benefits from each of our interventions on the territory to develop it. Our natural landscapes offer open perspectives, views, vegetation covers and built environment that define our identity. A planning error may have significant impact downstream. Whether it involves the estab-

lishment of an unjustified infrastructure, deforestation or any ground disturbance, it poses a risk to the balance of the landscapes the repercussions of which are always downstream.

This natural setting must be embellished by a diversified compact urban form concentrated around clusters of activities, favouring sustainable infrastructure and especially where one can walk. New development models will be offered to developers to provide a pleasant, but also profitable environment for the City and for contractors. Traditional standards requiring large rectilinear or triangular lots make it difficult to develop compact neighbourhoods suitable for pedestrian traffic with different types of households.



A house that is well integrated with its environment retains the natural characteristics of the site, preserves a large vegetation cover, favors wood siding for the exterior walls, and provides a landscaping that highlights the land. (sources photos: terrassescapitale.com, Cargo Architecture inc., <http://ndarchitecture.net/#/refuge-des-hauteurs/>.)

Other methods can alleviate these disadvantages whether it's the alternatives of bare land, sustainable subdivision or eco-neighbourhoods.

Concentrations of commercial, institutional, recreational or industrial activities generate movements in these areas. They attract a varied and abundant clientele. These concentrations must serve as a cornerstone for the development of an urban form that promotes the creation of land wealth, the development of commercial supply and promotes active travel.

In addition, it is the interface between the street and the buildings that defines the built environment, but also that defines whether a street is indeed a living environment. The street occupies a fundamental structuring place in the definition of the privileged urban form. The streets are now more of living environments than simple traffic lanes. They also generate centrality, quality of the living environment and economic opportunities.



Objectives

- To focus development in an urban boundary.
- To increase the profitability of our infrastructure.
- To propose new and compact development concepts at the scale of active mobility.
- To capitalize on the qualities of our topography and the beauty of our valleys.
- To develop by poles of local services.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
2.1 Urban sprawl is controlled.	2.1.1	To establish an urban boundary that includes the areas currently serviced by municipal water supply and wastewater systems.	
	2.1.2	To capitalize on infill development to structure existing sectors and to make the existing infrastructure profitable.	
	2.1.3	To limit development in non-serviced sectors.	
	2.1.4	To review the existing general subdivision plans according to the criteria of profitability of the infrastructure and the durability of the facilities.	
2.2 The interface between buildings and street defines the street as a living environment.	2.2.2	To recognize the citizen's role in street planning.	
	2.2.3	To frame the streets with buildings and vegetation, especially by encouraging tree planting in front yards.	
	2.2.4	To carefully design interfaces between public, semi-public and private spaces.	
	2.2.5	To restrict the width of driveway entrances.	
	2.2.6	To recognize the structuring functions of the street which are socializing, playing and entertaining.	
	2.2.7	To reduce the width of the streets.	
	2.2.8	To align buildings along the streets by establishing maximum setbacks.	
	2.2.9	To plan for shorter islands and pedestrian walkways to enhance interaction with the street.	
	2.3 Respect of the natural characteristics (relief and vegetation) of the sites to be built.	2.3.2	To regulate the setbacks, the volumetry of buildings including the shape of roofs, the footprint factor and the conservation of mature trees.
2.3.3		To adapt the construction to the land requirements.	
2.3.4		To plan the street layouts and building locations in the lower slope areas to follow the rugged topography of the site and decrease the backfilling/excavation operations.	
2.3.5		To ensure the conservation of steep wooded areas, which will help to reduce the risk of erosion, to ensure natural drainage and to preserve the landscape.	
2.4 Original and sustainable subdivision practices are advocated for the development of new living environments and the requalification of existing ones.		2.4.2	To promote the best subdivision practices with developers.
	2.4.3	To provide flexible requirements for zoning and subdivision by-laws to encourage the emergence of a more sustainable neighbourhoods.	
2.5 An adequate environment to	2.5.2	To provide recreation and meeting spaces for seniors.	

	encourage the autonomy and development of seniors is ensured.		
		2.5.3	To favor the proximity of nursing homes to seniors' living environments.
		2.5.4	To encourage intergenerational exchanges especially within public areas.
2.6	The use of urban areas is optimized by a sustained concern for comfort.	2.6.1	To build on the <i>Placemaking</i> principles in the re-evaluation of the development of our public areas
		2.6.2	To optimize the use of surface parking lots (off-street and on-street) through better supply management.
		2.6.3	To eliminate the minimum requirements of parking spaces per building and assess the possibility of imposing a maximum number.
		2.6.4	To limit the area of land that can be dedicated to parking.
		2.6.5	To ensure the presence of quality sidewalks and limit the obstructions.
		2.6.6	To ensure the safety of pedestrians and persons with reduced mobility when crossing streets (sidewalks curb extensions, types of materials, narrowed pavement, raised intersections, permanent signage and markings, etc.).
		2.6.7	To ensure adequate sidewalk width to accommodate traffic and the needs of the activities that overlook the street.
		2.6.8	To use quality materials and urban furniture.
		2.6.9	To provide comfortable and safe accommodations throughout the year (weather protection, splash limitations, shade, non-skid paving, etc.).
		2.6.10	To vary and distribute the visual elements (urban furniture, sculptures, fountains, etc.).
		2.6.11	To provide information for visitors (neighbourhood map, advertisements of activities, etc.).
		2.6.12	To ensure quality lighting (sufficient, well-oriented and creating atmosphere).
2.7	Commercial hubs develop in synergy and in a complementary way.	2.7.1	To continue the classification of our arteries according to the built landscape (subdivision, uses, property development and building design).
		2.7.2	The building positioning requirements are based on the zoning designation of the street it has a frontage on.
		2.7.3	To rely on a distinctive approach for major intersections.
		2.7.4	To orient commercial retail on ground floors and office areas and residences on the upper floors.

3- Environment

Preamble

Edmundston enjoys a natural environment of great richness. Much of its land remains undeveloped and houses forests where many benefit from nature's resources for physical activities (snowshoeing, skiing, and biking). Our valleys form unique natural landscapes which in the fall have taken on their finest colours. The protection of our vegetation cover is fundamental.

Such wealth implies many challenges. Some areas deserve to be highlighted and serve as a basis for attracting people for their discovery. Others, because of their sensitivity must be protected in conjunction with the responsibilities of Provincial and Federal Governments. Municipal watersheds are one of those areas that need to be protected. Located outside the municipality, they involve regional and provincial cooperation to ensure that protective measures are adequate.

The impact of climate change is being felt more and more frequently. The responsibility for good planning implies limiting developments in sensitive areas according to the best protection measures and the best scientific references. Adapting to cli-

mate change is everyone's responsibility. Entrepreneurs will have to practice new ways of preparing the ground for development. Citizens will have to change their landscape preferences. The City must review its infrastructure practices to ensure that new developments align with existing sectors without risk to the public. The City needs to plan and supervise developments more rigorously if we are to make better benefits from the territory.

Finally, the importance that farmlands play in the quality of our environment is not representative of their current surface areas. The municipality must play an active role in the protection of local food sources and consolidate the agricultural presence on the territory.

Objectives

- To give importance to sensitive environments.
- To increase the percentage of vegetation cover / canopy.
- To control waterproof areas.
- To reappropriate waterways by increasing their use.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
3.1	The maintenance of the tree cover has broad benefits that are a source of wealth for the City	3.1.1	To develop a natural landscape plan that will assess the most significant landscapes and develop protection and enhancement techniques, in conjunction with other government bodies.
		3.1.2	To continue the woodland acquisition program by the municipality.
		3.1.3	To continue to implement an urban forestry management plan.
		3.1.4	To value our build environment canopy by protecting mature trees and ensuring their renewal.
		3.1.5	To list and to protect remarkable trees.
		3.1.6	To prioritize the greening of public spaces (parks and streets) with spaces that improve user comfort (shading, heat islands).
		3.1.7	To include the Tree Code within the zoning by-law.
		3.1.8	To establish a planting program in front yards for new construction.
		3.1.9	To include a clearing plan in the construction plan before work begins.
		3.1.10	To recognize the significant wooded landscape by an overlay zoning.
3.2	The municipality works with its partners to improve and preserve air quality by governing production and transportation methods, energy sources and consumption habits.	3.2.1	To reduce dust in the vicinity of different businesses and industries by applying requirements targeting sustainable and permanent solutions.
		3.2.2	To reduce permeable surfaces and heat islands, including establishing requirements for the development of commercial parking lots and restricting the development for parking lots and driveways in front yards.
3.3	The developments promote the use and protection of waterways.	3.3.1	To develop a Blue Plan that would guide the protection and enhancement measures of our waterways.
		3.3.2	To provide minimum distances to watercourses for construction to protect water quality, physical access to water bodies and the visibility of the watercourse.
3.4	Edmundston's water resources provide a healthy and reliable supply for the long-term needs of the community and ecosystems.	3.4.1	To continue interventions aimed at consolidating the quality of the watershed network through partnerships with response agencies (Northwest Regional Service Commission (NWRSC), <i>Comité de l'aménagement rural du Nord-Ouest (CARNO)</i> , <i>Société d'aménagement de la rivière Madawaska (SARM)</i>).
		3.4.2	To encourage the recovery of rainwater and residential greywater.
		3.4.3	To evaluate setting up a program for the purchase of goods that reduce water consumption.
		3.4.4	To educate the public about the importance of preserving drinking water.
		3.4.5	To define an approach for the completion of meter installation throughout the territory.
3.5	Agricultural production spaces are at the most fragile areas and the heart of the richness of a community.	3.5.1	To protect current agricultural activities and encourage new settlements in potential sectors.

		3.5.2	To showcase the municipality's natural public areas to cultivate a wide variety of fruits, edible flowers, herbs and vegetables.
		3.5.3	To allow small gardens in front yards and courtyards.
		3.5.4	To establish appropriate regulatory measures to manage constraints that may prevent cohabitation
3.6	The City demonstrates resilience and adaptability to cope with natural and climatic risks.	3.6.1	To design facilities and infrastructure whose design takes into account the winter climate and use materials appropriate to the four seasons.
		3.6.2	To design facilities and infrastructure whose design and materials allow adaptation to extreme weather events.
		3.6.3	To undertake a study on the effect of climate changes.
		3.6.4	To prohibit any development in wetlands, ecosystems of interest to vulnerable species and protected natural habitats.
		3.6.5	To avoid construction in flood-prone areas, on unstable ground or near banks.
		3.6.6	To list and preserve sensitive natural environments.
		3.6.7	To set minimum elevation standards for construction to protect against risks related to climate change.
		3.6.8	To promote the development of the water runoff management plan for tree cutting and soil for new constructions.
3.7	Odour, visual and noise pollution limit the development that the municipality oversees according to its responsibilities, and supports the implementation of regulations of other levels of government.	3.7.1	To manage nuisances by updating the by-law on noise, dust and other nuisances taking into account new technologies in partnership with the citizens affected.
		3.7.2	To continue efforts to reduce and eliminate industrial odours, mainly in the downtown area.
		3.7.3	To make air quality data accessible.
3.8	Good practices are encouraged to reduce waste to landfill sites.	3.8.1	To encourage the use of quality, local and sustainable materials. To avoid encouraging non-recyclable materials, polluting and generating building waste, plastic bags, etc.
		3.8.2	To educate citizens on what is allowed in blue and green bins.
3.9	Access to wooded and natural areas is ensured by the different networks of private and public trails.	3.9.1	To participate in the networking of trails.
		3.9.2	To supervise volunteer support programs for the development and maintenance of different trail systems.

4- Winter Design

Preamble

Edmundston experiences four seasons. For this purpose, activities are organized on a yearly calendar in order to take advantage of its privileged location for winter activities. Snow conditions, a temperate climate that is not too rigorous, the development of regional winter travel networks and recreational activities related to snow make it a destination with great potential. During the winter, by offering more welcoming and comfortable spaces the population will be encouraged to be more active. Social interaction and physical activities are excellent remedies for winter blues.

Our built environment, buildings, public areas and all facilities must now improve the comfort of users and bring citizens and visitors to experience the city outdoors during all seasons. The City will therefore put forward measures to consolidate Edmundston in its

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
4.1	Edmundston takes advantage of winter to improve its quality of life.	4.1.1	To develop a strategy to recognize Edmundston as a winter destination (event and landscaping) using existing and potential offers and resources.
		4.1.2	To develop a lighting plan for the major municipal facilities and important sites in addition to proposing a lighting guide for the private sector.

role as a winter destination. The population will benefit from an environment that encourages them to enjoy the city in winter. The City must offer infrastructure that supports the desire to live the winter and improves our comfort and access to cold conditions.

Objectives

- To optimize Edmundston as a winter tourist destination.
- To highlight the four seasons with their distinct characteristics.
- To integrate winter comfort into all interventions and amenities.

		4.1.3	To focus on the use of contrasting or living colours during the winter period especially, on buildings, signs and structures to increase visual interest.
		4.1.4	To promote the installation of outdoor facilities and equipment for the practice of winter sports and for the comfort of the users: ice rink, shelters, outdoor fireplaces, etc.
		4.1.5	To optimize snow removal operations to ensure the safety and comfort of pedestrians and persons with reduced mobility.
4.2	The streets are vibrant and attractive areas for the population during all seasons.	4.2.1	To consider winter conditions in street, building and landscaping designs,
		4.2.2	To use coniferous planting for colour and to improve the comfort for the users in public areas.
		4.2.3	To promote sidewalks with planted islands to create spaces for storing snow and to protect users.
		4.2.4	To encourage the installation of terraces and windows facing south.
		4.2.5	To vary architectural details to strengthen scale of pedestrians and to distinguish the different buildings, their volume and their use.
		4.2.6	To orient lighting on the environment and safety instead of road traffic.
4.3	Vibrant colours to enhance our environment all year round.	4.3.1	To manage colour choices for buildings and developments in order to create a unique identity specific to Edmundston, in addition to the colours of our environment.
		4.3.2	To capitalize on fall colours and the advantages of that season.
		4.3.3	To develop a city-specific colour palettes.
4.4	Lighting of our finest places and lighting apt to encourage the creation of atmosphere	4.4.1	To develop a plan highlighting our main locations and buildings.

5 - Mobility

Preamble

Edmundston is strategically located on the American border and along the Trans-Canada Highway and has always been at the intersection of different modes of transportation, from rivers and railways to today. Links with neighbouring communities are to be protected and an adequate transportation system promotes trades, either through the International Bridge or by designated provincial highways.

Road Network

The road network must facilitate the movement of people and goods in an affordable and efficient way to optimize general mobility. The need for a safe road network must not be to the detriment of the quality of life of residents and the safety of those who choose other modes of transportation. The streets are no longer only reserved for motorized vehicles, but must now give place to pedestrians and cyclists to encourage active transportation. It pays to develop the streets for the pedestrian.

It is currently difficult to make daily trips without a car. Distance and route quality are the two main determinants for the choice of transportation. When distances are shorter, walking and biking can become

an alternative. When the environment is adequate (comfort, security, animation, interest) people are encouraged to opt for active travel. Our way of development simply made this task more difficult.

The speed of automobile traffic is one of the main challenges for users' safety and comfort. Our consultations have shown that this is an issue which affects all our living environments. There are now several ways to manage speed rather than changing the speed limit or installing mandatory stops. Signage can accompany these issues but not replace them. Citizen participation is imperative to any traffic calming solution.

Transportation of Goods

Heavy transportation remains a challenge in achieving our goal of a stimulating living environment and the vitality of our downtown. Citizens have waited long enough, and a permanent solution must be put in place to move this type of transportation away from downtown for the good of our economy and the safety of our citizens. The designation of roads for heavy trucking has serious impacts on the quality of the living environment. A reassessment is required.

SOME EXAMPLES OF TRAFFIC CALMING MEASURES

- To reduce pavement width.
- To lay out streets with buildings, vegetation or urban furniture.
- To deviate transit traffic by providing automobile service loops while ensuring and maintaining permeability for pedestrians and cyclists.
- To make curved pathways by installing bumps and curb extensions at intersections.

Rail

Our businesses benefit from an enviable situation in terms of rail service. The infrastructure is in place, but the access is probably not optimal. The advantage of the presence of railways must serve as a cornerstone for a strategy of mobility of goods and intermodality in the transport of goods.

Airport

Northwest of the City, on the border of the province of Québec is the Madawaska Airport (CYES). It is a public airport used exclusively for the clearance of users on general aviation aircraft (private or business) whose flights are non-scheduled and do not carry more than 15 passengers.

Since 2014, the airport has been under the guidance of the non-profit organization Madawaska Airport Inc., whose goal is to make the region accessible by air with the addition of equipment available for all types of passengers.

Public Transit

Edmundston has no real public transit network. The only networks available are community based such as the "Auto-nomie" program. With our low population density distributed over a territory of 106.9 km², it is normal to think that a bus transport network is not adaptable to the characteristics of the territory. New practices and new technologies should provide new opportunities for the development of efficient and profitable public travel options. Meanwhile, the municipality can improve its links with the transport companies in order to increase the service.

Parking

The location of off-street parking lots directly defines the quality of the urban environment. The multiplication of parking spaces in the front and in driveway entrances has fragmented front yards and public realms leaving little room for trees to overlook the street in addition to interrupting the pedestrian's routes several times and reducing parking spaces.

Objectives

- To increase pedestrian travels by enhancing their comfort and safety.
 - To increase the number of students who use active transportation to school.
- To develop a cycling culture in daily commuting.
 - To increase intermodality opportunities in the transportation of goods.
 - To reduce the space devoted to transport infrastructure and parking (asphalt).
 - To ensure the continuity and efficiency of the cycling network.
 - To eliminate heavy transport from downtown transit.
 - To establish sufficient and efficient parking spaces.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
5.1	Street lay outs prioritize pedestrians and cyclists.	5.1.1	In narrow streets, consider the layout of sidewalks, even with the pavement, in a different material, to secure the pedestrian.
		5.1.2	To ensure pedestrian safety at intersections with adequate landscaping (curb extensions, beacons, markings, adequate crossing time, overpasses, etc.).
		5.1.3	To provide sidewalks in sufficient quantity and adequate quality, with a focus on durable material and establishing criteria to encourage walking and active transportation.
		5.1.4	To establish school corridors near all elementary schools.
		5.1.5	To avoid uneven elevations caused by driveways and curbs that are too high.
		5.1.6	To develop a template for upgrading the sidewalk network.
		5.1.7	To review turning radius practices at intersections to reduce the distance to be crossed and to decrease the speed of right turns.
		5.1.8	To allow pedestrian crossing diagonally at major intersections.
5.2	Street design is based on street classification that is based on the context and not just on the volume of traffic.	5.2.1	To develop a traffic plan as a guide for street layouts based on the prioritization of arteries, collector streets and local streets.
		5.2.2	To work with the provincial government to ensure that provincial designated highways improvement practices follow local requirements for active transportation, safety and aesthetics.
		5.2.3	To assess left turn authorization and signage in downtown.
		5.2.4	To evaluate the incorporation of comprehensive street landscaping principles in the heart of our communities.
		5.2.5	To allow street closures as seasonal or temporary pedestrian streets.
		5.2.6	To establish the major traffic arteries projected in order to structure the future development of the city.
		5.2.7	To identify network cuts and establish an action plan to prioritize solutions most likely to improve the network.
5.3	Speeding is one of the major issues that diminishes the attractiveness of our living environment and traffic mitigation measures are the best way to deal with problematic situations.	5.3.1	To review the management approach in terms of automobile traffic.
		5.3.2	To prioritize the quality of living environment against the fluidity of traffic.
		5.3.3	To assess the possibility of limiting speed to 30 km/h on residential streets.
5.4	Traffic mitigation measures are used according to	5.4.1	To support original citizen initiatives in terms of relieving traffic.

	the specific context and the living environment that welcomes it.		
		5.4.2	To establish a procedure for using traffic calming allowing the involvement of citizens.
		5.4.3	To propose interim measures to assess the effectiveness of the proposed measure.
5.5	Local circulation and quality of living environments are prioritized in relation to transit movements.	5.5.1	In predominantly residential areas, promote local destination traffic through signage and consequent amenities.
		5.5.2	To adopt a traffic moderation program on local streets through traffic calming techniques.
		5.5.3	On designated provincial highways, implement transit traffic relieving measures in consultation with the Department of Transportation.
5.6	Cycling is a central element of the active transportation and tourism development strategy.	5.6.1	To ensure the continuity and efficiency of the cycling network to make cycling trips convenient and safe and allow easy access to destinations.
		5.6.2	To ensure the safety of cyclists at intersections (bicycle lock, priority lights, prohibition of right turn at red light for automobiles, signage, marking, etc.).
		5.6.3	To maximize the presence of bicycle parking spaces.
		5.6.4	To ensure maintenance of bicycle facilities is at least equivalent to that of the roadway.
		5.6.5	To prioritize routes leading to major destinations such as schools, parks, groceries and community places.
5.7	The aesthetic nature of the city's arteries enhances the attractiveness of our communities and encourages the creation of vibrant living environments.	5.7.1	To propose the development of tree alleys on both sides of the street.
		5.7.2	To treat bridges as a distinctive part of the city.
		5.7.3	To incorporate the requirements for universal design into the road planning guide.
5.8	Spaces dedicated to car parking respect the will to create strong and thriving communities.	5.8.1	To eliminate minimum parking requirements for the commercial sector and to replace them with percentages of landscaped areas.
		5.8.2	To establish requirements for the development of parking spaces that respect the environment (vegetation, permeability, island, access, etc.).
		5.8.3	To integrate the requirements of parking spaces for people with reduced mobility within the standards of the zoning by-law.
5.9	Parks and trail network operations are maintained and improved for bike, ATV and snowmobile safety.	5.9.1	To continue efforts to trail networking with a development plan identifying particularly network cuts and suggesting long-term solutions.
		5.9.2	To improve signage to and from trails and parks.
		5.9.3	To evaluate and improve the system of motorized and non-motorized trails.

5.10	Edmundston rail service serves as the basis for the intermodal transport.	5.10.1	To consolidate the role of the Edmundston railway network and develop an intermodal distribution area.
5.11	The City is aware of the evolution of technology that will allow the autonomy of vehicles and will prepare its infrastructure accordingly.	5.11.1	To deploy the necessary efforts to make Edmundston a smart city so that the infrastructure will be ready to assume the probable changes in transportation.
		5.11.2	To encourage the use of electric vehicles.
5.12	The need for public transportation adapted to our territory will be consolidated by the implementation of favourable conditions for this type of transportation (density, proximity, efficiency, profitability).	5.12.1	To assist and evaluate the taxi service offered so that it can accommodate part of the public transport function.
		5.12.2	To evaluate the feasibility of carpooling and car-sharing approaches with large employers.
		5.12.3	To assess the feasibility of viable public transit models adapted for our actual needs.
5.13	The transportation of goods must be done in such a way as to respect the quality of the living environment and to minimize the impact on the quality of life.	5.13.1	To work with the Department of Transportation and other stakeholders to establish traffic routes that avoid dense residential neighbourhoods and proximity to institutions.
		5.13.2	To continue efforts to implement the bypass road to restrict heavy transportation in the heart of the city.
		5.13.3	To prohibit parking and heavy truck traffic in residential areas.
		5.13.4	To reinforce regulations regarding motor vehicles to counter noise nuisance.
		5.13.5	To review road classifications designated for heavy transport.
5.14	More than a bridge, the international bridge is an inseparable infrastructure of downtown and of our economy.	5.14.1	To reflect the importance of the bridge by its architecture, the symbolic, historical and economic importance it represents for our two cross-border regions.
		5.14.2	To enhance the international bridge's recreation and tourism link function.
5.15	The consolidation of the role of the Edmundston Airport is supported.	5.15.1	To support upgrades of airport facilities and the search for a regular carrier for the region.
		5.15.2	To review the air service agreement in Edmundston.

6- Areas, Infrastructures and Municipal Services

Preamble

To meet citizens' demands in terms of services is increasingly demanding for the municipality. In addition to property services, personal services are becoming more and more important especially in a context where Edmundston acts as a regional pole, close to many unincorporated residential areas. The Fire and Safety Department, Police Force, Emergency Measures, Energy Edmundston, Sports and Recreation Department, Arts and Culture Department, Public Works Department and control of unsightly and dangerous premises have been grouped together under the equally essential Development Department, which is just as fundamental to the municipality's growth.

Edmundston has many buildings and infrastructure that are dedicated to citizen services. Several investments have recently been made in upgrading its locations. The Police Station, the new turbine of the Madawaska dam, the Arts Centre and the arenas are good examples. Proper management of its locations implies a continual upgrade process in order to

achieve an adequate level of performance and efficiency.

These spaces, buildings and infrastructure are important financial challenges for the municipality. Asset management is needed to ensure that budget choices meet the most pressing needs and distinguish the essential from the optional. The financial challenge implies constant choices between the level of services and the citizens' ability to pay.

The City is one of the major property owners of its territory. Its properties serve different types of services to citizens, ranging from green spaces to pumping stations, from sports facilities to sewage ponds. The City also has several hectares of land dedicated to forest production protecting much of the nearby resource. The City also intervenes in real estate development through the purchase of strategic land, the consolidation of development opportunities or to offer locations to business owners. The City must be an active and decisive stakeholder in the development of the territory.

Objectives

- To be effective in responding to citizen requests.
- To take an active role in real estate development.

- To deploy intelligent asset management.

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
6.1	Equipment and infrastructure are optimized to reduce construction, use, maintenance and replacement costs.	6.1.1	To encourage maximum use of equipment and infrastructure at any time of the day throughout the year through multipurpose facilities, good location and sharing of needs and resources (parking sharing, mix of activities, etc.).
		6.1.2	To use the asset management plan to guide land use planning choices.
		6.1.3	To enroll the City as leader in small municipalities in the application of smart cities principles.
6.2	The City offers a solid waste recycling and regulated composting service that meets the strict requirements of efficiency and cost control.	6.2.1	To fight against illegal dumps and regulate recovery sites to minimize the impact on neighbouring properties.
		6.2.2	To set up a composting project throughout the territory.
		6.2.3	To consolidate partnership with NWRSC for collection and landfill.
		6.2.4	To improve garbage collection with better containers and allow better recycling management.
6.3	Growth goes through consolidation and requalification before expansion.	6.3.1	To identify areas for consolidation and to provide incentives for maximizing existing infrastructure.
		6.3.2	To evaluate the breakages in the networks (infrastructure, roads) and establish plans to be put in place to complete the networks.
		6.3.3	Any extension of networks will have to demonstrate its long-term profitability, respond to the intentions of densification of the living environments, sustainability of developments and not increase the municipality's financial burden.
		6.3.4	To review subdivision requirements to ensure the profitability of infrastructure through responsible residential land management.
		6.3.5	To increase municipal capacity to acquire strategic properties.
		6.3.6	To identify surplus properties established by the Province or which are in default of tax payment and see the possibility of acquiring them.
6.4	Our parks and green spaces are part of our living environment and offer evolving equipment that meets the needs of the population.	6.4.1	To review and re-evaluate park facilities in relation to demographic data and how they meet the population's needs.
		6.4.2	To optimize the quality and attractiveness of parks and green spaces while ensuring that the total number of these spaces throughout the municipality does not exceed the needs.

		6.4.3	To plan an upgrade of the Boucher Office Park and secure its access.
		6.4.5	To oversee animation and the use of Berceau Park.
		6.4.6	To increase the number of free Wi-Fi zones in municipal facilities and public places.
		6.4.7	To elaborate the new plan and coordinate the relocation of the Skate Park with the Youth Committee.
6.5	Recreational facilities serve as pillars for deploying our efforts to attract new residents and for tourism development.	6.5.1	To capitalize on the recreational tourism assets of the Fraser Edmundston Golf Club, MontFarlagne Outdoor Centre, trail systems (bicycles, walking, ATVs and snowmobiles), République Provincial Park and the New Brunswick Botanical Garden.
		6.5.2	To recognize Petit Sault Park as a regional recreational facility. Develop and implement a long-term development plan within five years.
		6.5.3	To improve signage of public places.
6.6	The municipality offers various recreational areas, indoors and outdoors, to encourage physical activity throughout the year.	6.6.1	To make a complete feasibility study for all new sports facility projects or major upgrades to existing facilities.
		6.6.2	Always improve and facilitate access to recreational and sporting activities and facilities for people with reduced mobility.
6.7	Energy Edmundston establishes itself as a reference in the approach of its service to citizens and in the stability of its network.	6.7.1	To pursue network stabilization and management development initiatives.
		6.7.2	To seek and enforce best practices for network maintenance and service for its citizens.
		6.7.3	To apply asset management principles for infrastructure.
		6.7.4	To provide incentives to reduce energy consumption.
6.8	The energy sector is sustainable, reliable and Edmundston becomes a leader in production and conservation of green energy.	6.8.1	To continue and to enhance the municipal energy efficiency program.
		6.8.2	To explore the energy production possibilities with biomass, solar or wind.
		6.8.3	To acquire measurables that allow comparison in terms of energy efficiency.
6.9	The Edmundston Police Force is distinguished by a community approach focused on proximity and plays a decisive social role.	6.9.1	To continue partnerships with various organizations to ensure prevention.
		6.9.2	To assess capacity and profitability of expanding the police service to a regional reach.
6.10	The Fire and Safety Department assures its community roles and responsibilities to the region.	6.10.1	To support the evaluation of the different fire stations in order to optimize services.
		6.10.2	The Fire Department continues to develop leading-edge training infrastructure for firefighters and its staff.

6.11	Public safety is committed to the prevention and implementation of mitigating measures.	6.11.1 To continue upgrading the Emergency Measures Plan and event readiness measures by playing a lead role with our regional neighbours.
		6.11.2 To continue efforts on unsightly and dangerous locations and to work on alternative projects to make demolition or cleaning operations profitable.
		6.11.3 To introduce cycling and foot patrols.

7- Economy

Preamble

The city is the place where trade flows, where local market is deployed and where the workforce chooses to establish itself in order to meet company needs which are fundamental to economic development. Our enviable geographical position as the gateway to the Maritimes makes it a privileged place for companies particularly geared towards the transport of goods and natural resources related to wood and for visitors benefiting from the tourism industry.

The intention is to better link the territory development potential with business owners' opportunities. Instead of relying on the simple flexibility of our planning tools, Edmundston intends to orient the development of different divisions and so create agglomeration economies around service areas defined by attractive companies and their complement.

The municipality also plays an advisory role for companies in their various projects. With the creation of its Development Department in 2014, Edmundston is committed to supporting businesses and business owners. The City wants to be a city of opportunity and intends to play a decisive role in the creation of opportunities.

The City must ensure that its land-use planning decisions reconcile the need for economic development with the community's desire to further enhance its quality of life. Offering a meaningful quality of life is one of the best ways a municipality can help its businesses meet their workforce needs.

Objectives

- To focus on activities of economic nature.
- To provide a sufficient workforce for its businesses.
- To develop industrial parks in clusters.
- To create industrial clusters.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
7.1	Edmundston provides the necessary guidance for business owners in partnership with all economic contributors during start-up and business expansions.	7.1.1	To provide professional guidance to business owners and businesses through the Development Department like a one-stop shop.
		7.1.2	To provide leveraging incentives and added value for construction and start-up projects.
		7.1.3	To strengthen relations with businesses and business owners through the establishment of consultation support on issues affecting them.
7.2	The municipality protects and values potential development sites according to its territorial development policies.	7.2.1	To orient the development of industrial parks to meet business location needs.
		7.2.2	To establish development hubs defined by distinct orientations and able to meet neighbourhoods' needs by consolidating local markets.
		7.2.3	To provide prime locations where niches are identified to assist in the creation of industrial clusters.
7.3	At the municipal level is where most opportunities for economic growth, culture, well-being and main institutions develop.	7.3.1	To support provincial municipal associations to recognize the role of municipalities in the economy and continue the search for new structure funding.
		7.3.2	To provide an inviting living environment for the new workforce.
		7.3.3	To counter the shortage of manpower by assuming a role of guidance to businesses in the search and integration of employees.
		7.3.4	To develop and to implement a municipal strategy for population growth.
7.4	The industry is and remains an important component of the City's development	7.4.1	To develop an industrial development strategy.

8- Art and culture

Preamble

Edmundston is supported by a wide variety of artists and artisans giving it a distinct cultural image and making it a unique and unparalleled cultural, artistic and patrimonial trade hub.

Cultural heritage is present through buildings and artisans. By focusing on the territory's cultural development, it protects, enhances and reinterprets its identity traits by instigating innovation and creation.

Its cultural policy, its program of integration of art with architecture, the Arts Centre, the Madawaska Museum, the Galerie Colline (Contemporary Art Dissemination Center), Edmundston en musique, the Edmundston Jazz and Blues Festival, the Foire Brayonne, the Salon du livre, and its cultural and historical societies are examples of the components to promoting arts and culture for the benefit of the citizens.

The territory is a privileged place to stimulate creativity and to serve as a venue for arts. In an era where advertising is invading or even dominating the urban landscape, comes the importance of inscribing im-

ages and thoughts free of any commercial idea aimed not at consumers but rather at citizens in an approach that dramatically improves visual and spiritual relationships to the environment while reinforcing our sense of identity.

The intention of urban planning is to inspire the creation of new sustainable and memorable places within the municipality that will be the next generation's heritage. The City demonstrates its leadership by supporting local creativity and by expanding interest in culture in all its forms.

Objectives

- To increase the public and stakeholder's participation in cultural and artistic life.
- To develop our territory into a place of creation and diffusion for multiple artistic disciplines.
- To consolidate and to develop the role of our broadcasting infrastructure.
- To position Edmundston as an artistic city.

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
8.1	The built environment is defined by a visible presence of art in the living environment and is a showcase for artistic creations.	8.1.1	To rely on the territory to make art accessible to all.
		8.1.2	To establish a cultural development plan for the territory that values our identities, artists and heritage.
		8.1.3	To develop communication/interpretation tools that value our cultural identity and history.
		8.1.4	To identify and educate the public and visitors about existing art work.
		8.1.5	To work with community art stakeholders who have real expertise in arts and culture to support municipal initiatives that connects with artists.
		8.1.6	After assessing the needs and means, to assure that it meets the requests for support and spaces for artistic production.
		8.1.7	To position the Arts Centre as a vibrant, welcoming, easy-to-access and inspiring place for everyone, including downtown users.
8.2	Urban art is a central identity element of our territory and structures the development of public sectors.	8.2.1	To aim on the 1% policy to vary creations.
		8.2.2	To apply the 1% policy of capital projects affecting the public sector.
8.3	Edmundston is proud of its history as well as the heritage that is attached to it and makes it so that future generations can enjoy it.	8.3.1	To develop a heritage by-law.
		8.3.2	To develop a planning guide and architectural standards in enhancing the public for heritage enhancement.
		8.3.3	To illuminate the Cathedral of the Immaculate Conception
		8.3.4	To create a vacant building committee to assess renovation opportunities, potential projects and conservation efforts.
		8.3.5	To add various art projects throughout the neighbourhoods to raise awareness of our history and values.
		8.3.6	To propose regulatory measures to ensure that new residential constructions are inspired by our historic buildings, especially by proposing projections in front yards.
8.4	The toponymy is used to enrich the traces of our history's past, builders, women and families.	8.4.1	To continue the work of the Toponymy Committee to enrich our toponymy.
		8.4.2	To provide new communication tools on our history, especially with dynamic street history maps.

9- Commercial Retail and Services

Preamble

The commercial function is fundamental to city existence. This function remains under exploited. This weakness must be an opportunity for economic development. Establishing structuring commercial activity centres and providing commercial streets with a pleasant atmosphere can potentially change the consumption habits of its residents and make Edmundston a true commercial destination.

It is true that the commercial function is evolving rapidly. The development of online business is one of the vectors of this evolution and is not the only one. The ageing of the population, the cap on personal income, debt increase, the stagnation of purchasing power and lifestyle patterns further determine recent trends. Retail is now more oriented towards services (restaurants, gyms, spas, etc.). A reality we also see here.

Many similar communities to Edmundston benefit very well from this evolving situation. What do they have in common? They turn their priority towards the pedes-

trians. They develop streets and buildings in order to create ambience and experiences. They are oriented towards local services. They rely on the strength of their customer service. But above all, they ensure an agglomeration of commercial offer in order to create intrinsic agglomeration savings to business vitality.

Our survey of the commercial area demonstrates a surprising scarcity for available places. It's a great opportunity to support new real estate projects and target appropriate business structures for various service areas.

Objectives

- To make Edmundston a shopping destination.
- To create new commercial areas in development hubs.
- To ensure access to local services for each living environment.
- To reduce the number of vacant premises on targeted commercial streets.
- To reduce visual pollution by controlling commercial display.

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
9.1	The development of Edmundston as a commercial destination is related to our ability to focus our business activities towards defined and distinct centres.	9.1.1	To define, in the zoning by-law, distinct business development hubs with specific implementation criteria for their living environment.
		9.1.2	To define downtown as a privileged location for services, professional offices, retail trade and regional restaurants.
		9.1.3	To define the Boulevard Hébert area as a prime location to accommodate a commercial composition focused on supra-regional servicing, tourism, on the presence of Édupôle and on transition/gateway to the city centre.
		9.1.4	To define the Mgr-Pichette Boulevard, Victoria Street and Faubourg Victoria, as a place for commercial trade with a focus on current trade.
		9.1.5	To define the heart of Saint-Jacques to consolidate the offer of service and local trade.
		9.1.6	To define the heart of Saint-Basile to consolidate the offer of service and local trade.
		9.1.7	To direct commercial incentives to areas more beneficial for business establishment minimizing retail outflow.
		9.1.8	To consolidate commercial sites around the Faubourg Victoria development hub.
		9.1.9	To establish minimal requirements to ensure that they will be constructed in a way that will create a significant impact and take advantage of the open spaces that already exist.
9.2	Personalization, experience, environment and authenticity are the keys for the development of local offers.	9.2.1	To promote the implementation of daily services close to citizens and their living environment to strengthen the heart of living environments.
		9.2.2	To focus activities incompatible with the quality of living environments outside these areas.
		9.2.3	To avoid the commonality of the landscape by regulatory management focused on what distinguishes us.
		9.2.4	To focus, in commercial prospecting, on recoverable retail outflows and prioritizing local businesses to strengthen proximity service.
9.3	Edmundston intends to take responsibility for real estate opportunity development and to share the risk associated with land investment.	9.3.1	To balance the risk in the creation of commercial spaces on the ground floor to encourage construction of the necessary areas for commercial development.
		9.3.2	To favour high-value added project development by supporting entrepreneurs (incentives, access to professionals, guides and partnerships).
		9.3.3	To focus efforts on business development to small, local, specialized and well located businesses.

		9.3.4	To focus on mixed-purpose projects mainly on upper floors in commercial sectors.
9.4	Structuring facilities are and will remain centrally implanted at the heart of living environments.	9.4.1	To consolidate, through institutional usage and high volume of daily traffic development at the centre of living environments and to guide the deployment of related uses.
		9.4.2	To focus arterial development towards user comforts (climate, heat islands, etc.)
		9.4.3	To restrict office space and retail sales in off-site locations.
9.5	Businesses and services established in territories outside commercial sectors contribute to commercial sprawl and deprive the municipality of the advantages associated with business development.	9.5.1	To manage commercial businesses located outside the primary commercial areas with non-compliant use rules.
		9.5.2	To provide support to companies wishing to relocate within commercial areas with financial and support partners.
		9.5.3	To limit commercial establishment growth within industrial parks in order to protect the main vocation.
		9.5.4	To manage home business by limiting the nature of businesses, protecting the residential landscape and limiting the visibility of existing commerce.
9.6	Due to its role, position, traffic and potential, Exit 18 is the City's main entrance	9.6.1	To propose an overall development plan specific for Hébert Boulevard as a whole.
		9.6.2	To implement a significant layout at the entrance of Exit 18 in order to distinguish it with a well-kept and distinctive esthetic.
9.7	Commercial display contributes to the creation of a pleasant atmosphere for commerce and its multiplication and low quality weakens the benefits.	9.7.1	To establish specific rules on location, area, content and type of sign depending on the context.
		9.7.2	To use the design review committee to enhance the commercial landscape.
9.8	Highway 2 is a unique showcase for our landscapes and main assets.	9.8.1	To review the construction, development and installation requirements for commercial signs for Highway 2, visual corridor to showcase our main strengths.
		9.8.2	To ensure quality implementations on the Highway 2 corridor by an overlay zoning on properties along the highway.
9.9	Home-based professional activities are harmful risks and are incompatible with commercial development objectives.	9.9.1	To define the professional home activities services to personal services in the next zoning by-law.
		9.9.2	To restrict the display of professional home activities to protect the built landscape of residential areas.
		9.9.3	To encourage moving commercial home activities to commercial locations (sales, representation, etc.).

10- Housing

Preamble

Housing in a comfortable place is a fundamental human need. The City plays an important active role in enabling everyone to live and grow in a safe and healthy environment close to most essential services. The territory must offer a variety of housing types to cater to a wide clientele. The needs of the population are evolving along with population trends and market preferences. The variety of housing types is also part of a logic of profitability of infrastructure, service provision and being able to create a pleasant environment for the citizens. The relatively low cost of residential areas protects against the harms of speculation or the displacement of more vulnerable population.

The most recent census has already shown that the dwelling conditions in Edmundston are improving. The City must rely on a residential park in good condition and intends to continue its efforts to supervise citizens in renovations and constructions. The emphasis is on building performance that must meet the most demanding construction criteria. Today's construction must be sustainable, energy efficient, and enjoyable.

New construction must also be better integrated with the context in which it is located. The shape of surrounding built environment, the relationship with the street, respect for natural topography, architectural diversity, the choice of noble materials will be managed by the applicable by-laws. Particular attention will be paid to the impact of preparatory development on construction in order to better manage the nuisances caused by the unnecessary soil disturbances.

Residential densification of business hubs is one of the most effective ways to ensure its growth. This densification should not be at the expense of the quality of life and the disintegration of these environments. The consolidation of dense buildings deserves to be favored if the municipality wants to create the dynamics inherent in the commercial development, the proximity of the services and the profitability of the infrastructure.

Objectives

- To increase the number of new families.
- To reduce the number of undeveloped serviced land.
- To increase the number of dwellings within development hubs.
- To consolidate the workers historic sectors.
- To improve the state of the residential rental park.
- To encourage sustainable building and energy efficiency practices.

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
10.1	The City promotes diverse residential choices to answer all clienteles.	10.1.1	To support existing build environment renovations by ensuring that rental costs remain accessible.
		10.1.2	To establish renovation support guides that promote awareness of environmental architecture.
		10.1.3	To ensure new homes for seniors are located within the neighbourhoods.
		10.1.4	To enable the deployment of emerging home support solutions for seniors in their homes like multi-generational homes and accessory housing.
		10.1.5	To refer citizens to professionals to establish their construction plans and to establish requirements for information accuracy and the quality of necessary documents (surveying, architectural plans, views, etc.).
		10.1.6	To prioritize, by regulation, the types of construction that demonstrate the best performance in terms of energy efficiency.
10.2	New construction helps to make the existing infrastructure profitable and to consolidate the service centers.	10.2.1	To implant new construction in continuity with existing sectors, close to service centers.
		10.2.2	To encourage densification projects, including multi-unit building projects in the vicinity of development hubs.
		10.2.3	To target areas for urban renewal and provide financial incentives for their development.
		10.2.4	To implement conservation/eco-village subdivision principles as a direction for the development of new rural areas.
		10.2.5	To incorporate, in the zoning by-law, provisions on the built environment that will address the factors of location and urban development, including the adoption of appropriate standards for the height and dimensions of buildings, the relationship between buildings, the street and other public spaces, as well as for landscaping.
		10.2.6	To ensure universal access in all designs.
		10.2.7	To prevent the effect of heat islands by increasing the number of trees required on residential land.
		10.2.8	To ensure a comfortable ratio between the height of the buildings and the distance between them.

11- Health and Social Services

Preamble

The importance of the built environment to the determinants of health is increasingly publicized, particularly by the New Brunswick Health Council. The urban environment is the most conducive to strengthen people's health by proposing active modes of transportation, concentration of activities and community closeness that benefit the health of social ties.

The City also, by offering exchanging environments strongly contributes to the good mental health of all. It also plays a decisive role in protecting the production area and food distribution thus allowing the population to enjoy the proximity of food consumed and access to fresh healthy food.

Citizens deserve to be able to eat, to educate themselves and to be served by public services near their place of residence. Land development must be based on maintaining the autonomy of its population. Edmundston intends to strengthen its active role in the health of its population by supporting various services towards its development hubs, by facilitating

the maintenance of places where to find healthy food, by protecting and supporting agricultural production and by encouraging active movement and physical activities in a safe environment.

Objectives

- To increase the number of children who walk and use bikes to go to school.
- To make Edmundston an age-friendly community.
- To increase the number of people who use active transportation to work.
- To improve access to healthy eating and fresh food.

Policy Statements and Proposals

	Policy Statements		Proposals
11.1	The built environment is the main determinant for health on which the City can intervene.	11.1.1	To continue efforts to develop access to active transportation (utility cycling and adequate sidewalks).
		11.1.2	To encourage employers to promote active transportation for their employees.
		11.1.3	To evaluate the municipality's ability to restrict the supply of fast food in the vicinity of schools and recreational facilities.
		11.1.4	To encourage the installation of a grocery store in the heart of downtown.
11.2	The agricultural use is fragile, and its protection is fundamental for the development of local production and the developing of regional products.	11.2.1	To demonstrate a bias in favour of urban agriculture by promoting the best practices of cultivation and livestock farming in urbanized areas.
		11.2.2	To support farm animal breeding while favouring combined agricultural production sectors.
		11.2.3	To establish reciprocal limiting distances to protect the right to raise, to produce and to harvest by our farmers, but also to protect the functional composition of neighbourhoods and the real nuisances related to soil cultivation.
		11.2.4	To establish rules governing permission to raise laying hens in residential areas.
		11.2.5	To support the development of local agriculture in particular through the protection of sectors in production or high potential areas for cultivation by integrating supply into our public market and in community facilities and events.
		11.2.6	To allow the development of community gardens on under-exploited municipal properties.
		11.2.7	To offer a versatile, flexible and central facility to our public market.
		11.2.8	To allow gardens in the front yards of living environments.
11.3	Health-related services are structuring elements of neighbourhood developments and their success is based on customer proximity.	11.3.1	To promote the establishment of health-related services to the areas defined by the Municipal Plan and the Zoning By-Law.
		11.3.2	To consolidate and to develop the area surrounding the regional hospital by focusing and increasing new settlements linked to the health sector.
		11.3.3	To work together with the Vitalité Health Network for parking area development and management to encourage car-pooling and active travel.
11.4	Schools and childcare services are fundamental identity elements for our living environments and serve as a basis for their development.	11.4.1	To work in conjunction with school management and school districts to facilitate access to school facilities, including outdoor parks.
		11.4.2	To consolidate the residential function close to schools by encouraging dense constructions.

		11.4.3	To provide street facilities close to schools to reduce speed and to encourage active transportation to school.
		11.4.4	To establish limitative distances for high volume uses or contrary to the educational institutions' vocations.
		11.4.5	In the event of new real estate projects, the municipality directs the concerned departments towards projects that reinforce its intentions of consolidating living environments and improving access to active transportation.
		11.4.6	To establish, in accordance with the lead department's practices, the requirements for the establishment of daycares according to the safety criteria, accessibility and the scale of the neighbourhood.
		11.4.7	To encourage daycares to settle in strategic neighbourhood areas as a way to enhance the neighbourhood's attractions.
11.5	Science must prescribe the use of pesticides in urban and rural areas.	11.5.1	The Council will continue to examine ways to reduce the use of pesticides on municipal and residential properties in order to protect human health and the environment.
11.6	The Council recognizes the responsibilities of federal and provincial governments in the cultivation, sale and consumption of cannabis and alcohol.	11.6.1	Industrial cannabis scale production projects require an amendment to the by-laws and an agreement under section 59 of the <i>Community Planning Act</i> .
		11.6.2	The retail sale of cannabis must follow the same guidelines as other types of retail sales, by focusing on the centrality and polarization of commercial activities.
		11.6.3	Retail sale of alcohol is moving towards development hubs focusing on downtown.

12 – Regional Collaboration

Preamble

Edmundston takes on a technical support role and shares information with neighbouring communities. The municipality intends to continue to play its role as a regional centre for cultural, economic and institutional activities. This enviable position comes with a share of responsibilities that materialize through multi-

ple collaborations with regional agencies and neighbouring communities, including municipalities, the Madawaska Maliseet First Nation Reserve and local service districts.

Objectives

- To support regional initiatives.
- To multiply exchange opportunities with our neighbours.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
12.1	Edmundston assumes its role and responsibilities as a regional hub.	12.1.1	To develop partnerships with all its neighbours, including the Rural Community of Haut-Madawaska, Madawaska, Maine, and the Madawaska Maliseet First Nation in their development efforts.
		12.1.2	To identify gains in productivity, efficiency and service improvements to citizens through collaboration with neighbours.
		12.1.3	To continue to collaborate on service sharing, planning and land use issues with the Madawaska Maliseet First Nation.
		12.1.4	In Arts and Culture, the development of business and programming links with neighbouring municipalities to facilitate consultation.
		12.1.5	To continue the development of agreements with regional partners (RSC, LSD, MMFN, municipalities, businesses) on mutual assistance and sharing of fire safety resources.
		12.1.6	To plan a study on the organizational structure and the total cost of a possible service regionalization.
		12.1.7	To pursue collaborative initiatives from the Acadia Lands and Forests region with our partners in Maine, Témiscouata and Madawaska.
12.2	The Council supports the North West Regional Services Commission (NWSRN) and its regional decision-making forum.	12.2.1	To play a leadership role in NWRSC initiatives, including emergency measures, climate change and watercourse management.
		12.2.2	To support NWRSC as the responsible entity for the surround-

		ing local service districts to coordinate service agreements between Edmundston and these communities.
	12.2.3	To support NWRSC in in the development and implementation of a regional land use plan.
	12.2.4	To continue collaborations with NWRSC on solid waste services.

13- Management of Constraints Related to Special Uses

Preamble

Areas of Edmundston exhibit anthropogenic constraints (results of human activity) peculiar to the occupation of the territory. In order to limit nuisances in neighbouring uses and to ensure the good coexistence of these uses with the living environment, normative provisions will be included in the regulations.

The dominant function nuisances (noise, car traffic, parking, etc.) must be controlled by adequate management integration in the living environment and must respect the commercial composition and always respect the environment.

Activities incompatible with living environments should be directed to specialized areas capable of managing and containing risks and nuisances such

as industrial areas located in the periphery. The diagnosis of incompatibility of the activities should be based on a risk threshold (explosion, spill) and nuisances (smells, dust, trucking, noise).

For existing activities, legislative measures relating to operations and accommodations are proposed in the various by-laws controlling these nuisances with the objective of encouraging their movement to places where nuisances will be less noticeable.

Objectives

- To reduce the nuisance caused by anthropogenic constraints.
- To increase the supervision of the uses deemed to be the most nuisance generators.
- To support the redeployment of non-compliant uses.

Policy Statements and Proposals

Policy Statements		Proposals	
13.1	The Council recognizes protections for non-compliant uses.	13.1.1	To suggest a development framework for non-conforming expansion projects based on operational and development criteria consistent with the quality of life of the community.
13.2	Uses whose operations generate strong sources of constraints are incompatible with living environments and development hubs.	13.2.1	To encourage moving uses deemed harmful to the quality of the living environments to industrial parks and areas at the limits of the municipal territory
		13.2.2	To supervise, through the tools of the <i>Community Planning Act</i> , the implementation of new uses deemed to generate strong anthropogenic constraints.
		13.2.3	To define, as non-compliant, the most harmful nuisance uses with zoning by-law designation, to guide their development and to encourage their displacement.
		13.2.4	To define, as non-compliant, industrial uses within living environments that are no longer compatible with the quality of the living environment required by residents.
		13.2.5	To direct the most important sources of nuisance to the industrial sectors and to guide services and sales to commercial sectors.
		13.2.6	To consolidate uses related to automobile maintenance, heavy processing industries and to treatment of aggregates.
		13.2.7	To prohibit new industrial activities in predominantly residential areas.
		13.2.8	Adult entertainment establishments require an amendment to the zoning by-law.
13.3	The consequences of anthropogenic constraints diminish the attractiveness of living environments.	13.3.1	To propose a by-law relating to the nuisance caused by dust, as permitted by section 10 of the <i>Local Governance Act</i> .
		13.3.2	To identify the noise constraints and to establish adequate setbacks in the zoning by-law and operating rules in the Nuisance Management By-Law.
		13.3.3	To recognize existing cemeteries and to establish dialogue with religious communities if any expansions are necessary.
13.4	The absence of rules concerning quarries and sand pits diminish the quality of our natural landscapes. The regulations should guide the rehabilitated and inadequate treatment for slopes created.	13.4.1	To protect all designated sectors capable of extracting high quality aggregates and industrial mineral production, and consider protecting sectors containing valuable minerals.
		13.4.2	To ensure the establishment of meaningful processes for the protection of the public and the establishment of mechanisms for quarries and gravel pits once the resources have been exhausted.
		13.4.3	To integrate mining and mineral extraction programs in a stable environmentally safe and harmonious state rather than

			in conflict with the surrounding landscape.
		13.4.4	To encourage the Government of New Brunswick to recognize quarries as a land use like that of open-pit mines and to establish strict regulations on quarry development, extraction methods, transformation and public safety, as well as all the environmental impact of the sites and surrounding areas.
13.5	The City assumes its role in responsible management for private and public snow removal.	13.5.1	To provide more restricted snow storage locations with sunshine to ensure rapid melting.
		13.5.2	To develop tools preventing recklessness by the private sector in the obstruction of roads and sidewalks with snow.

E.

Implementation



E. Implementation

1. Transitional Measures

The adoption of the Municipal Development Plan commits the municipality to adopting a new zoning by-law within a maximum of one year, or two years if the Environment and Local Government Minister allows. It is through the adoption of by-laws that the content of the Plan becomes directly applicable to citizens.

If the Municipal Development Plan prevails in the case of an inconsistency with a zoning or subdivision by-law, it is to be anticipated that the transitional period will result in situations where the zoning by-law

violates the proposals of this Plan. For these situations, the Council establishes the following guidelines in the transitional period prior to the adoption of a new zoning by-law.

In case of a conflict, the Council relies on the Planning Advisory Committee to assess compatibility with the guidelines, policy statements and proposals in the Development Plan. The recognized powers of the advisory committee are aligned with possible situations brought by the Planning Director. In this regard, approval may be given or denied in accordance with the criteria of paragraph 55(1)(b) of the *Community Planning Act* regarding compatibility with the Plan's general objectives.

Proposals	
M1.	In the transition between the adoption of the new Plan and zoning by-law, the PAC and the Planning Director are responsible for evaluating the compatibility between the Plan and the zoning and subdivision by-laws.
M2.	The new implementations respect the principles of compatibility of the built forms by contextual management of the interface with the street, setbacks, height and building volume.
M3.	The uses related to motor vehicles and other uses of industrial nature in living environments are deemed to be non-compliant.
M4.	To favour the establishment of businesses or services within the development hubs and along the corridors for local services.

2. Implementation

It should be remembered that the adoption of the Plan does not have the effect of engaging the municipality to implement any of the proposals contained therein. Adoption precludes any development being undertaken in a manner inconsistent with a proposal or policy as set out or described. However, its success is based on the implementation of the proposals.

The interest of the municipality and the community is to see the achievements of the intentions of the Development Plan. It is imperative that citizens can appreciate the level of achievement of the Plan once adopted. Measures will therefore be proposed. They will be available for the population who wants to

follow the municipality's progress through a Web platform accessible in real time.

Not all objectives are measurable by their nature or by the necessary cost to monitor evolution. An annual follow-up will allow to monitor that municipal actions are in accordance with the Plan.

An accurate picture of the current state will be used as a reference for the evolution of all evaluation criteria. Public surveys and consultations will also help to verify the population's general perception of City development.

Proposals	
M5.	Citizens will be able to track municipal performance in real time from a municipal dashboard available on the Web.
M6.	City council draws up an annual portrait of the evolution of the implementation of the Municipal Development Plan and foresees necessary reviews.
M7.	Municipal departments establish their annual plans according to the objectives set out in the Municipal Development Plan.
M8.	Adjust the decision criteria in the development of investment projects to include the guiding principles of the Municipal Development Plan.

3. Regulatory Interventions

Land use as represented on the *Land Use Plan* must be interpreted according to a composition of dominant complementary functions. This principle of dominance must, however, be considered at the level of the uses permitted by the planning regulations in order to reflect the classification of the use and the dominant functions authorized therein.

The regulatory structure introduced will follow an approach inspired by the Form-Based Code that focuses on the creation of coherent, animated and aesthetic living environments, respecting the characteristics and identity of existing urban areas. This approach draws its essence in the analysis of the built environment and analysis of the landscape and requires good knowledge of all information relating to

a premise, its history, its urban surroundings, its heritage, its evolution, and generally more to the urban structure. The idea is to concentrate the efforts of promoters, local stakeholders and municipal officials in the objective of carrying out quality architectural projects that integrate in the environment the identity and its context.

The *Local Governance Act (2017, c. 18)* also offers interesting tools that can contribute to the improvement of citizens' quality of life. Resulting by-laws must be used to fulfill the objectives mentioned in the document.

Proposals	
M9.	The Zoning By-Law will follow an approach inspired on the Form-Based Code.
M10.	According to By-Law No. 32, the conditions and requirements of zoning amendments are sustained unless the new standards reinforce the requirements already issued.
M11.	The municipality will use the <i>Local Governance Act's</i> tools to support the control measures under the <i>Community Planning Act</i> .

4. Non-Compliant Uses

The Council recognizes the intention of the *Law* that the by-law may make existing uses non-compliant. In

its intention to strengthen commercial hubs, many commercial or industrial facilities will then be non-

compliant. The Council recognizes that it can be costly and penalizing for homeowners to comply with the new requirements. A flexible and accessible derogatory process will therefore be proposed in the

Zoning By-Law to allow the use to be maintained and sometimes even enlarged if in accordance with the intentions of the Plan and the Law. It will be up to the applicant to demonstrate its implementation with the quality of the proposed facilities.

Proposals

M12. The Council expects to support a flexible and accessible derogatory process within the Zoning By-Law to allow the use to be maintained, sometimes even enlarged, in accordance with the intentions of the Plan and the Law.

5. Amendments to the Plan

Since it is impossible to predict everything that can happen within the time frame of the Plan, amendments to the Plan will be necessary and sometimes even advisable. The vision and orientations will have to remain the same, unless there is a complete revision of the document.

A partial revision every two years must be carried out by the municipality in the light of an analysis of the measurables. As required by the Law, City Council must undertake a complete review of this Municipal Development Plan within 10 year

Proposals

M13. The Council provides for a partial review every two years and will undertake a full review of the Municipal Development Plan within 10 years maximum.

F.

Action
Plan



F. Action Plan

The council and the citizens have now agreed upon a global vision for the development of their territory for the next ten years. Among the entire list of projects, policies and practices, this section identifies the first steps that will be taken jointly by the council and the administration to move towards the realization of the Edmundston we have imagined.

The following actions directly affect and concern the territory. This implies that many initiatives will be initiated simultaneously, especially by the current strategic planning, to coordinate each action towards the same goal of making Edmundston a city that reflects our image and one that brings us together.

- 1 To deploy the downtown transportation improvement strategy based on the safety and comfort of pedestrians, on simplified automobile traffic, on the efficiency of the parking supply, and by addressing the issue of heavy transportation and the bypass route project.
- 2 To develop and implement a traffic plan including specific prioritization of existing and planned roads to better prioritize active transportation, pedestrian safety and comfort.
- 3 To establish a development guide that includes new requirements for land development and construction to better manage surface water drainage, excavation work and protection of vegetation cover.
- 4 To deploy the interception strategy, including the implementation of signature billboards, in partnership with the Edmundston Madawaska Tourism Office, and by drawing up a development plan for the sector.
- 5 To review zoning, subdivision and building by-laws to reflect the best practices, at the heart of the planning exercise, including greening, lighting, colour, aesthetics and better general property maintenance.
- 6 To implement the bicycling development strategic plan for Edmundston in all its dimensions: mountain bike, utility network, bicycle tourism.

-
- 7 To set up a municipal dashboard for communicating results. / To develop an application for sharing ideas, projects of community interest or initiatives likely to improve the operations of the municipality.
 - 8 To review snow removal practices (storage, equipment, contractors, etc.) before next winter.
 - 9 To establish new rules of management nuisances such as noise, odours, dust and light.
 - 10 To develop a climate change adaptation plan in collaboration with our regional partners.
-

G. Glossary

Active transportation: the various means of human-powered transportation other than motorized, especially bicycling, walking, running and skateboarding. (*transport actif*)

Affectation: attribution of a territory or part of a territory for a particular use, function or a determined dominant purpose. (*affectation*)

Affectation area: part of the territory intended to be used according to a determined purpose by the functions authorized (*aire d'affectation*)

Communities: the territories corresponding to the former municipalities that now form Edmundston since 1998. (*communautés*)

Community Planning Act (Law): the provincial law that establishes the jurisdiction and responsibilities of the municipalities of New Brunswick regarding urban planning and related activities. (*loi sur l'urbanisme*)

Council: means the City Council of Edmundston. (*conseil*)

Density: the residential density gross target with respect to the existing volumetry of the built environment. This is a representative interval of the maximum ground-area coefficient (GAC) in the landscape area that is the total ground area of the buildings divided by that of the land. (*densité*)

Development hub: concentration of urban activities including business, employment, institutions, residences, services, and any other activity that generates movement which benefits from the agglomeration of its activities. (*pôle de développement*)

District: electoral districts as defined by provincial regulations. (*quartier*)

Dominance: the notion of dominance implies that a minimum percentage of the total area of a zone usage is affected by the dominant function (or functions) permitted in the zone usage. This principle is valid unless a contrary specification is mentioned for a usage area. (*dominance*)

Form-based code: a regulation that focuses on the link between development (urban) and its context of spatial and social insertion: especially the interactions between buildings and streets, pedestrians and vehicles and public and private areas. The code responds to these concerns by regulating site design, the circulation and overall shape of the built environment. It favours predictable results and high-quality public area using physical form (rather than separation of uses) as an organizing principle. (*form-based code*)

Imagine Edmundston: a planning process initiated by the City to develop a new Municipal Development Plan to guide Edmundston's development over the next 10 years. (*imagine edmundston*)

Infill development: type of planning practiced in the established areas of the City that can be carried out on vacant land. (*aménagement intercalaire*)

Landscape area: sectioning according to the natural environment components, to the buildings' architectural characteristics and the territory morphology (*aire de paysage*)

Municipal Development Plan (plan, urban planning): By-law adopted and enforced pursuant to sections 21 and subsequent of the *Community Planning Act* (2017, c. 19). (*plan d'aménagement municipal*)

Planning Advisory Committee: Committee appointed by the City Council in accordance with section 3 of the *Community Planning Act* that is responsible for providing advice on development applications and on issues related to urban planning. (*comité consultatif d'urbanisme*)

Placemaking: a process of citizen assumption of public spaces by the community from their notion to their management. (*placemaking*)

Proposal: a specific measure deemed desirable to implement a given policy (projects, practices, policies). (*proposition*)

Public realm: all exterior locations, links and built environment elements that are physically or visually accessible regardless of their owner. These include streets, pedestrian walkways, bicycle lanes, bridges, squares, parks, shores, natural elements, scenic lanes, points of interest, and building interfaces. (*domaine public*)

Sectors: living environments with a residential concentration, a supply of services and local businesses with a significant employment basin. (*secteurs*)

Service area: name given to the area of origin of the clientele. It can be described as the following terms: proximity, neighbourhood, district, community, urban, regional and supra-regional. (*desserte*)

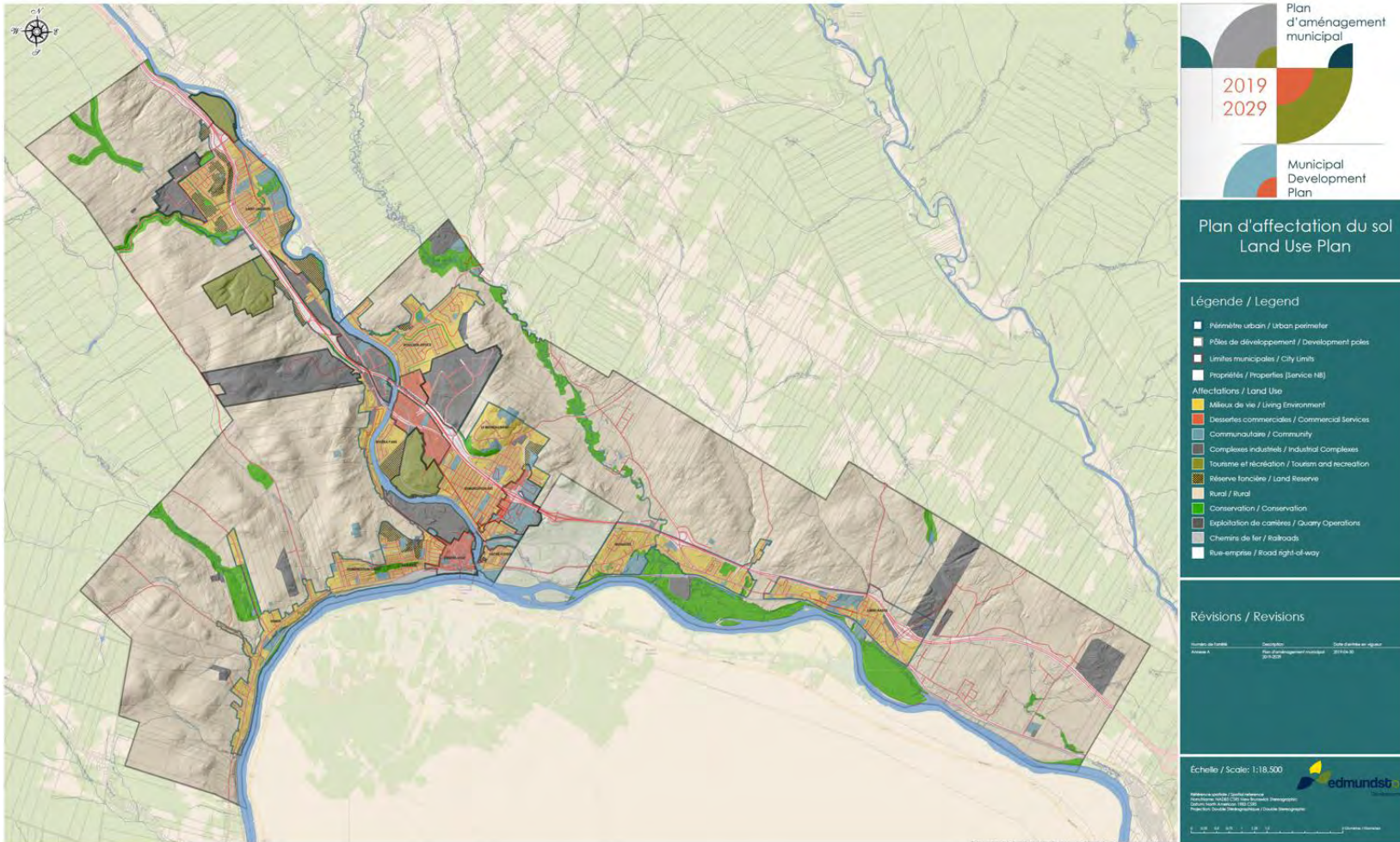
Statement of policy: coordinates and directs City Council programs on the economic and social development of the municipality, its physical development and any other important issue for the City. (*énoncé de politique*)

Urban boundary: the boundary between designated areas for potential urban development and areas where long-term rural use is planned. (*péri-mètre urbain*)

Urban landscape: road structure general form. It can be curved, straight or orthogonal. (*fissu urbain*)

Appendix A

LAND USE PLAN






Appendix B

MUNICIPAL DEVELOPMENT PLAN 2019-2029 AMENDING BY-LAWS

By-law number	Description	Effective Date	Registration number

Appendix C

FIVE-YEAR CAPITAL BUDGET AND INVESTMENTS

 Plan quinquennal 2019 - 2023						
Fonds général pour immobilisation						
Titre du projet	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Services d'administration générale						
Bâtements	\$ 20 000	\$ 3 500 000	\$ 75 000	\$ 75 000	\$ 65 000	\$ 3 735 000
Mobilier et équipement	\$ 93 000	\$ 40 000	\$ 250 000	\$ 60 000	\$ 67 000	\$ 490 000
Petits roulants	-	\$ 45 000	\$ 30 000	-	-	\$ 75 000
Total : projets d'investissements - administration générale	\$ 113 000	\$ 3 585 000	\$ 355 000	\$ 135 000	\$ 122 000	\$ 4 300 000
Services de protection						
Bâtements	-	-	-	-	-	-
Équipements lourds	-	\$ 475 000	-	\$ 375 000	-	\$ 850 000
Mobilier et équipement	\$ 785 000	\$ 484 000	\$ 55 000	\$ 25 000	\$ 21 000	\$ 1 350 000
Petits roulants	-	\$ 80 000	\$ 50 000	\$ 30 000	\$ 40 000	\$ 200 000
Total : projets d'investissements - protection	\$ 785 000	\$ 1 839 000	\$ 105 000	\$ 430 000	\$ 61 000	\$ 2 400 000
Services d'urbanisme						
Terrains - botés	-	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 200 000
Espaces verts	-	\$ 108 000	\$ 380 000	\$ 45 000	\$ 55 000	\$ 588 000
Mobilier et équipement	\$ 70 000	\$ 195 000	\$ 75 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 400 000
Petits roulants	-	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 30 000	\$ 120 000
Total : projets d'investissements - urbanisme	\$ 70 000	\$ 378 000	\$ 535 000	\$ 155 000	\$ 165 000	\$ 1 350 000
Services récréatifs et culturels						
Bâtements	\$ 490 000	\$ 415 000	\$ 355 000	\$ 350 000	\$ 350 000	\$ 1 960 000
Mobilier et équipement	\$ 161 000	\$ 237 000	\$ 100 000	\$ 107 000	\$ 225 000	\$ 830 000
Petits roulants	\$ 8 000	\$ 90 000	\$ 45 000	\$ 95 000	\$ 95 000	\$ 303 000
Installations récréatives	\$ 20 000	\$ 792 000	\$ 80 000	\$ 25 000	\$ 290 000	\$ 1 207 000
Total : projets d'investissements - récréatifs et culturels	\$ 679 000	\$ 1 534 000	\$ 580 000	\$ 577 000	\$ 960 000	\$ 4 390 000
Services relatifs aux transports						
Amélioration du réseau routier	\$ 2 387 000	\$ 3 140 000	\$ 3 015 000	\$ 3 162 000	\$ 3 500 000	\$ 15 199 000
Bâtements	\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 20 000	\$ 25 000	\$ 155 000	\$ 240 000
Égouts pluviaux	\$ 2 982 000	\$ 150 000	\$ 920 000	\$ 2 770 000	\$ 2 268 000	\$ 9 090 000
Équipements lourds	\$ 390 000	\$ 859 000	\$ 659 000	\$ 716 000	\$ 386 000	\$ 3 100 000
Petits roulants	\$ 155 000	\$ 250 000	\$ 210 000	\$ 205 000	\$ 265 000	\$ 1 085 000
Trotoirs	\$ 138 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 165 000	\$ 795 000
Terrains	-	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 50 000	\$ 200 000
Total : projets d'investissements - transports	\$ 6 052 000	\$ 4 734 000	\$ 5 939 000	\$ 7 083 000	\$ 6 789 000	\$ 29 700 000
Total : projets d'investissements - fonds d'amélioration local	\$ 7 682 000	\$ 11 237 000	\$ 6 614 000	\$ 8 370 000	\$ 8 087 000	\$ 42 000 000